

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 28 JUIN 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 24 46

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	27
Absents représentés	16
Absente excusée	1
Absente non excusée	1

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT HUIT JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 juin 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme WOJCIECHOWSKI, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI, adjoints au Maire.

M. RIEDACKER, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. TAGZOUT, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART (à partir de la question), MACEDO, PAURON, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE (à partir de la question), LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
 Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,
 Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
 Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
 Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER,
 Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme ANDRIA,
 M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par M. AUBRY,
 Mme POURRIOT conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON.

ABSENTE EXCUSEE

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire.

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme APPOLAIRE, conseillère municipale (jusqu'au vote d'inscription du vœu d'urgence).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 9 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - « Le quorum étant atteint, nous avons les 23 signatures réglementaires pour ouvrir cette séance. Je sais qu'il y a pas mal d'élus qui sont retenus dans des réunions extérieures mais nous avons le quorum donc nous allons pouvoir valablement délibérer. Nous avons aussi pas mal d'absents liés à des situations de santé un peu compliquées.

Je vais donner lecture des procurations et faire l'état des présences.

- Monsieur Tariq Ait Amara donne procuration à Mehdy Belabbas.
- Catherine Vivien donne procuration à M. Pierre Chiesa.
- Evelyne Lesens donne procuration à Sabrina Sebaihi.
- Thérèse Pourriot donne procuration à Sigrid Baillon.
- Fabienne Oudart donne procuration à Bozena Wojciechowski.
- Ouarda Kirouane, qui nous rejoindra en cours de séance puisqu'elle préside actuellement le Conseil d'administration de l'Office, donne procuration à Mehdi Mokrani.
- Pierre Martinez donne procuration à Arthur Riedacker.
- Jacqueline Spiro donne procuration à Romain Marchand.
- Daniel Mayet donne procuration à Philippe Bouyssou, et on a une amicale pensée pour Daniel qui est, en ce moment, confronté à des problèmes de santé extrêmement sérieux qui vont sans doute, dans son activité, avoir des incidences ces prochaines semaines. On pense très fort à lui et on lui envoie toute notre amitié.
- Marie Pieron, qui elle aussi est dans une situation de santé délicate depuis plusieurs semaines, mais qui reprend du poil de la bête, comme on dit. Elle aussi, on la salue chaleureusement. Elle donne procuration à Olivier Beaubillard.
- Sarah Misslin, dont c'est l'anniversaire ce soir, je l'ai excusée pour ce Conseil, donne procuration à Séverine Peter.
- Ali Algül donne procuration à Mourad Tagzout.
- Bahri Sebkhî donne procuration à Méhadée Bernard.
- Fanny Sizorn donne procuration à Jeanne Zerner.
- Aurélie Philippe donne procuration à Marie Andria.
- Sébastien Bouillaud donne procuration à Monsieur Valentin Aubry.

L'état des présences étant fait, je salue la présence dans la salle de notre Maire honoraire Jacques Laloë, qui est de passage à Ivry, qui nous fait l'amitié de sa présence. Comme il disait, il avait envie de voir cette maison où il a passé 48 ans. Bienvenue à toi, Jacques, et merci d'assister à notre conseil. Je dois maintenant vous demander de bien vouloir désigner une secrétaire de séance. Qui donne les candidatures quand Fanny Sizorn n'est pas là ? Romain Marchand, vas-y propose ? »

M. MARCHAND. - « Je propose la candidature de Séverine Peter, Monsieur le Maire. »

M. BOUYSSOU. - « Je ne m'attendais pas du tout à cette candidature mais c'est le meilleur choix possible. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, personne n'ose se présenter contre Séverine Peter et je le comprends. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Séverine Peter, tu es donc élue.

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 9 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU. - « Je dois vous informer qu'a été remis dans vos sous-main ou sur le logiciel Fast élu, un vœu d'urgence qui est proposé par le groupe socialiste, et on déterminera l'urgence de ce vœu tout de suite à l'ouverture de conseil. Sur le point B « comptes administratifs 2017 », les conseillers doivent signer une feuille de présence pour l'envoi en préfecture des documents réglementaires. Le parapheur circulera pendant les débats. Les conseillers mandataires ne doivent pas signer pour leurs mandats. En vue de l'examen de ce point, il faudra élire un président de séance car le Maire devra se retirer, selon l'expression consacrée. Sur le point 19 « agences régionales de la biodiversité en Ile-de-France », nous devons désigner un représentant au sein du comité des partenaires. Le candidat de la majorité municipale est Stéphane Prat, en tant qu'adjoint en charge de l'écologie urbaine. A moins qu'il y ait en cours de séance, d'autres candidatures qui me parviennent pour cette fonction, auquel cas il faudra faire tourner une urne, comme on le fait parfois. Mais s'il n'y a pas de manifestation de candidates contradictoires, Stéphane Prat sera réputé élu à la clôture de séance. Pour le point 20 « Association des Maires, Ville et Banlieue de France », il s'agit de désigner un représentant de la ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Là aussi, nous suivons la logique des délégations des uns et des autres. La candidature proposée est celle de Sabrina Sebaihi. Cela fera donc deux élus d'Europe Ecologie Les Verts qui seront proposés ce soir par la majorité municipale, au regard de sa délégation à la politique de la ville. Pareil que pour Stéphane Prat, Sabrina Sebaihi étant la candidate de la majorité, si d'autres candidatures me parvenaient en cours de séance, nous devrions procéder à un vote formel. Mais s'il n'y en a pas, elle sera réputée élue à la clôture de séance. Vous avez en salle des documents consultables. Le point A « le compte de gestion du comptable public 2017 » et le point deux « les produits irrécouvrables et les admissions en non-valeur donc vous pouvez consulter les choses en séance. Il me faut vous faire approuver le compte-rendu des débats de notre séance du 24 mai. Y a-t-il des observations sur ce point ? Non. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le compte-rendu est donc adopté. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 23 novembre 2017.

(38 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA)

M. BOUYSSOU. - « Je vais passer consécutivement à deux reprises la parole aux membres du parti socialiste. Il nous faut, en premier lieu, statuer sur l'urgence du vœu concernant l'occupation du terrain Villars qui vous a été transmis. Monsieur Vallat, vous avez la parole. »

M. VALLAT-SIRIYOTHA. - « Monsieur le Maire, chers collègues. Je pense que pour certains, cette situation des habitants de la réserve Villars est connue. J'avais alerté en son

époque l'adjoind de permanence. J'avais rencontré Romain Marchand, je crois de mémoire, et Sabrina Sebaihi les alertant effectivement de l'installation de familles Roms.

Consécutivement à cela, il semblerait que la société CARIVRY, dont nous allons rediscuter dans le cadre du point 13 dans très peu de temps, accélère et fait des travaux. Il semble en toute logique que ces familles ont besoin d'aide. Comme nous ne nous réunissons pas avant le mois de septembre, je pense, à présent, il semblerait important et urgent de pouvoir les soutenir et de leur apporter notre soutien et notre aide, comme c'est formulé dans le vœu que les présidents de groupe ont reçu aujourd'hui. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, avant d'inscrire ce vœu d'urgence à l'ordre du jour, il nous faut d'abord statuer sur l'urgence en tant que telle. Très honnêtement, c'est une situation qui existe sur notre territoire, vous l'avez vous-même rappelé, depuis 2013, qui ne constitue pas en soi une nouveauté du tout, qui n'a pas surgi dans notre paysage ivryen et politique, depuis la dernière conférence des présidents. Cette situation était connue. Si je suis notre règlement intérieur de manière tout à fait stricte, je proposerais... Je vais essayer d'employer les bonnes formes grammaticales, si je suivais strictement le règlement intérieur, je proposerais au Conseil municipal de ne pas voter l'urgence sur ce vœu puisque la situation est connue, des choses ont été engagées, il y a un jugement du tribunal qui existe depuis plusieurs mois. Ce qui semble être réellement une nouveauté qui justifie l'urgence, c'est votre découverte de la situation. Je ne sais pas si cela suffit. Non, vous ne m'interrompez pas, Monsieur Vallat, je vais finir mon intervention, et ensuite je soumettrai au vote. Mais comme je ne voudrais pas vous donner, sur un sujet qui semble vous préoccuper, la moindre raison de penser que la municipalité voudrait cacher quoi que ce soit, face au revirement très à gauche du parti socialiste qui ne nous a pas habitués à cela à Ivry, je propose au Conseil municipal de voter malgré tout la notion d'urgence sur ce point. Et nous en débattons comme il est de coutume, comme le règlement intérieur l'autorise, en fin de séance après les points sans présentation orale. Qui est pour l'adoption de ce vœu d'urgence et son inscription à l'ordre du jour ? Oui, son inscription à l'ordre du jour, pas pour le vœu, bien sûr. Merci Romain Marchand de rectifier, tu as raison. Tous les mots ont leur importance dans cette enceinte. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Vous avez bien pu décompter les abstentions ? L'urgence est réputée valable et nous en discuterons en fin de séance. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE l'inscription du vœu d'urgence proposé par le groupe socialiste relatif à la demande de suivi et d'insertion par les services sociaux, la Ville d'Ivry-sur-Seine et le département du Val-de-Marne des familles Roms installées sur la réserve Villars et sous la menace d'une expulsion imminente.

(35 voix pour, 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA et 3 abstentions : Mme PETER, MM. RHOUMA, HEFAD)

QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL POSÉE PAR LES GROUPES POLITIQUES**Loi Elan**

Question posée par le groupe socialiste

M. BOUYSSOU. - « Je repasse la parole au groupe socialiste. Je crois que c'est Sandrine Bernard, concernant une question posée au maire. Ah, non, c'est Sigrid Baillon. »

Mme BAILLON. - « Merci. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Au lendemain du vote par les députés de la loi ELAN, dont l'article 18 qui restreint de manière drastique la part de logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans les constructions neuves, le groupe socialiste souhaite savoir, Monsieur le Maire, quel est votre positionnement sur la proposition que nous vous faisons de faire perdurer à Ivry-sur-Seine l'accessibilité à 100 % des logements neufs construits sur notre ville ? La loi ELAN, notamment dans cet article, est synonyme d'une régression lamentable. L'ensemble des députés de gauche ont voté contre et ont demandé son retrait. Les députés du « Nouveau monde », et vous avez compris les guillemets que je viens de mettre, sans aucun questionnement ou prise de responsabilité individuelle, ont montré que leur nouveau monde n'est décidément pas celui de tous. Si au niveau national, le gouvernement fait le choix d'une régression de 40 ans dans ce domaine, il nous est possible à Ivry, d'envoyer un signal fort d'un engagement continu pour une société toujours plus inclusive. Parce qu'il vous est inacceptable de penser qu'une partie de nos concitoyens seraient assignés à des lieux, pas tout à fait choisis, proposés dans uniquement 10 % des logements construits. Plusieurs villes ont déjà fait ce choix, ont pris cette décision. Paris l'a annoncé le 13 juin. Nantes il y a tout juste une semaine. Ces villes ont décidé de maintenir 100 % de logements accessibles dans le parc social et dans une grande partie du parc privé dans les zones d'aménagement concerté. Ces décisions peuvent faire tache d'huile. Ivry, ville solidaire, peut faire le choix de s'inscrire dans ce mouvement. Montrons que les élus locaux que nous sommes, et certainement au-delà de nos divergences, montrons que dans notre ville, nous sommes capables de regarder en face notre devoir de responsabilité publique. Allant dans ce sens, voici la question que le groupe socialiste vous pose : à l'occasion du débat en cours sur le projet de loi ELAN, le gouvernement a annoncé vouloir construire plus, mieux et moins cher. Pour ce faire, il a entre autres décidé en son article 18 d'assouplir les conditions d'accessibilité des logements neufs, comme si cette obligation n'était qu'une contrainte, un coût et une lourdeur. En réalité, cet article ne fait que mettre un terme au droit d'accessibilité universelle au logement. A l'issue de la première lecture de la loi, l'Assemblée nationale a validé le passage de 100 % à 10 % du nombre de logements accessibles aux personnes handicapées dans les constructions neuves. Les 90 % restants devant être évolutifs, c'est-à-dire pouvant être rendus accessibles à l'issue de travaux simples. La notion de travaux simples n'est pas encore tout à fait précisée, elle le sera plus tard, mais on imagine un peu, ce qu'ils appellent « travaux simples ». Compte tenu de la difficulté rencontrée par les personnes en situation de handicap pour se loger, de nombreuses associations et personnalités ont immédiatement exprimé leur stupéfaction face à cette position. Cette mesure introduit une notion de quota, elle est discriminatoire. Elle crée une insécurité sur un droit fondamental, celui de choisir librement son lieu de vie. Elle

touche directement les personnes déjà les plus fragilisées. C'est un recul de 40 ans, vers des logements réservés, dans des espaces réservés constituant une véritable entrave à la vie sociale. Certains maires, je viens de le dire, comme Anne Hidalgo à Paris, ont annoncé leur intention de maintenir l'objectif de 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves. Monsieur le Maire, si le débat et la mobilisation nationale ne parvenaient pas à faire disparaître cet article, êtes-vous prêts à vous engager localement, à maintenir 100 % de logements accessibles dans les opérations de constructions immobilières neuves, tant sociales qu'en accession à la propriété, en utilisant les moyens qui sont à votre disposition, dispositions introduites dans le PLU et les cahiers des charges, conditions imposées aux garanties accordées aux bailleurs et aux permis de construire ?

Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Sigrid pour cette question. Vous me posez une question concernant le projet de loi ELAN, et plus précisément, comme vous l'avez dit, son article 18 qui diminue le taux d'accessibilité des logements. Je me permets de faire une référence au vœu qui a été proposé par le groupe Front de gauche, Ensemble et citoyens, au nom de la majorité municipale, et qui sera discuté en deuxième partie de séance. Il fait référence non seulement à cette nouvelle disposition actuellement en débat à l'Assemblée nationale, mais également à toute une série d'attaques qui sont portées contre les dispositifs d'inclusion des personnes en situation de handicap aujourd'hui. Je pense notamment aux AVS (auxiliaires de vie scolaire), dans les écoles, et toute une série de mesures qui sont prises et sur lesquelles je suis particulièrement content que le Conseil municipal soit, tout à l'heure, amené à se prononcer. En effet, cet article prévoit une diminution de 100 % à 10 % de logements accessibles, les 90 % seraient « évolutifs », autrement dit, adaptables. Cette mesure est dénoncée par l'ensemble des associations représentant les personnes en situation de handicap qui ont fait part de leur colère face à ce recul de leurs conquits sociaux. Bien entendu, je m'associe pleinement aux revendications de ces associations soutenues par de nombreux élus et par de nombreux citoyens et citoyennes. En effet, l'article 18 constitue une mesure discriminatoire, une remise en cause de la libre circulation des personnes et une assignation à résidence pour celles et ceux concernés par cette mesure. Elle remet en cause l'égalité de toutes et tous, en créant des lieux réservés, vous l'avez dit, pour des citoyens considérés finalement comme de seconde zone. Construire plus, mieux et moins cher, voici les belles paroles du gouvernement, mais qui sont totalement erronées, car ces logements dits « évolutifs » nécessiteront des travaux pour devenir accessibles, et ces travaux coûteront plus cher que la mise en accessibilité initiale des constructions neuves. Cela diminuerait le coût de construction, certes, mais la charge des travaux reviendrait ultérieurement aux habitants eux-mêmes, ce qui constitue un véritable scandale. La Maire de Paris, Anne Hidalgo a effectivement annoncé son intention de maintenir l'objectif de 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves. Mais soyons précis, cet objectif concerne, je l'avais compris comme ça, en tout cas, uniquement les nouveaux logements sociaux. Anne Hidalgo ayant annoncé avoir écrit aux bailleurs sociaux de la ville afin de formaliser cet engagement. A Ivry, nous faisons du droit au logement pour toutes et tous, une priorité. C'est pourquoi sans attendre que cette mesure soit ou non définitivement adoptée, je souhaite d'ores et déjà annoncer le souhait de maintenir l'objectif de la ville visant à développer 100 % des logements neufs accessibles. J'informerai les bailleurs sociaux de cette volonté. Par ailleurs, comme vous le savez, à Ivry, nous menons une politique d'aménagement maîtrisé, et non de bétonisation, comme je l'entends parfois. Nous prenons une part à la résorption de la crise du logement en Ile-de-France, le tout en ayant des exigences précises à l'égard de*

nos partenaires, notamment les promoteurs immobiliers. Notre charte qualité habitat constitue un outil utile afin de maintenir nos engagements en matière de prix abordable, y compris pour les Ivryens, en matière de qualité des logements construits et de participation des habitants au projet. Je propose également d'insérer dans cette charte qualité habitat, l'objectif de 100 % des logements accessibles dans les exigences que nous portons auprès des promoteurs. Cette disposition pourra également être introduite dans les cahiers des charges de cessions de terrains dans le cadre des ZAC. Quant à l'introduction de cette disposition dans le Plan local d'urbanisme, sachez que les normes d'accessibilité relèvent du Code de la construction, et que nous n'avons pas une marge de manœuvre hors-la-loi, je serais tenté de dire, de ce point de vue, du Code de la construction et de l'habitat dont l'autorité compétente est l'Etat, et non la municipalité. Je pense que nous devons sur cette question, puisqu'une fois que ces dispositions seraient votées dans la loi ELAN, elles auront une conséquence immédiate sur ce Code de la construction et entraînerait que les PLU doivent se mettre au garde-à-vous là-dessus. Il y a donc la bataille politique auprès de l'Etat, auprès du préfet, auprès du législateur qui doit absolument se poursuivre sur ce point, comme sur d'autres d'ailleurs en ce qui concerne la loi ELAN. Le maintien de l'objectif de 100 % de logements neufs accessibles concernera donc dans notre bataille politique, et dans les orientations que nous tenterons de continuer à mettre en application, à la fois les logements sociaux, mais aussi les logements en accession à la propriété. Permettez-moi pour finir une remarque plus générale sur ce projet de loi ELAN. S'il est vrai qu'il remet en cause un acquis social fondamental en matière d'accessibilité des logements, la loi ELAN constitue, de mon point de vue, une profonde remise en cause du droit au logement pour toutes et tous dans leur ensemble, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Le terme « droit au logement » n'est d'ailleurs jamais utilisé dans le texte. Je pense également à l'obligation pour les bailleurs de vendre 40 000 logements par an qui aboutirait à l'exclusion des milliers de citoyens du logement social, avec une augmentation significative de leur loyer. Au-delà de l'article 18 qui concerne principalement les personnes en situation de handicap et les retraités, la loi ELAN, si elle venait à être adoptée, constituerait une grande remise en cause du logement accessible à toutes et tous. A cet effet, j'invite l'ensemble du Conseil municipal à se mobiliser largement contre la destruction de ce service public que constitue encore aujourd'hui le logement social. Je vous remercie en tout cas d'avoir posé cette question qui nous permet d'éclairer les choses. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le vœu, comme je le disais, proposé par la majorité municipale. »

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe socialiste relative à la loi Elan.

(pas de vote)

VŒU**Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Lounès Matoub » à une voie d'Ivry-sur-Seine**

Vœu proposé par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne

M. BOUYSSOU. - « Je crois que je passe maintenant la parole, je ne sais pas si c'est à Saïd Hefad ou à Atef Rhouma, sur le vœu ? Comme c'est une voirie, c'est considéré comme une question qui touche Ivry très directement. Ce n'est pas une question générale donc nous l'avons passé en premier lieu. Je fais un peu de bla-bla, le temps que tu te prépares. Je passe la parole à Atef Rhouma au nom du groupe Convergence citoyenne ivryenne pour le vœu relatif à l'attribution de la dénomination Lounès Matoub à une voie Ivry-sur-Seine. A toi la parole.

M. RHOUMA. - « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le vœu que CCI présente ce soir vise à demander au Conseil municipal de se positionner en faveur de l'attribution du nom de Lounès Matoub à une voie communale. C'est une demande ancienne de nombreux Ivryens qui est dans les tuyaux depuis plusieurs années, et sur laquelle Olivier Beaubillard, adjoint à la culture et à la mémoire travaille en vue de faire aboutir ce projet. Nous venons de célébrer le vingtième anniversaire de l'assassinat de cet artiste engagé. Il nous a semblé important en attendant que le projet de délibération et l'inauguration d'une rue, ou d'une place, aboutisse, de saisir cette occasion afin que le Conseil municipal d'Ivry dans son ensemble puisse honorer sa mémoire. Commémorer sa disparition et montrer que 20 ans après, nous ne l'oublions pas, ni son œuvre ni les combats qu'il a menés. Je vais donc vous faire une lecture du vœu en donnant quelques précisions qui permettront à celles et ceux, qui ne le connaissent pas vraiment, de se faire une idée plus précise du personnage et de son parcours. Lounès Matoub est né le 24 janvier 1954, à Taourit Moussa en Algérie et a été assassiné le 25 juin 1998, à l'âge de 40 ans à Thala Bounane, à quelques kilomètres de son village natal. Artiste algérien hors pair, musicien, poète, auteur-compositeur, interprète, il est considéré comme l'un des plus talentueux, des plus engagés et des plus populaires chanteurs d'Afrique du Nord. Homme de combat, il fut militant de la cause berbère. Il s'est battu pacifiquement mais de toutes ses forces, pour le respect et la reconnaissance de la culture berbère, contre une injustice viscéralement ressentie par toute une partie de la population algérienne. Le déni identitaire et l'exclusion qui frappait sa langue maternelle, le tamazight, alors que non reconnu en Algérie. Ardent défenseur de la démocratie, il a mené un combat acharné pour les droits humains et les libertés dans son pays. Usant de la poésie, du chant et de la guitare comme arme pacifique, il a prêté sa voix aux plus faibles et a mis son art au service des opprimés. De sa trop courte vie d'artiste qu'on a voulu faire taire dès ses débuts, il nous reste plus de 130 chansons en langue berbère dans lesquelles Lounès Matoub chante l'amour, le déchirement de l'exil, son attachement à la Kabylie, à l'Algérie, à sa culture et à sa langue berbère mais aussi son opposition aux fondamentalistes religieux et aux dirigeants politiques d'alors, à qui il reprochait entre autres d'avoir trahi les aspirations du peuple, d'avoir bridé la liberté d'expression et plonger le pays dans le chaos. Il chantait aussi les malaises de la société algérienne, la souffrance des femmes, la jeunesse et ses déboires.

Mais surtout ses chansons exaltaient la liberté et l'espoir ; l'espoir d'une Algérie meilleure, debout et démocratique. Dans ses chansons, Lounès Matoub parlait aussi d'histoire, remettant en cause le récit officiel en donnant voix aux pages bannies de l'histoire des Berbères et aux événements politiques de l'Algérie. Pour un grand nombre de ses textes, le chanteur connaîtra la censure. Beaucoup de ses chansons furent interdites sur les ondes algériennes. Lounès Matoub ne mâchait pas ses mots lorsqu'il s'agissait de dénoncer. Aussi par son franc-parler, par ses propos subversifs, par sa façon de fustiger, il a forcément heurté certaines personnes et s'est créé un certain nombre d'inimitiés. Ses opposants ont ainsi souvent reproché la virulence de ces propos, bien souvent pour mieux s'opposer aux revendications qu'il portait. Ses textes, son engagement, ses chansons, ses prises de positions courageuses finiront par lui coûter la vie. Avant d'être assassiné, il avait échappé plusieurs fois à la mort. En octobre 1998, cinq balles de kalachnikov tirées à bout portant par un gendarme lui traversaient le corps. Après six mois sur un lit d'hôpital et 14 interventions chirurgicales, il revient sur scène béquilles à la main et fait salle comble à Tizi Ouzou.

Durant la décennie noire qui suivit, de tous les artistes, sa voix sera celle qui se fait le plus entendre. Elle retentit avec ses prises de position téméraires contre l'intégrisme islamiste et le pouvoir en place, et une forte présence sur scène malgré le poids de la menace qui pèse sur lui. Ardant partisan de la laïcité, défenseur de la liberté d'expression et de la liberté de conscience, il dénonce dans plusieurs chansons les assassinats de citoyens, aussi bien des personnalités connues que des anonymes. Il rend plusieurs hommages aux artistes, journalistes et intellectuels assassinés. Le 25 septembre 1994, il est enlevé et séquestré par des membres du GIA, Groupe islamique armé. Emprisonnés durant 15 jours et 15 nuits dans le couloir de la mort, il est jugé pour ses chansons et ses prises de position et condamné à mort par le tribunal du groupe terroriste. Après une forte mobilisation de la population, il sera finalement libéré. Alors que le GIA lui avait fait promettre de cesser de chanter, il continue à écrire, à dénoncer et à se produire, refusant le silence et la capitulation. Lounès Matoub aimait citer le journaliste algérien, Tahar Djaout, assassiné par le GIA : « le silence c'est la mort » disait-il, « si tu parles, tu meurs ; si tu te tais, tu meurs ; alors parle et meurt. » « Ils peuvent me tuer, mais ils ne me feront jamais taire », disait Lounès Matoub. Mon combat est noble, juste. Mourir pour cette noble cause ne sera pas un vain sacrifice. Je continuerai donc à me battre davantage encore. » Bien que séjournant en France durant quelques années. Il refuse de céder aux menaces qui pèsent sur lui en Algérie, et d'être condamné à l'exil. « Je ne renoncerai jamais à mon pays », disait-il. Il s'y rend en 1998 pour y assurer la sortie de son dernier album, le 5 juillet, date de la fête de l'indépendance algérienne. Cet ultime album virulent à l'encontre du pouvoir et des intégristes, lui a sans doute coûté la vie. Le 25 juin 1998, alors qu'il se rend dans son village natal, il tombe dans un guet-apens, et cette fois, ne survit pas aux rafales de balle. Sa mort bouleverse le peuple algérien. La Kabylie connaîtra plusieurs jours d'émeutes, réprimées dans le sang. Son assassinat reste une blessure importante, tant en Algérie que pour la diaspora algérienne installée en France.

Mais sa disparition n'a pas attristé uniquement la communauté algérienne. Ce sont toutes celles et tous ceux qui rêvent de paix, d'égalité, de liberté d'expression pour l'Algérie et le monde, qui ont été touchés par sa mort. Vingt ans plus tard, le doute persiste toujours. Qui a orchestré, commandité et commis cet assassinat ? Les circonstances de sa mort n'ont en effet jamais été élucidées et la famille de Lounès Matoub continue aujourd'hui encore de réclamer la vérité et de demander que toute la lumière soit faite et les coupables jugés. Avec d'autres anonymes isolés et familles entières, artistes, intellectuels, militants, syndicalistes, Lounès Matoub fut la victime d'une décennie, où les tueurs, quels qu'ils fussent, avaient en commun une exécution de la liberté, un refus total de la liberté de parole, d'opinion,

d'expression et de l'émancipation. Quelle que soit leur volonté d'étouffer les combats de Lounès Matoub et de le réduire au silence, cela a échoué. Vingt ans après sa disparition, sa popularité reste intacte. Sa voix, sa pensée, sa poésie. Raisonne toujours en continuant d'incarner la voix de la résistance et de l'espoir. Le poète rebelle est devenu légende, figure emblématique de la Kabylie, symbole du combat identitaire Amazir et repère pour tout un peuple, en quête de dignité, de droit et de démocratie. Je vous lis à présent les considérants du vœu. Considérant le parcours, le courage et les combats menés au péril de sa vie par Lounès Matoub pour la démocratie et la justice, les libertés, liberté d'expression et de conscience, la culture et les droits humains. Considérant que beaucoup d'Ivryens se reconnaîtront dans les combats, les valeurs et les principes qu'il défendait. Considérant qu'Ivry ville messagère de la paix et attachée à la création artistique et à la liberté d'expression. Considérant la sollicitation par plusieurs associations citoyennes ivryennes de la municipalité pour que soit attribué le nom de Lounès Matoub à une place ou une rue communale afin d'honorer sa mémoire et de rendre hommage à son combat. Considérant enfin que le vingtième anniversaire, le 25 juin 2018, de l'assassinat de Lounès Matoub constitue une date symbolique pour honorer sa mémoire, le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine exprime sa volonté d'attribuer une voie communale d'Ivry, la sous-rue, le nom de Lounès Matoub, et sollicite Monsieur le Maire et l' élu délégué à la culture et à la mémoire, afin que soient pris toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent vœu.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef. Qui souhaite intervenir ? Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT. - *« Merci Monsieur le Maire. La France insoumise soutient, bien sûr, ce vœu, surtout qu'il vient à point dans la semaine de commémoration des 20 ans de la date de l'assassinat de Matoub Lounès. Nous avons d'ailleurs organisé une soirée émouvante en début de semaine, dans la permanence de Mathilde Panot en hommage à Matoub. D'ailleurs on regrette que ce vœu n'ait pas été porté par l'ensemble de la majorité municipale, voire tous les groupes du Conseil municipal, comme l'avaient proposé nos collègues de CCI. Célébrer Matoub est un engagement. Il est heureux et louable qu'une ville de gauche, et particulièrement Ivry-sur-Seine, donne le nom de l'artiste Lounès Matoub à l'une de ses rues. Il est tout aussi important que le sens de ce geste soit univoque et totalement transparent. Reprenant la formule de Bakounine, Lounès se disait le patriote de toutes les patries opprimées. Il se révoltait devant toutes les situations de misère, d'injustice ou d'inhumanité. Lounès a été tué par des ennemis déterminés, selon toute vraisemblance par un commando islamiste. Mais il y a aussi ceux qui pensent que le pouvoir algérien ne peut pas être innocenté de ce crime. La « vérité policière » sur son exécution n'est, à ce jour, pas établie mais il en est une qui l'est incontestablement. Lounès n'a pas été assassiné par on ne sait quel intérêt propre, il aurait dérangé tel ou tel lobby, tel ou tel groupe d'intérêts. Il a été assassiné parce que, par son art et son génie, il donnait voix à un peuple. Il donnait voix aux laissés pour compte, aux damnés de la terre, de la vie, de la langue, de la culture et de l'existence. Quels que soient ses assassins, c'est d'abord sa voix qui devait s'éteindre. De son vivant, il a été surnommé « le Rebelle ». Rebelle dans sa chanson, dans ses textes, dans sa musique. Rebelle dans ses engagements politiques, continuellement soumis à la critique et à la réévaluation, rebelle dans son quotidien face à la vie et à la diversité de ces épreuves, rebelle devant l'autoritarisme de la caste militaro-bureaucratique au gouvernement, rebelle devant le projet théocratique islamiste, qui par la kalachnikov promettait un changement d'us et coutumes à une société qu'il entendait soumettre. Rebelle aussi aux archaïsmes d'une société depuis*

longtemps contrariée dans ces cheminements vers la liberté et l'émancipation. Autodidacte, il s'est forgé dans une expérience sociale, partagée avec une multitude infinie. Ce vécu, il l'a sublimé dans un art peu commun que chacune des individualités constitutives de cette multitude s'approprie pour se dépasser. Pour des millions de personnes, il est devenu celui par qui la description de la désespérance du quotidien s'évanouit d'un coup, devant l'espérance que fait naître un idéal, celui par qui le petit pas s'articule à un grand projet. Lounès a chanté son Elsa, Djamila, sa première épouse dont il s'est douloureusement séparé. Il a aussi célébré l'amour que lui inspirait Nadia, sa seconde épouse qui a failli perdre la vie avec lui. Il a cultivé le souvenir d'Abane Ramdane, le Jean-Moulin algérien, assassiné par ceux qui parmi ses pairs ont été les fondateurs de la bureaucratie actuelle. Il a chanté la ferveur populaire du mouvement culturel Amazir, ou Berbère, qui a fait craquer l'aride asphalte du système de parti unique, de religion unique, de langue unique. Dans ses odes, il a fustigé les premiers errements des démocrates qui se compromettaient avec les islamistes. Il a célébré la mémoire d'astres que les fous de dieu ont voulu éteindre. Boudiaf, ce vieux patriote revenu servir son pays, Boucepsi, le médecin émérite qui tentait de comprendre les névroses d'une société ébranlée, Flissi, le médecin des pauvres, le Hakim de la Casbah d'Alger, Djahoud, l'écrivain prometteur, dont les mots étaient ressentis comme des salves d'armes automatiques par les soldats de l'obscurantisme. L'œuvre de Matoub est une chronique vivante des épreuves endurées par sa patrie, mais il ne se vivait pas comme un témoin. Il était un acteur, un acteur conscient donc un militant. A travers son message à Kenza, la fille de Tarak Djaoud, il s'est adressé aux générations futures, réceptacle des sacrifices d'hier et d'aujourd'hui. Excusez-moi pour ce long rappel de ce qu'était Matoub. Non, de ce qu'est Matoub, parce que dans les luttes des opprimés, il reste vivant, dans leurs espoirs, rêves, et espérances, sa voix raisonne, étonne encore pour indiquer la direction de l'aurore. C'est donc un geste fort que de baptiser l'une de nos rues du nom de Lounès Matoub. Certes, c'est un hommage à l'homme, à son œuvre, à son art, mais disons-le, pour être pertinent, il faut que cela soit un geste en direction de tous ceux qui, au sud de la Méditerranée, continuent de lutter pour la démocratie, la liberté et l'émancipation. Tous ceux qui, dans le contexte de société encore marquée par le conservatisme, se confrontent à l'hydre à deux têtes, état despotique et péril islamiste. C'est une promesse de solidarité avec tous ces militants du monde Amazir, monde qui, bien que contrarié par les lubies héritées du colonialisme et l'hégémonisme impérialiste néolibéral, aspire à une émergence salvatrice. Ces militants et militantes se battent pour des idéaux qui nous sont communs. Nos combats sont communs. Au riff où Zeb Zaffi et ses camarades viennent hier d'écoper d'un total de peines de prison qui dépassent le millénaire, dans le Mzab ou Frar et ses camarades sont muselés par de lourdes peines de sursis, baillons juridiques arbitraires, en Kabylie où des blogueurs sont condamnés pour espionnage. Partout sur cette terre de Tamazra, qu'il faut apprendre à regarder avec un regard nouveau, loin des clichés de Napoléon III qui, dans le sillage des orientalistes, l'a rêvé arabe et oriental. C'est donc un engagement de solidarité internationale que doit traduire cette décision de nommer l'une de nos rues glorieux nom de Lounès Matoub. Ce poète qui face à un des experts cathodiques qui écument nos plateaux, disait : « je ne suis pas arabe et je ne suis pas obligé d'être musulman. » Matoub était ouvertement engagé pour la laïcité, garantie d'une citoyenneté égalitaire apaisée. Notre décision doit donc être un engagement à rompre avec les assignations à identité et à confession héritées de la période coloniale. Vous voyez, Matoub n'est pas mort, vivant dans ce peuple qui célèbre sa mémoire, un peuple qui par-delà Tamazra est aussi là dans nos villes, quartiers et cités. Il nous impose de faire de même. Ce faisant, il nous pousse à nous réviser, à nous amender, à interroger nos certitudes et en

expurger les fatuités longtemps tenues pour des vérités. En nommant cette rue, Ivry-sur-Seine prend beaucoup d'engagements, il faudra les tenir. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mourad Tagzout. Monsieur Valentin Aubry. »*

M. AUBRY. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour. Lounès Matoub a été assassiné il y a maintenant 20 ans pour ses idées et les nombreux combats qu'il a menés, notamment pour la laïcité, pour plus de démocratie en Algérie et pour la représentation de la communauté berbère. Si son combat et ses engagements sont louables, ce vœu est étroitement lié à l'histoire de l'Algérie et du peuple berbère. Il n'y a donc aucun lien avec l'histoire de France, ou locale et ce n'est pas plus un combat dit « universel », porté entre autres par Nelson Mandela ou l'emblématique Rosa Parks, qui ont tous deux des dénominations sur notre commune. Pour nous, ce vœu revêt un caractère international. Nous ne prendrons donc pas part au vote, comme par habitude. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Claude François aurait dit : « I did it my way. » Olivier Beaubillard. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Avec bien évidemment le groupe Front de Gauche, nous nous associons très naturellement au vœu présenté par nos amis du groupe CCI, celui de rendre hommage à Lounès Matoub par la nomination d'une future rue de notre ville. Lounès Matoub a été harcelé, blessé, emprisonné puis assassiné il y a 20 ans, parce qu'artiste, poète, musicien. Son engagement était une ode à la liberté dans une société déchirée. Dans le répertoire de la musique algérienne, kabyle en particulier, il occupe une place à part. Lounès Matoub a vraiment fait rêver toute une génération. Il défendait la culture kabyle. Il incarnait l'esprit critique, une radicalité politique assumée. C'était un esprit libre, rebelle et autonome. Il disait : « quel que soit le nombre d'étoiles qu'ils feront tomber, le ciel ne bougera pas. » Je me sens proche, nous nous sentons proches de cet engagement. Je ne voudrais pas trop allonger mon propos, Atef Rhouma, Mourad Tagzout ont parlé de la vie de Lounès, mais vous inviter comme militant, et me sentant proche de Lounès, si vous souhaitez connaître plus son histoire, à lire l'Humanité dimanche. Il y a un dossier central consacré à cet artiste, racontant son parcours, son calvaire, ses espoirs et ses engagements. Il est à votre disposition, il m'en reste deux ou trois exemplaires. C'était celui du week-end dernier, qui célébrait effectivement le vingtième anniversaire de son assassinat. Je suis à votre disposition à la fin du Conseil, non pas pour vous l'offrir, c'est 3,20 euros. »*

M. TAGZOUT. - *« Le quotidien de vendredi dernier de l'Humanité avait aussi un très beau dossier. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Absolument. Et l'Humanité dimanche a accompagné Lounès Matoub tout au long de sa carrière, et l'une des dernières interviews qu'il a donnée était dans l'Humanité. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard, c'est très bien. Je crois que nous allons introduire un CDH, comme on appelle cela, un point de diffusion de l'Humanité au sein du Conseil municipal. Ce serait une très bonne initiative. Merci à toi pour ton intervention. Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - « *Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour répondre à notre collègue Valentin Aubry, l'histoire de la France et de l'Algérie est une histoire mêlée et les valeurs qui ont été portées par Lounès Matoub sont des valeurs universelles. La France a toujours eu cette vocation universelle de porter la liberté, les droits de l'homme, l'égalité. Et en ce sens, Matoub Lounès est représentatif de cela. Il s'inscrit finalement dans la tradition universaliste des valeurs de la République. C'est donc tout naturellement que nous devons lui rendre hommage ce soir. Parce qu'il y a presque vingt ans maintenant, quasiment jour pour jour, cela a été dit, le 25 juin 1998, à la mi-journée, Lounès Matoub se fait assassiner, non loin de son village, au cœur de la Kabylie. Cet assassinat, vraisemblablement par un commando du GIA, le groupe islamique armé, n'a pas seulement bouleversé la terre qui l'a vu naître, il a eu un retentissement dans le monde entier. Le protest-singer algérien, pourfendeur de la corruption du régime, défenseur de la culture berbère et combattant des droits humains, était un artiste internationalement reconnu, s'inspirant notamment du Chaâbit, musique populaire dérivée du classicisme arabo-andalou. Comme l'a affirmé son épouse, avec sa poésie, il a prêté sa voix au peuple. Lounès Matoub avait également été un des pionniers du combat pour la laïcité à une époque où ces questions étaient beaucoup moins médiatisées qu'aujourd'hui, et étaient beaucoup moins instrumentalisées également. Cette mort pourrait s'ajouter à la liste macabre des poètes, artistes, chanteurs, compositeurs, assassinés comme Mandelstam, lors des grandes purges stalinienne, Federico Garcia Lorca, Robert Desnos, Casimir Oberfeld, Victor Mosca, et bien d'autres. Cet odieux assassinat s'inscrit surtout dans le contexte de la décennie noire algérienne où les artistes, même apolitiques, étaient condamnés à mort, comme la star du Raï, Cheb Hasni, abattu à Oran en 1994. C'est également durant cette période que plus de cent journalistes trouveront leur mort dans des assassinats terroristes, berbérophones et arabophones. Mais la disparition de Lounès Matoub revêt une dimension supplémentaire, une signification politique, et comme nous l'a montré de façon tragique l'attentat terroriste contre Charlie Hebdo, les artistes sont toujours en première ligne dans la défense de la liberté d'expression et payent parfois le prix fort pour cette juste cause. En adoptant ce vœu, Ivry, ville messagère de la paix démontrerait une nouvelle fois sa tradition de solidarité internationale en attribuant à une de ses voies communales, le nom de Matoub Lounès. Nous saluons la démarche de nos collègues de l'association CCI, et rappelons également qu'Ivry, par ses liens avec la communauté kabyle, s'honore de rendre hommage à Matoub Lounès. Pour toutes ces raisons, le groupe des élus écologistes s'associe pleinement et entièrement à ce vœu. Je vous remercie.* »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Mehdy Belabbas. Arthur Riedacker.* »

M. RIEDACKER. - « *Merci Monsieur le Maire, et chers collègues, bonsoir. Je n'avais pas prévu une intervention particulière parce que notre groupe s'associe complètement au vœu qui a été proposé par le CCI, par Atef Rhouma. Je remercie Mourad Tagzout et Olivier Beaubillard, et Mehdy Belabbas qui ont rappelé certaines facettes de la personne à laquelle nous devrions donner un nom de rue ou de place, ici à Ivry-sur-Seine. De ce point de vue, il n'y a aucun doute. Je voudrais aussi rappeler à nos amis de droite que la solidarité pour les gens qui luttent pour la dignité ne s'arrête pas aux portes d'Ivry, elle ne s'arrête pas aux portes de la France. J'ai eu des relations longues avec l'Algérie. Je voudrais aussi souligner que nous avons beaucoup parlé des artistes qui sont assassinés mais il y a aussi eu des femmes qui ont été assassinées. Une d'entre elles est venue d'ailleurs à Ivry présenter un film. Il y a aussi surtout beaucoup de mes collègues scientifiques qui ont été assassinés en Algérie. Je me sens particulièrement solidaire de tout ce groupe, de tous ces groupes qui se battent. C'est une*

raison supplémentaire pour soutenir le vœu qui nous est proposé aujourd'hui. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Simplement, avant de passer aux voix, je voudrais remercier les différents intervenants de ce soir sur l'intérêt porté à cet artiste. C'est toujours intéressant que notre Conseil municipal, au travers de vœux ou de délibérations, ait l'occasion d'évoquer la mémoire de personnes qui, dans leur résistance pour le progrès, pour la liberté des hommes et des femmes, ont compté dans l'histoire mondiale et internationale. Effectivement, cela a été dit, et contrairement à ce que vous dites, Monsieur Aubry, le sort de la ville d'Ivry est totalement lié, très fortement d'ailleurs, aux Algériens, qu'ils soient de Kabylie, qu'ils soient berbérophones ou arabophones. Une très grande partie de notre population a ses origines, de ce côté de la Méditerranée. C'est une richesse dans notre ville et il faut le considérer comme tel. Cette culture berbère, et cette culture algérienne, portée par Matoub Lounès sont une composante de notre culture locale, pleinement et à part entière. Il y a une justice et une justesse à ce qu'une de nos voies soit dénommée « Matoub Lounès ». Il n'y a aucun sujet là-dessus. Je voudrais aussi saluer toutes les associations qui ont porté cette question et qui ont, à plusieurs reprises au cours de l'histoire, suggéré à la municipalité ou demandé à la municipalité de dénommer une voirie publique à ce nom. Je voudrais tout de suite d'ailleurs lever sur ce point une ambiguïté. Si j'ai bien suivi ce que les présidents de groupe m'ont dit, le fait que ce vœu soit présenté uniquement par le groupe Convergence citoyenne ivryenne n'est pas un recul ou une prise de distance de la part des autres groupes politiques de notre majorité. Simplement, nous considérons que nous vivons communément dans une majorité municipale et que nous aurions pu adopter ce soir ou un autre soir une délibération traitée dans le cadre de la commission mémoire qu'anime Olivier Beaubillard. Je sais que cette question, et l'intervention d'Olivier Beaubillard en témoigne, que ce nom est déjà venu dans des discussions. Je crois qu'il avait même été question à une époque de dénommer le Hangard du nom de Matoub Lounès. C'était venu dans nos réflexions, il y a plusieurs années, au moment de l'inauguration de cet équipement. Il n'y a aucun sujet politique de distance par rapport aux choses. C'est simplement qu'il nous semblait qu'un vœu adressé à nous-mêmes n'était pas forcément la bonne forme et que l'on aurait pu anticiper. Malheureusement, la commémoration de la disparition de Matoub Lounès est une date connue, anticipée. On aurait pu prendre autrement les choses mais il n'y a aucune distance. Je l'ai entendu ce soir au travers des différentes interventions des groupes de la majorité, par rapport au vœu qui a été initié par le groupe Convergence citoyenne ivryenne. Je vous propose de le voter. Nous verserons cette réflexion du Conseil municipal dans le cadre de la commission mémoire et nous agissons pour que très vite, dans le cadre de l'évolution de notre ville, qui est une ville en pleine mutation, en pleine construction, qui a des voies nouvelles qui se créent, ce n'est pas toutes les villes qui ont cette chance, de pouvoir dénommer un espace public « Matoub Lounès », le plus rapidement possible. Nous chargeons par le vote de ce vœu la commission mémoire et Olivier Beaubillard de poursuivre le plus rapidement possible ce travail. Je vous remercie, et vous propose de passer aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Nous en avons fini sur cette première partie du Conseil.*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne relatif à l'attribution de la dénomination « Lounès Matoub » à une voie d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**FINANCES****A) Comptes de gestion du comptable public 2017****B) Comptes administratifs 2017****C) Contractualisation « Dispositif Cahors » avec le préfet**

Rapporteur : Mehdy BELABBAS

M. BOUYSSOU. - « Je passe maintenant la parole à Mehdy Belabbas, qui va rapporter sur les trois premiers points de l'ordre du jour en une seule intervention. Bravo Mehdy Belabbas, à toi la parole. »

M. BELABBAS. - « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Certaines questions relatives aux finances de la commune reviennent de façon régulière devant nous, à la façon des marronniers, comme on dit dans le milieu de la presse. Le compte administratif fait partie de ces sujets récurrents qu'il nous faut donc traiter chaque année à la même époque. Pour rappel, le CA retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire la totalité des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune, sur une année. Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre des comparaisons. Enfin, il permet de dégager un résultat qui doit ensuite être affecté selon nos besoins. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif. Nous voterons ensuite ces deux sujets, point par point, en l'absence du Maire. Cher Romain Marchand, tu prendras la présidence, comme tous les ans. Il s'agit habituellement d'un exercice plus technique que politique, mais qui n'est pas neutre. Il permet de mesurer notre capacité à tenir le cadrage budgétaire que nous nous fixons lors du vote du budget. Cette année, le vote du CA comporte un enjeu de taille pour la gestion communale. En effet, la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 instaure une clause d'évolution de nos dépenses de 1,2 %, dans le cadre d'un contrat passé avec l'Etat. J'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question lors du vote du budget. Je vous propose de l'aborder plus tard en fin de ma présentation, pour pouvoir débattre justement de l'opportunité ou pas de signer ce fameux contrat. Afin d'alléger ma présentation du CA 2017, je vous propose de nous concentrer sur les différences saillantes entre les montants inscrits au budget primitif 2017 et les sommes constatées dans le CA 2017. Comme nous allons le voir, ce CA 2017 se caractérise par une stabilité maîtrisée, et ce, malgré un contexte financier et institutionnel particulièrement difficile. En ce qui concerne notre fonctionnement, nos recettes ont été de 155,2 millions d'euros contre 153,35 millions d'euros inscrites au BP 2017, soit un taux de réalisation de 101,2 %. Cette bonne nouvelle s'explique notamment par un produit fiscal de 67,1 millions d'euros contre une prévision inférieure de 66,3 millions qui était inscrite au BP 2017, et qui intègre notamment le relèvement de 20 à 40 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Des recettes également liées aux droits de mutation exceptionnellement élevés, soit 4,7 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros inscrits au BP 2017. Cela représente un taux de réalisation de 182 %, qui est assez extraordinaire. Nous avons seulement profité du produit d'une importante cession immobilière à la toute fin de l'exercice comptable pour un montant de 2 millions d'euros que

nous ne pouvions pas envisager dans le budget 2017. Nous avons également perçu des recettes fiscales et des rôles supplémentaires pour 3,5 millions d'euros contre une prévision de 2,9 millions d'euros, soit également une réalisation de 122,4 %. Cette hausse des recettes compense les effets relatifs à la baisse continue des dotations de l'Etat que j'ai déjà pu largement détailler, la fin des conventions de gestion avec le territoire 12, et le décalage important sur le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France entre nos prévisions qui s'établissaient à 416 000 euros et la notification finale de l'Etat qui malheureusement était négative de 421 000 euros. En ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, elles se sont élevées à 137,1 millions d'euros contre un montant prévisionnel de 137,4 millions d'euros, soit un taux de réalisation de quasiment 99,7 %. Ces chiffres reflètent l'efficacité des mesures structurelles que nous appliquons depuis ces dernières années, afin d'assurer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, nous pouvons souligner la qualité et la rigueur du travail de notre majorité municipale sur plusieurs points. Le poste des ressources humaines notamment qui est un poste important vu le poids du service public à Ivry, avec des dépenses seulement à 80,2 millions d'euros constatés au compte administratif, contre 80,5 millions d'euros initialement inscrits au BP 2017. Là aussi, nous sommes sur un taux de réalisation de 99,7 %. L'ensemble des actions que nous avons engagées avec mon collègue Daniel Mayet, que je salue très chaleureusement et la Directrice des services, Hélène Bourdelet, nous permet d'absorber l'ouverture de nouveaux équipements, 440 000 euros quasiment et les dépenses issues des décisions gouvernementales pour un million d'euros ainsi que le glissement vieillesse technicité, l'avancement et les augmentations pour les agents. Nous pouvons également évoquer les dépenses des services, qui sont moindres que ce qui avait été annoncé au budget 2017 : 25,4 millions d'euros contre moins 26 millions d'euros annoncés, soit également un taux de réalisation de 97,7 %. Ces dernières intègrent l'ouverture de nouveaux équipements, tels que la crèche Adaoulas, ou la maison de quartier d'Ivry-Port. Nous avons également dû intégrer les mesures réglementaires et de sécurité importantes pour nos événements publics liés au plan Vigipirate. Un mot, si vous me le permettez, assez rapide sur notre endettement qui est en hausse en comparaison de la situation de la fin 2016, un encours de dette de 116,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2016. Avec ce montant, nous gardons la maîtrise de notre endettement et nous maintenons une capacité de désendettement satisfaisant au-dessous de sept ans, quand le seuil d'alerte est situé à douze ans. Cet endettement reflète le dynamisme de la commune en termes de développement urbain, avec la livraison d'équipements extrêmement importants, le financement notamment de l'Ecole Makarenko, l'accompagnement d'un certain nombre de projets importants sur Ivry Confluence, la ZAC du plateau, tous ces projets que vous connaissez maintenant, après quatre mandats, aussi bien que moi. Enfin, notre épargne disponible est en hausse, avec 5,9 millions d'euros constatés au CA 2017, contre une prévision initiale de 3,7 millions d'euros inscrite au BP. C'est une évolution de quasiment 160 %. Ainsi, la qualité de notre signature demeure préservée auprès des institutions financières et nous pourrions de manière tout à fait sereine financer nos prochains investissements. Comme nous le constatons depuis un certain nombre de temps, nous sommes confrontés à un cycle budgétaire qui se complexifie d'année en année. Dès lors, notre défi reste le même : avoir une gestion extrêmement stricte tout en restant fidèle au mandat qui nous a été confié par les Ivryennes et les Ivryens, qui s'incarne dans notre projet Ivry au cœur. Malgré ces difficultés, notre ville continue de se développer avec un objectif à l'horizon 2030 de près de 75 000 habitants. Ce dynamisme s'accompagne nécessairement du développement des équipements et des services publics utiles à la population. Les efforts de gestion que nous avons produits, et qui se traduisent finalement dans le CA 2017, nous

permettent de soutenir un haut niveau d'investissement depuis le début de ce mandat. L'année 2017 est révélatrice de notre engagement en la matière. Ainsi nos dépenses d'investissement se sont élevées à plus de 33,4 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 95 % par rapport au montant inscrit au budget 2017. Nos recettes d'investissement, nous le constatons, contrairement à l'année dernière et aux résultats du CA 2017, sont assez proches des prévisions du budget 2017 : 15,2 millions d'euros contre 15,8 millions d'euros inscrits au BP 2017, soit un taux de réalisation de 96,2 %. Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, le FCTVA, avec 3,4 millions d'euros,
- du fonds des maires bâtisseurs, avec 182 millions d'euros, un peu moins que ce que nous avons envisagé, car nous pensions percevoir 370 millions euros,
- des subventions et des participations dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, avec 4,5 millions d'euros au CA 2017,
- des cessions avec 5,1 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros inscrites au BP 201,
- enfin le recours à l'emprunt 12,3 millions d'euros au CA 2017, contre 15,5 millions d'euros au budget 2017 d'inscrit. Cet écart important entre nos prévisions d'emprunt et l'emprunt finalement réalisé est principalement dû au report des droits de mutation pour millions d'euros qui nous a permis de limiter notre recours à l'emprunt.

Ainsi, le CA 2017 fait apparaître un résultat global brut de 2,7 millions d'euros auxquels il faut ajouter le solde des reports, 163 000 euros. Le résultat net s'élève à 2,8 millions d'euros. J'en viens maintenant, mes chers collègues, que nous avons vu l'essentiel des questions relatives au compte administratif à évoquer, comme je l'avais fait lors du budget 2018, l'article 13 de la programmation de loi de finances qui instaure un contrat en direction des collectivités territoriales. Nous devons nous prononcer ce soir sur l'approbation de ce dernier. Etabli pour une durée de trois ans sur les exercices 2018, 2019 et 2020 afin de contribuer à l'effort de réduction des déficits publics, ce dispositif, qui s'applique aux collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros, institue une jauge limitative de 1,2 % des dépenses de fonctionnement. Cette dernière doit être mise en œuvre sur la base du budget principal. 322 collectivités, les plus grosses, sont aujourd'hui concernées par cette mesure qui doit permettre à l'Etat d'absorber l'excédent des collectivités pour résorber les déficits publics d'ici à 2022. Ce taux peut être modulé à la baisse ou à la hausse, au sein d'une fourchette comprise entre 0,15 et 0,45 point en fonction de certains critères :

- l'évolution de la population ou le nombre des logements autorisés,
- le revenu moyen ou la proportion de population résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités entre 2014 et 2016.

En cas de dépassement, et dans l'hypothèse du vote du présent contrat, une retenue de 75 % du dépassement constaté sera opérée sur nos recettes fiscales de l'année suivante. Si nous refusons la contractualisation, la pénalité sera alors de 100 % du dépassement constaté. Vous le constatez, ce mécanisme est d'une brutalité assez limpide. En revanche, son bien-fondé est des plus discutables. Mais à contrat inédit, présentation unique, simple parallélisme de forme, comme le diraient les juristes. Vous l'avez noté, le contrat nous octroie seulement un taux de 1,2 % sans qu'aucune bonification liée à la construction de logements nous soit accordée. Cette situation est profondément scandaleuse, alors que de nombreux programmes menés sur notre territoire participent concrètement au principe de solidarité nationale. Que l'on songe

seulement aux centres d'hébergement d'urgence qui accueillent de manière exemplaire plusieurs dizaines de familles de migrants et de Rom à Ivry-Port.

En l'état pour la ville d'Ivry, le présent contrat reconnaît une base 2017, soit le montant des dépenses réelles de fonctionnement, de 138 millions. Dès lors, partant de ce montant, la jauge de 1,2 % limite la progression de nos dépenses de fonctionnement à 139 858 230 euros en 2018, 141 536 528 euros en 2019, 143 234 967 euros en 2020. Pardonnez-moi de vous assommer de chiffres, mais nous sommes obligés de voir la réalité de ce que vont entraîner les décisions gouvernementales. A ce moment de ma présentation, je souhaiterais adopter un ton plus grave afin que nous saisissons collectivement de quoi il en retourne concrètement. Nous l'avons dit à plusieurs reprises lors du vote du budget, le 12 avril dernier et à l'occasion également du vote sur le vœu présenté au dernier Conseil municipal. Ce contrat altère fondamentalement le principe de libre administration des collectivités territoriales. Il ne s'agit pas là d'un vague concept, nous le savons toutes et tous autour de cette table.

Les élus municipaux, ainsi que le maire, représentent le premier échelon aussi bien politique qu'institutionnel que nos concitoyens peuvent identifier. Nous rencontrerons les Ivryens tous les jours, notre légitimité, nous la tenons de leurs suffrages. Comment accepter que l'Etat limite notre liberté d'action ? Au quotidien, nous mesurons l'efficacité et l'importance des actions ou des politiques publiques que nous menons, que ce soit en matière de solidarité, de développement durable, de sport, de santé et de culture. Ivry est souvent aux avant-postes des politiques de progrès. Quand les gens rencontrent de grandes difficultés ou expriment leur colère, c'est vers nous qu'ils se tournent, nous attribuant parfois des pouvoirs qui ne sont pas les nôtres, ou des décisions qui sont indépendantes de notre volonté. Ce n'est pas rien, dans un contexte politique marqué par la défiance envers les institutions, le sentiment d'éloignement des centres de pouvoir, ainsi que par l'impression de non prise en compte des problèmes auxquels nos concitoyens et nos concitoyennes sont malheureusement chaque jour confrontés. La commune demeure le seul échelon relativement légitime aux yeux des citoyennes et des citoyens, alors que la représentation démocratique connaît une véritable crise au niveau national. Toucher de la sorte aux libertés communales est extrêmement lourd de sens, avec des conséquences potentiellement néfastes pour la vie démocratique de notre pays qui n'avait franchement pas besoin de cela. Il n'y a donc aucune raison de se réjouir, comme cela a été le cas de certains parmi nous dans cette assemblée lors du vote du budget. Ce texte n'est pas un contrat. Comme j'avais eu l'occasion de le rappeler le mois dernier, un contrat est un accord de volonté dans lequel les co-contractants s'engagent les uns par rapport aux autres. Or en toute logique, personne ne peut volontairement renoncer à sa liberté en contractant des obligations illégitimes dans le cadre d'un instrument aussi déconnecté de la réalité que profondément injuste. Afin de préserver le service public local, tel que nous le considérons chez nous à Ivry, et face à la faible résistance des autres communes face à cette mesure, nous avons très sérieusement envisagé de signer sous conditions ce contrat. La délibération était prête, et vous a été même transmise ces derniers jours. Après la baisse des dotations de l'Etat, la dérive austéritaire pèse trop lourdement sur les citoyennes et les citoyens, et nous souhaitons préserver l'essentiel du service public ivryen. Hier soir, lors de la réunion publique que nous avons organisée en mairie avec Philippe Bouyssou, une centaine de participants ont échangé, ont donné leur avis, ont exprimé leur colère sur cette mesure de contractualisation. Nous avons pu mesurer cette colère de nos concitoyens, face à cette injustice, mais nous avons aussi pu mesurer leur confiance dans l'action que nous menons et leur détermination à nous soutenir dans ce combat. A notre connaissance, Ivry est la seule commune à avoir abordé ce sujet avec autant de transparence lors d'une réunion publique de cette ampleur. Ce temps d'échange particulièrement riche nous

a incités, je le reconnais humblement, à revoir notre position sur ce sujet et à rejeter purement et simplement le contrat voulu par l'Etat. Ce refus, nous devons toutes et tous le porter et en assumer les éventuelles conséquences, car pour nous, le risque de sanction est très important. Nous devons réaliser demain de nouveaux efforts de gestion pour accompagner toujours et encore le développement de notre commune et défendre nos concitoyens. J'invite celles et ceux qui sont attachés à la démocratie locale à faire de même. Certaines dans un confort tout relatif parce qu'elles ne sont pas concernées par la hausse de 1,2 %, fanfaronnent depuis longtemps sur leur rejet de cette mesure. Pour notre part à Ivry, le risque est réel. J'espère vraiment que nous résisterons collectivement à ces mesures afin de porter un service public toujours plus ambitieux. Parallèlement, nous avons décidé d'entamer avec Philippe Bouyssou tous les recours ou toutes les actions possibles en justice, afin d'obtenir la bonification de 0,15 % à laquelle nous avons droit afin de limiter la casse, si j'ose dire. Ce combat qui n'est pas gagné d'avance sera mené devant les tribunaux. Là aussi, il donnera lieu à une mobilisation populaire qui, j'espère, aura une ampleur inédite sur notre ville. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Medhy Belabbas, pour cette introduction à la fois très dense, très concrète et très efficace sur les trois sujets qui nous préoccupent. Qui souhaite intervenir ? Je propose aux intervenants de faire des interventions uniques bien sûr sur les trois points. Je note d'ailleurs que c'est assez cohérent d'avoir traité la question du compte administratif et la question de la contractualisation, dans un même mouvement de cohérence, car comme tu l'as rappelé, Medhy Belabbas, c'est sur la base du compte administratif 2018, c'est-à-dire du budget que nous allons exécuter cette année, que l'Etat se positionnera pour voir à quel niveau la reprise qui serait infligée à la ville d'Ivry, devra se situer. Il y a une vraie cohérence à traiter ces points ensemble. J'invite les intervenants à faire de même. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Depuis plusieurs années maintenant nos budgets sont élaborés dans des contextes budgétaires extrêmement contraints. Les coupes budgétaires de l'Etat, l'obligation qui est faite aux collectivités de réduire de manière importante leurs dépenses publiques se font chaque année sentir davantage. Depuis plusieurs années, les comptes de gestion et les comptes administratifs reflètent la mise en œuvre de ces budgets contraints, et en particulier le travail important qui est effectué par notre collectivité et par nos services pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement. On pourrait s'en réjouir car l'exercice n'est pas simple. Mais il n'y a en réalité pas de quoi être fier. Nous ne faisons que répondre à la contrainte et aux exigences libérales de l'Etat. Nous connaissons les conséquences que peuvent avoir certaines mesures destinées à maîtriser à ce point notre fonctionnement et nos investissements. Jusqu'à présent, nous avons œuvré comme nous pouvions pour réduire ces risques, maintenir un service public de qualité et éviter de nombreuses tensions. Mais jusqu'où irons-nous ? Et jusqu'à quand pourrons-nous poursuivre dans cette direction ? Chaque année, nos services et notre personnel se voient contraints de réaliser d'importants efforts dans le seul but d'économiser et doivent faire face à de nombreuses réorganisations de leur travail, au gel de certains emplois, à la limitation des remplacements. Bref, à tout un ensemble de mesures qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur notre capacité à assurer un service public de qualité et sur les conditions de travail des agents. Nous savons tous par ailleurs que notre population est en augmentation constante et que nous avons besoin de plus en plus de moyens et de services publics.*

Nous ne pouvons pas faire comme si nous pouvions faire plus et surtout mieux avec moins ou à moyens constants. C'est pourtant bien ce que souhaite Emmanuel Macron qui nous propose de limiter à 1,2 % l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement pour les trois prochaines années, avec les mêmes conséquences pour les conditions de travail des personnels, pour le devenir de notre service public, sa qualité et pour notre capacité à accompagner le développement de notre ville. Il faut dire que depuis son arrivée à la présidence, Emmanuel Macron n'a fait qu'enchaîner les propositions de casse du service public, de l'emploi public et de tout ce qui existait et qui souvent a été conquis de longue date et par la lutte. Je dirais que c'est beaucoup de vaisselle cassée, qui plus est, sans avoir les moyens d'acheter un nouveau service. Enfin, Emmanuel Macron lui semble en avoir les moyens et ne s'en prive pas. Vous avez sans doute entendu parler de la commande par Emmanuel Macron d'un service en porcelaine de luxe pour son Palais de l'Elysée. Il nous demande à tous de faire des efforts mais ne se prive pas pour commander un service de table de 1 200 pièces dont la facture s'élève à 500 000 euros, d'après les révélations du Canard Enchaîné. Le coût de ces services d'assiette de prestige est bien entendu à la charge du contribuable. Le contraste est insultant, et nous sommes bien loin, avec Emmanuel Macron, de l'humilité et de l'exemplarité de Thomas Sankara qui roulait en super cinq à son époque. Ce serait donc service en porcelaine pour lui et services en carton pour nous. Il me paraît donc important de lui signifier que nous méritons mieux qu'un service public, en carton, et que nous tenons à préserver un service public de qualité pour toute la population. De la même manière, vous avez dû apprendre peu après cette histoire d'assiette qu'Emmanuel Macron avait également décidé de la construction d'une piscine hors sol pour le fort de Brégançon, lieu de villégiature présidentiel dont il a fait sa résidence d'été privilégiée. Là encore, on a envie de dire au Président que si ça baigne pour lui, ce n'est tellement pas le cas pour nous que nous en sommes encore à rêver d'une piscine qui puisse accueillir, comme il se doit, les 60 000 habitants de notre ville. Sans même tenir compte de ces anecdotes, nous dira-t-on, il y a franchement de quoi refuser de le suivre. Je ne parlerai pas des milliards de cadeaux qu'il se permet de faire en direction des plus riches, pour ensuite nous demander à nous de faire les frais du déficit de l'Etat. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il est plus que temps de dire stop et de résister à ces injonctions libérales. Nous proposons donc de refuser la contractualisation qui nous est proposée. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons d'ailleurs voté un vœu contre cette contractualisation. L'ensemble de la majorité municipale, ainsi que la droite a clairement condamné ce dispositif, et s'est opposée à ce contrat qui n'en est pas vraiment un, et qui est par contre une remise en cause de plus d'autonomie locale. Les trois associations nationales d'élus de l'AMF, l'ADF, l'ARF ont également vivement critiqué ce dispositif, et de nombreux maires du Val-de-Marne se sont réunis pour dire « non » à ces contrats. Nous proposons donc de rester sur cette position, et de ne pas contractualiser avec l'Etat et cela, quelles que soient les conditions. Nous partageons l'idée qu'il est illusoire de vouloir négocier avec l'Etat, quand les marges de manœuvre sont inexistantes. Pour nous, il ne s'agit pas de négocier et d'obtenir par l'Etat la reconnaissance de quoi que ce soit, ou l'obtention d'un quelconque bonus aussi mérité soit-il, mais bien de lancer un message fort de contestation. Nous sommes persuadés que si de nombreuses villes décident de résister en ce sens et de ne pas signer ce contrat, cela aura du poids et du sens. Quant aux conséquences de ces sanctions éventuelles, il n'est pas exclu que celles-ci puissent être supportées par notre municipalité. Pour toutes ces raisons, le groupe CCI prend acte des comptes qui nous sont présentés mais votera contre la délibération sur la contractualisation. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Atef Rhouma. Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le compte administratif est le reflet de votre mise en œuvre du budget primitif. Le compte de gestion, celui du travail du Trésor public. Nous ne pouvons donc qu'en prendre acte en soulignant effectivement que vous vous en tenez à vos orientations. Simplement deux ou trois remarques. Les recettes sont toujours supérieures au montant annoncé. Vous avez des raisons précises, l'Etat en particulier vous donne toujours des informations tardives, d'autres motifs sont contextuels. Mais de façon curieuse, c'est toujours au-dessus de ce qui était prévu. Nous avons d'ailleurs un tableau qui montre très précisément les deux courbes des recettes d'année en année qui augmentent d'année en année, et qui augmente davantage dans le compte administratif que dans le budget primitif. Ce qui, vous en conviendrez, concorde opportunément avec vos discours sur la baisse des recettes que vous subissez. Les dépenses sont celles indiquées avec un taux d'exécution très élevé. Vous soulignez l'absorption des équipements neufs. Vous parvenez à assumer le développement des services publics, malgré des dépenses contenues, c'est bien. Je souligne quand même de mon côté certains montants qui nous paraissent élevés. Sans doute nous en donnerez-vous des explications. Par exemple, la masse salariale du garage est aussi élevée qu'à l'état civil, ou encore qu'au conservatoire, ou qu'au service des ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Cela me paraît curieux. Le budget global de fonctionnement consacré à la communication et aux événements publics, vous noterez communication et événements publics. On prend bien en compte qu'il y a du personnel, il est quand même de 7,9 millions d'euros, ce qui nous paraît important et supérieur à bien des directions, dont celle par exemple des sports. Il reste donc du chemin. Alors oui, bien sûr, nous pouvons faire plus avec moins. C'est une question de choix. Les villes bénéficiant de faibles ressources, d'ailleurs, montrent souvent une ingéniosité et une recherche constante d'optimisation pour mener quand même de véritables et de très bons services publics pour leurs administrés. Je souhaiterais insister, comme chaque année sur le moment de ce vote. C'est tout à fait légal de voter le compte administratif avant la fin du mois de juin. Néanmoins, cela ne nous permet pas de préparer correctement le vote du budget primitif, puisque chaque année, vous l'assumez, mais je le redis, nous votons le budget primitif de l'année en cours avant d'avoir une lecture précise de l'exécution du budget précédent. Je voudrais aborder une autre question qui est assez complexe. Vous aurez sans doute des explications, peut-être davantage d'administration. Vous nous donnez des informations qui ne sont pas concordantes et c'est extrêmement compliqué d'avoir une lecture fidèle de cette exécution budgétaire. Je prends un exemple très simple : le montant des recettes globales de la ville. Dans un document, il est de 155 176 000 euros, dans un autre document, il est de 158 010 000 euros. Dans le compte administratif de la ville, il est de 164 784 000, je crois. Je ne vais pas tous vous les faire, dans la note de synthèse, c'est encore un autre montant, c'est 162 155 000 euros. Je ne doute pas qu'il y ait des éléments qui soient pris en compte dans certains, et pas dans d'autres, des reports, des opérations d'ordre, des montants qui sont pris en considération dans certaines sommes, et pas dans d'autres comme les opérations de cessions immobilières. Mais on n'a pas, en fait, un tableau tout simple qui nous permet de comprendre les différents montants exposés et leurs différences. C'est vrai que cela ne nous permet pas d'avoir une connaissance fine, sérieuse et fidèle de la gestion budgétaire de la commune. J'en reste là sur le compte administratif. Nous l'avons déjà dit l'année dernière, peut-être de manière moins précise, mais en tout cas, cela n'a pas évolué. C'est vrai que l'on a l'impression que l'on brasse des millions, et que l'on ne se rend pas forcément compte que ce sont des sommes considérables, et qu'on ne sait pas exactement à quoi elles correspondent.

Concernant la contractualisation, jusqu'à aujourd'hui 16 heures, vous votiez pour. Et en arrivant ce soir, nous nous sommes rendu compte que finalement, vous proposiez de voter contre. Il faut se repositionner. Nous sommes partagés entre la lecture politique nationale, la lecture politique locale, et ça vous le savez, puisque c'est la même chose qu'il y a un mois ou deux, et la lecture technique de ce sujet. Politiquement, nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas favorables foncièrement à cette contractualisation, nous partageons l'idée qu'elle entrave la libre administration des communes, met certaines d'entre elles dans une situation budgétaire extrêmement grave. Force est de constater qu'à Ivry, où depuis toutes ces années nous soulevons la question de l'optimisation des dépenses publiques, et vous également, puisque vous évoquez régulièrement les efforts de gestion que vous faites pour contenir ces dépenses publiques, force est de constater que cette disposition du gouvernement vous contraint à contenir les augmentations d'impôts et des tarifs, on va le voir un peu plus loin. Cela fait des années que l'on s'exprime contre l'augmentation des tarifs des prestations familiales. Et là, si j'ai bien compris votre délibération, ils ne vont pas augmenter, pas plus que les impôts cette année. Et cette disposition vous conduit à contenir l'augmentation des dépenses. Cela ne vous empêchera pas de nous expliquer que vous auriez fait beaucoup plus et beaucoup mieux sans cette décision de l'Etat. Néanmoins, quelque part, ce dispositif nous permet de reposer le cadre localement, de façon plutôt intéressante. Comment est-ce qu'on peut redéfinir les choix, les priorités politiques sur les dépenses sans augmenter chaque année incessamment les impôts et les tarifs qui sont facturés aux familles et aux Ivryens ?

Techniquement, c'est encore plus complexe. Vous essayez de nous exposer les discussions que vous avez avec l'Etat. De mon point de vue c'est assez discutable. Par exemple, prendre en compte le centre d'accueil des migrants dans le calcul que vous faites, dans la mesure où il est pris en charge financièrement intégralement par l'Etat et par la ville de Paris. Néanmoins, les chiffres qui sont pris en compte, et qui ne parviennent pas à la hauteur requise pour permettre à la ville de bénéficier de la marge supplémentaire, ne font pas honneur à la politique de développement qui est la vôtre. Il faut quand même le reconnaître. C'est dommage qu'on ne parvienne pas, sur la période prise en compte, à avoir le nombre de permis de construire suffisant, parce que franchement, ça ne rend pas honneur au développement de cette commune. C'est très compliqué techniquement de se positionner. Comme il y a deux mois, nous nous abstiendrons sur ce point, parce que nous ne voulons pas nous positionner pour la contractualisation, ce n'est absolument pas notre choix politique. Et en même temps, nous ne voulons pas rentrer dans les débats techniques et juridiques que vous allez avoir avec l'Etat. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Merci Monsieur le Maire. L'intervention de la France insoumise portera sur la question de la contractualisation avec l'Etat. Comme 322 autres collectivités locales, Ivry est sommée de signer un contrat financier avec l'Etat, visant à la baisse de ses dépenses de fonctionnement, sous peine de subir des sanctions financières. Cette remise en cause de la libre administration de toute collectivité revient de fait à une mise sous tutelle de Bercy, aussi autoritaire que le coup d'état financier des institutions européennes contre la Grèce. Ce chantage austéritaire sera tout aussi inefficace pour Ivry qu'il le fut pour ce pays. Par ce chantage imposé par le Préfet, exposé ce soir, Ivry se voit imposer une hausse maximale des dépenses annuelles de 1,2 %. Cette limite imposée ne prend en compte ni l'inflation ni l'évolution des carrières des agents ni l'augmentation de la population. Ce n'est rien d'autre qu'un chiffre établi de manière comptable qui dans les faits, va se traduire par l'abandon de

services rendus ou leur privatisation ; bref par moins de services publics. Rappelons également, parce que c'est important, que la contractualisation exige aussi des élus locaux qu'ils engagent leur évolution budgétaire pendant trois ans, soit au-delà de leur propre mandat. Là où l'élaboration du budget est le poumon de la vie démocratique locale, celui-ci se verrait corseté, y compris pour les choix des majorités futures qui seront pourtant décidés en 2020 par les citoyennes et les citoyens. L'Etat dessaisit les communes de leur choix pour imposer les siens, effaçant en cela, le premier échelon démocratique de notre pays. Depuis maintenant plusieurs mois, les élus des groupes France insoumise des villes concernées dénoncent ce chantage. A Ivry, lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, le groupe France insoumise avait également dénoncé ce nouveau dispositif contractuel, imposé à notre collectivité, qui n'a rien d'un contrat qui suppose un consentement réciproque, mais s'apparente plutôt à du chantage. Nous avons expressément annoncé que nous ne voterions pas un tel contrat. Nous avons encore dénoncé ce chantage lors du vote du budget. Enfin, au dernier Conseil municipal, nous avons soutenu le vœu refusant cette contractualisation et demandant aux autorités de l'Etat de revenir sur cette funeste disposition. La priorité ne doit pas être d'aider l'Etat à respecter une règle d'or européenne absurde. Le Groupe France insoumise votera contre ce contrat entre l'Etat et Ivry. Il faut défendre la souveraineté communale, aujourd'hui sacrifiée par Emmanuel Macron sur l'autel de l'austérité dictée par Bruxelles. Signer ce contrat serait une défaite avec à terme de terribles conséquences tant du point de vue de notre souveraineté que de la préservation des moyens indispensables au fonctionnement de notre commune, et à son développement au service de la population. Il y a, pour notre majorité municipale, un enjeu de cohérence avec les orientations progressistes et anti austéritaires portées dans le projet « Ivry au cœur », et pour la défense desquelles nous n'avons eu de cesse de nous mobiliser depuis quatre ans. Après les affichages au fronton de notre mairie, les opérations des moutons qui ne veulent pas se laisser tondre, quel sens prendrait aux yeux de nos concitoyens la signature de ce soi-disant contrat, en totale contradiction avec nos choix politiques ? Quelle crédibilité aura demain notre parole pour mobiliser la population autour de ses intérêts, si nous nous soumettons aujourd'hui à ce chantage ? Quel crédit donner à la consultation Ivry 2030, si nous acceptons déjà une réduction supplémentaire de nos marges de manœuvre pour les trois ans à venir ? La signature de ce contrat accroîtrait la défiance d'une partie de la population à l'égard des élus de la ville politique et la fuite vers l'abstentionnisme, les différentes formes d'enfermement. Pour la France insoumise il y a urgence à créer le débat à Ivry et dans le pays pour mobiliser largement contre cette nouvelle étape de la casse de notre modèle social et républicain, engagée par Emmanuel Macron au seul profit des plus riches. Oui, il y a urgence à donner une autre ampleur à notre résistance car les mesures déjà engagées par Emmanuel Macron, et celles qui se profilent - nouvelle remise en cause des régimes de retraite et des systèmes de protection sociale, seconde étape de la réforme territoriale avec une mise sous tutelle des collectivités et un éloignement accru entre les citoyens et les centres de décision - vont enfoncer notre pays dans une régression sans précédent. Oui, comme cela a été dit hier soir à plusieurs reprises lors de la rencontre publique organisée par la municipalité, nous ne pouvons plus céder de terrain à cette nouvelle offensive du camp de l'austérité et de l'autoritarisme. La solution de « compromis » avec le préfet proposée dans la délibération initiale, outre son arrivée tardive dans le combat communal et le caractère confus de la démarche proposée, ne constituait pas une réponse à la hauteur de l'agression que nous subissons. Elle nous paraît procéder d'une vision localiste et court-termiste, qui de fait constitue une acceptation des logiques gouvernementales, à l'opposé des engagements municipaux. Cette démarche ne permet pas d'éclairer la population sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés et de la

mobiliser. Pour notre part, cette délibération avortée a amené des interrogations sur la cohérence de la majorité municipale et sa volonté de défendre les engagements pris dans le cadre du programme « Ivry au cœur ». Nous nous réjouissons que les prises de position répétées de notre groupe et l'expression des citoyens, syndicats et associations, aient permis le retrait de la délibération initialement proposée. Evitons les calculs politiques, ne perdons pas de temps dans les faux débats sur les risques de pénalités, bien dérisoires au regard des enjeux posés pour le devenir de notre commune et du pays. Si elle est suivie d'un effort d'explication et de mobilisation, la non-signature de ce contrat peut constituer une étape décisive de la contre-offensive des forces populaires contre le projet d'Emmanuel Macron et de ses amis du grand patronat. La France insoumise, ses militants et ses élus vont poursuivre cette bataille avec toutes les citoyennes et les citoyens d'Ivry.

Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Mourad Tagzout, je suis embêté, je n'ai plus d'inscrits. Ah, si, Jeanne Zerner. »*

Mme ZERNER. - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues, je n'interviendrai pas sur le compte administratif, dont on ne peut que se féliciter. Mais la contractualisation en délibération ce soir est un jeu de dupes fort pervers. Nous n'avons pas les cartes en main. La loi de finances 2018 nous place sans sommation sous la tutelle du préfet, comme jadis, on jetait un miséreux aux galères. « Vous prétendez proposer toujours plus de services publics. Vous prétendez ne pas suivre la ligne politique du gouvernement. Vous verrez ce qu'il en coûte, manant. » Et nous voilà au milieu du gué. Ne pas sacrifier nos valeurs. Ne pas sacrifier les ambitions que nous portons avec les Ivryens pour notre ville. C'est une équation bien douloureuse. Tout cela pour un dispositif inique, qu'une majorité parlementaire nous impose. La Cour des comptes interrogée par la commission Finances du Sénat a indiqué que cette mesure est incertaine, pire qu'elle ne permettra pas la réduction de la dépense publique, ce qui est bien l'objectif du gouvernement. C'est l'aveu que de façon sous-jacente, cette mesure n'est ni plus ni moins qu'un outil idéologique uniquement destiné à s'immiscer dans les comptes des villes, à faire reculer la capacité d'intervention des citoyens sur les politiques menées et donc la démocratie, en bref, à nous mettre au pas, comme le disait notre élu aux finances, hier. Il faut saluer ici le combat de l'équipe municipale, qui après avoir consulté les habitants nous propose une délibération en résistance, avec l'attaque au tribunal administratif, et en responsabilité, parce que nous refusons d'être pénalisés pour nos actions de solidarité, et nous nous battons pour qu'elles soient reconnues. Nous ne plions pas. Cette délibération n'est qu'une étape de la bataille engagée par le gouvernement. Notre politique nous place presque mécaniquement hors des clous, du fait du panel de services publics municipaux à Ivry, et donc de la proportion de personnel communal et son glissement vieillesse technicité au sein du budget. Ce qui est le signe que dignement, conformément à ses valeurs, la ville d'Ivry se refuse, à chaque fois qu'elle le peut, à faire appel aux partenariats public-privé où nous n'avons jamais rien à gagner sur le service rendu. Comme le disait le maire hier, face aux habitants, Ivry a la prétention de toujours essayer de proposer les services publics nécessaires aux habitants, malgré le contexte, ou justement à cause du contexte, qui étrangle toujours plus les familles. Mais il y a un seuil au-dessous duquel il est indigne de signer. Voilà où nous en sommes arrivés, de décennies en décennies. Le libéralisme nous violente et ronge les acquis chèrement gagnés par le Conseil national de la Résistance, chèrement gagné par et pour la majorité d'entre nous. Il est bien loin ce temps des combats héroïques. Aujourd'hui, on veut réduire le débat politique à nous battre pour des miettes. On nous inflige clairement*

la double peine et les Ivryens ne s'y trompent pas lorsqu'on leur expose la situation dans laquelle nous place la loi de finances 2018, ils en restent sans voix, de rage, d'impuissance. Nous l'avons vu hier soir. C'est un début. En attendant que la terre se mette à trembler sous la colère de nos concitoyens, mais dans cette aspiration à un réveil général et un soulèvement du même ordre, que nous cherchons à construire, jour après jour, le groupe Front de Gauche votera cette délibération vent debout.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Romain Zavallone.* »

M. ZAVALLONE. - « *Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord merci à notre collègue Mehdy Belabbas pour les présentations du compte administratif 2017, ainsi que du contrat avec l'Etat qui souligne bien les problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Le compte administratif 2017 souligne une nouvelle fois le sérieux de notre gestion dans un contexte général de baisse des financements de l'Etat depuis au moins 2011. Cette radiographie de nos dépenses et recettes démontre l'ampleur des efforts que nous avons entrepris depuis ces dernières années, afin de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Reconduction, rationalisation spatiale, évolution des organisations de travail et économie de tous ordres permettent cette stabilité dans l'évolution de nos comptes. Le contexte national nous amènera à accentuer davantage les mesures structurelles que nous conduisons dans le cadre de ce mandat. Il semble hélas, que cela ne suffise pas pour l'Etat, et que l'exercice budgétaire s'apparente d'année en année à un défi toujours plus complexe. Le contrat sur lequel nous devons nous prononcer ce soir en est la parfaite illustration. Cette jauge limitative ne prend absolument pas en compte la croissance naturelle des besoins de notre ville, du fait de son développement, ni le dynamisme des recettes clairement en notre faveur. Comme l'a montré la présentation du compte administratif 2017, alors que les collectivités sont par ailleurs soumises à la règle d'or quant à leur gestion. Ne nous y trompons pas. Ce contrat s'inscrit dans une offensive généralisée menée par l'Etat dont le but est de porter atteinte toujours plus aux libertés communales. Que reste-t-il des principes constitutionnels de décentralisation et de libre administration des collectivités territoriales ? Avec la mise en place de supers structures administratives technocratiques, comme la métropole du Grand Paris, et des établissements publics territoriaux générant un transfert de nombreuses compétences ; avec la suppression quasi totale de la taxe d'habitation qui restreint de façon fondamentale notre autonomie financière ; avec la mise en œuvre d'une jauge limitative sur nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % d'augmentation annuelle, cette dernière offensive du gouvernement jamais avare en attaque contre notre modèle social, pilier de notre pacte républicain. Dans cette perspective, il est certain que le caractère arbitraire de ce contrat ne rend pas justice aux efforts que nous avons produits depuis le début du mandat, et que nous approfondissons à chaque budget. Pouvons-nous véritablement parler d'un contrat ? Contre notre signature, tout dépassement sera sanctionné d'un prélèvement de 75 %. Sans notre signature, cette sanction s'élèvera à 100 % du montant excédentaire. Quelle étrange conception de la notion de contrat ! Profondément attachés à la démocratie locale, nous ne pouvons accepter un mécanisme qui pose de telles limitations de notre libre administration sans aucune négociation. Dans cette perspective, nous devons pouvoir faire accepter notre demande de modulation... Excusez-moi, c'était par rapport à l'ancienne délibération. Nous soutenons et partageons donc le choix courageux de notre ville de refuser la signature de ce contrat. Nous voterons donc favorablement cette délibération.*

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Romain Zavallone. Madame Lefranc. Je vous en prie. »*

Mme LEFRANC. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cette contractualisation sur laquelle nous devons nous prononcer se place en opposition à l'autonomie et à la libre administration des collectivités territoriales. Ce contrat est contraignant et n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable. Les élus n'ont pas besoin qu'on leur dicte ce qu'ils font déjà souvent très bien. Ce contrat peut paraître une défiance envers leur gestion et leur capacité à réduire leurs dépenses. Sans adhérer complètement à vos choix budgétaires, mais cela, vous le savez déjà, nous vous soutiendrons dans cette décision. »*

M. BOUYSSOU. - *« Comme je n'ai plus d'inscrit, je repasse la parole à Mehdy Belabbas sur quelques précisions. Je reviendrai derrière. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. D'abord, merci chers collègues pour la qualité de cet échange. Nous avons un niveau d'appropriation collective sur cet enjeu important qui m'apparaît totalement satisfaisant. Pour répondre sur les quelques questions posées par notre collègue Sandrine Bernard du groupe socialiste, sur la question du vote du budget en même temps que le vote du compte administratif. Je le redis encore, comme l'année dernière, cela avait apporté beaucoup de complexité au débat. Je comprends l'intérêt, mais je maintiens mon choix d'avoir deux temps de travail séparés, parce que ce sont deux questions qui sont certes connexes, mais qui nécessitent quand même d'avoir du temps. On aurait un Conseil municipal qui serait un peu décousu, si on avait à voter les deux éléments ensemble. J'entends la complexité, mais malheureusement je ne suis pas sûr que ce soit satisfaisant en termes de réponse. Sur le fait que nos recettes soient supérieures à nos estimations. Tant mieux. Cette année particulièrement parce qu'on a des recettes exceptionnelles, liées notamment aux droits de mutation, qui n'étaient pas anticipables. Plus de 2 millions d'euros sur une cession immobilière qui arrive mi-décembre, qu'on ne pouvait pas du tout envisager cette année en tous cas sur le CA 2017, c'est ce qui fait que nos recettes sont particulièrement surévaluées. Mais cela nous permet, en l'occurrence, d'avoir un recours moindre à l'endettement, à l'emprunt. C'est plutôt une bonne chose. Je pense que nous pouvons collectivement s'en féliciter. Ensuite, sur les frais de communication. Dans la communication, on pense toujours aux dépenses un peu somptuaires qui pourraient être rattachées à la personne du maire, et aux courriers qu'il adresse à la population. Non, il n'y a pas que ça dans les dépenses de communication. Il y a toute l'armature de la gestion internet de la Ville, toute la DSI. Il y a également toutes les mesures liées à Vigipirate, aux mesures de sécurisation, etc. C'est vrai qu'on appelle cela la Direction de la communication, mais cela inclut des dépenses qui ne sont pas uniquement liées à de la communication pure et simple. Ce n'est pas « Ivry ma ville », qui nous coûte 7 millions d'euros. Il y a exactement les fêtes de quartier, les RPI, etc. C'est tout un tas de choses. Cela fait vivre la collectivité au quotidien, la direction de la communication. Ce n'est pas que des dépenses annexes qui sont inutiles. On fait extrêmement attention à ces dépenses. C'est aussi là-dedans, par exemple, que l'on intègre nos dépenses de papier que l'on a fortement réduites, grâce à la démarche de dématérialisation. Notamment dans les services, on a supprimé l'essentiel des imprimantes dans les bureaux au bénéfice d'imprimantes collectives. Cela permet de réduire les volumes de papiers imprimés, etc. Ce sont aussi des dépenses qui étaient rattachées à la Direction de la communication.*

Sur la question du contrat. Tout d'abord, je suis extrêmement content que l'ensemble des groupes de la majorité se retrouvent sur le refus d'accepter cette contractualisation. »

M. BOUYSSOU. - « Et de l'opposition. »

M. BELABBAS. - « Tout à fait. On peut effectivement discuter des hésitations qui ont été les nôtres, sur l'adoption ou pas de ce contrat, mais toujours est-il que nous avons montré notre capacité à être à l'écoute de la population, tout d'abord, et aussi de notre majorité, parce que c'étaient des débats qui sont d'une complexité certaine, qui nécessitaient aussi d'avoir du recul et de mesurer l'ensemble des enjeux. Jusqu'à il y a dix jours ou une semaine, un certain nombre d'éléments n'étaient pas encore clarifiés, y compris dans nos discussions avec le Préfet. Je pense à l'intégration des flux financiers liés à la création du CCAS, qui sont complètement artificiels et qui venaient grever nos dépenses de fonctionnement de manière extrêmement importante, plus de 800 000 euros et qui nous auraient très fortement pénalisés dans le cadre de la signature du contrat. Aujourd'hui, il y a quelques jours, nous avons appris que finalement les flux financiers du CCAS ne seraient pas intégrés dans la jauge de 1,2 %, donc nous n'allons pas être pénalisés, ce qui nous permet déjà d'avoir une véritable respiration, parce que ce n'est pas la même chose. J'entends mon collègue Mourad Tagzout dire que la pénalité est bien dérisoire. Non, ce n'est pas dérisoire, plusieurs centaines de millions d'euros qui pourraient nous être prélevées sur nos recettes fiscales de l'année N+1, parce que derrière, c'est du service public, ce sont des agents qui ne seront pas remplacés dans les services publics. C'est potentiellement des places en crèche qui ne seront pas attribuées. Il y a des conséquences en face, tant sur les qualités de travail de nos agents communaux que sur le service public qu'on rend à la population. Oui, bien évidemment, le principe de fond, on le partage tous. La posture de dire qu'on s'oppose à la contractualisation, on la partage tous. Mais derrière, il faut mesurer dans l'exercice de gestion, ce que cela implique. Je trouve un peu léger de balayer ces conséquences d'un trait de plume. Je trouve cela un peu léger, c'est un peu dommage. Mais finalement, et c'est ce qui compte, tout à fait, et je suis plutôt content de cela, et je salue Mourad Tagzout sur un deuxième point pourtant, c'est sur la nécessité de donner une autre ampleur à notre mobilisation, et effectivement, on pourra le faire ensemble. Il faudra que l'on le fasse ensemble. Je remercie nos collègues de la France insoumise de nous redonner des leçons de ce que c'est d'être de gauche, je pense que nous le sommes tous. On le partage en tous les cas dans cette majorité mais il y a un moment, où on assume un exercice de gestion. La France insoumise fait partie de cette majorité, et assume aussi ce devoir de gestion, comme tout le monde. Un petit mot sur ce que disait notre collègue Jeanne Zerner. Effectivement, c'est la double peine. Parce que nous faisons des efforts en termes de solidarité, en termes de construction de logements sociaux. On fait des efforts en termes de développement durable, en n'étant jamais au bout de tout ce qu'il faudrait faire. Et pourtant c'est nous qui sommes les plus pénalisés. Et là, le sentiment d'injustice qu'ont exprimé hier les Ivryennes et les Ivryens, notamment, doit nous animer d'une nouvelle force pour nous opposer encore plus clairement à la politique d'Emmanuel Macron. Mourad Tagzout le rappelait, on s'engage en plus au-delà de notre mandat, mais le combat qu'il faudra mener demain, c'est dans l'union des forces de progrès, et pas dans les querelles de chapelle pour pouvoir justement aller gagner ces élections de 2020 et 2019. J'anticipe un peu sur les élections européennes et sur les élections municipales, mais je sais que ça agite déjà un certain nombre d'entre nous. Mais cela se fera aussi dans la confiance et dans le respect de chacune et de chacun. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Mehdy Belabbas. Simplement quelques remarques sur la question de la contractualisation, parce que sur le compte administratif, je n'ai pas grand-chose à dire. Je trouve cela plutôt sain que dans l'élaboration du budget primitif, on soit prudent et que l'on mette des recettes un tout petit peu peut-être trop prudentes par rapport à ce qui pourrait nous arriver pour ne pas voter un budget qui nous oblige à des décisions modificatives, à retrouver des sous, etc. En soi, c'est un problème comptable qui n'est pas un problème politique, et qui est plutôt sain. Je voulais revenir sur une expression qu'a eue Sandrine Bernard, qui a eu l'air de saluer nos efforts, je l'ai compris comme ça, depuis quelques années pour contenir les dépenses publiques. En fait, je voudrais démentir ce point, nous ne faisons aucun effort pour contenir les dépenses publiques. Je vais le dire avec un peu de trivialités, et je m'en excuse d'avance auprès du public et des conseillers municipaux qui sont là ce soir. Nous nous en foutons de contenir les dépenses publiques. Pour nous, ce n'est ni un objectif ni un dogme. Nous laissons ce principe du dogme de contenir les dépenses publiques à ceux qui, aujourd'hui, mènent une politique libérale. Notre problème dans cette assemblée, et c'est pour cela qu'à mon sens il n'y a pas de trouble sur la cohérence de la majorité municipale, le sens politique de notre programme, le sens politique de ce que l'on porte dans la perspective de 2030, le sens politique de ce que l'on a toujours porté dans cette ville, et je salue encore une fois la présence de Jacques Laloë à notre assemblée ce soir, c'est de répondre aux besoins des gens, de développer un service public innovant, qui corrige le mieux possible les énormes inégalités de notre société. La dépense publique en ce sens est quelque chose de salutaire. Et si nous avons été amenés, sous ma conduite précédemment, et sous celle de Mehdy Belabbas ces dernières années, à réduire les dépenses publiques, ce qui a été le cas dans tous les comptes administratifs, ce n'est pas par choix politique, c'est simplement parce qu'on nous a supprimé des recettes. On nous a enlevé 20 millions, on nous a supprimé 20 millions de la DGF, qui en cumulé fait 20 millions sur trois ans. 20 millions dans un budget communal... J'inviterai d'ailleurs Mehdy Belabbas dans une prochaine séance consacrée au budget, ou une commission, à montrer ce que devrait être aujourd'hui les recettes communales, les recettes de cette ville, s'il n'y avait pas eu la ponction conduite par le gouvernement Hollande, le gouvernement précédent, s'il n'y avait pas eu la réforme de la TP qui nous a privés et a entraîné un manque à gagner énorme sur nos recettes. C'est tout cela qui nous a conduits à maîtriser la dépense publique pour essayer de maintenir le périmètre du service public. Ce n'est pas un choix politique du tout. Si on pense que dans cette ville, il n'y a pas de besoins qui sont non satisfaits aujourd'hui et qui pourraient l'être par un développement du service public dans de nombreux domaines, on se trompe. A chaque fois que je vais dans un quartier, je me confronte. Je disais la portée d'engueulade dans le discours d'Ivry en fête l'autre fois, mais je me confronte à des demandes que la municipalité malheureusement n'est plus en capacité d'assumer. Quand dans un quartier, comme à Ivry-Port l'autre fois où on était ensemble, et que les habitants me disent, il faut mettre plus de moyens sur la propreté. Ils ont vachement raison, sauf qu'aujourd'hui si on devait mettre plus de moyens sur la propreté, si on devait, par exemple, comme cela nous est demandé, constituer deux équipes d'agents de nettoyage dans la ville pour être au plus près des besoins et remettre en état l'espace public non respecté plus souvent, il faudrait créer des emplois. C'est une réalité. On ne va pas le faire autrement. Mais aujourd'hui dans le contexte qui nous est imposé, si on doit créer des emplois supplémentaires, c'est au détriment d'autre chose. Ce n'est pas un choix. Aujourd'hui pour développer quelque part, il faut que l'on me dise où on retire. Il y a deux ans, on a commis l'erreur de supprimer les vacances de printemps, et ce n'est pas pour faire un argument packaging ou un argument de communication, c'est parce qu'il a fallu équilibrer le budget. Personne dans la majorité*

municipale n'était content de cela. Et depuis des années et des années, on se bat pour maintenir le périmètre du service public, et pas du tout pour contenir les dépenses publiques. Ça, je le redis, on s'en fout. Ce que l'on veut, c'est développer du service public et répondre aux besoins des gens, et c'est cela notre objectif. Oui j'ai vu, Sandrine Bernard, que tu as levé la main. Comme je ne suis pas très protocolaire, je te rendrai la parole. D'ailleurs, comme je fais la police de l'assemblée, je vais te la rendre tout de suite et je reprendrai mon fil après, mais cela n'est pas habituel, c'est un privilège que tu as et que tu vas partager avec Mourad Tagzout, mais je reprendrai la main après. »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je voulais faire une petite précision. Je ne vous ai pas salué pour les efforts de gestion que vous faisiez. J'ai souligné le fait que vous vous prévaliez de faire des efforts de gestion, en tout cas c'est ce que Mehdy Belabbas nous a indiqué dans son intervention préliminaire. En revanche, je trouve ça assez grave que vous vous exprimiez de cette manière-là : le fait de vous foutre de contenir les dépenses publiques. Parce qu'effectivement la gestion de l'argent public qui vous incombe, exige quand même un tout petit peu de responsabilités. Oui, ce sont des choix. Evidemment, vous feriez plus de choix avec plus d'argent public, c'est une évidence. Mais la ville d'Ivry dispose de recettes déjà relativement importantes pour une ville de cette strate, et avec ces sommes qui sont, je l'ai dit tout à l'heure, on n'est pas très au clair, autour de 140, 150 millions d'euros, vous faites des choix. Cela vous appartient, vous devez en assumer la responsabilité et vous ne pouvez pas nous indiquer comme cela en Conseil municipal que vous vous foutez de contenir les dépenses publiques. Ce n'est pas possible. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je vais te repasser la parole Mourad Tagzout, mais Sandrine Bernard, là, vous venez de faire une démonstration de dialectique absolument spectaculaire. Je pense que personne dans cette salle, y compris dans le public, n'aura compris que je disais qu'il faut dilapider l'argent public n'importe comment. Tout le monde aura compris que mon problème politique n'est pas de contenir les dépenses publiques, mais bien de répondre aux habitants d'Ivry en matière de service public. Alors que je dise « mon problème n'est pas », ou que je dise, de manière un peu triviale et je vous en ai prévenu, « je m'en fous », cela a exactement la même signification. Et les interprétations outrancières, et je n'en dirai pas plus, que vous essayez de faire maladroitement de mes propos ne grandissent pas le support politique sur lequel vous êtes assise. Je tenais à vous le dire. Mourad Tagzout, tu as souhaité réintervenir. »*

M. TAGZOUT. - *« Etant nommé mis en cause, je vous ai demandé, Monsieur le Maire, le privilège de pouvoir réintervenir, oui par Mehdy Belabbas. Je ne remets pas du tout en cause l'engagement de Philippe Bouyssou, et la majorité municipale sur les orientations que tu as évoquées et que nous partageons dans leur essentiel. Je ne l'ai pas non plus de méconnaissance des contraintes que nous subissons, des pressions que nous subissons depuis des années par les gouvernements qui se sont succédés, qui sont en train de s'accélérer d'une façon inédite. C'est justement cela qui est en jeu aussi. Je crois qu'on ne peut pas se laisser aller à un ronron. La phase dans laquelle nous vivons, ce n'est pas il y a trois ans, ou il y a quatre ans. On est dans une étape supérieure du déroulement du bulldozer-compresseur du libéralisme. Il y a dans la loi de contractualisation, non seulement la main de fer qui s'exerce sur nous, sur les dépenses, sur la capacité à répondre aux besoins de la population mais il y a aussi une étape supérieure dans la remise en cause de la démocratie et de la République, de l'échelon communal. Il faut bien en être conscient.*

Cela me ramène à ce qu'avait dit Mehdy Belabbas, je ne méconnaissais pas l'importance de chaque euro, évidemment. Mais il faut faire de la politique, c'est notre point de vue. Nous ne sommes pas des gestionnaires, je sais ces choses-là, mais à un moment donné, un euro, 100 000 euros, c'est bien moins que ce que nous allons perdre demain en termes de souveraineté, en termes de capacité à gérer. Le processus engagé est terrible. Nous le voyons déjà dans le phénomène de territorialisation. Des compétences nous sont retirées, aujourd'hui aux territoires, demain à la métropole. On essaye de nous appliquer par la contractualisation des méthodes qui sont appliquées aux entreprises privées. C'est ça qui est en jeu. Ces 100 000 euros, oui, de ce point de vue, si on se place d'un point de vue politique, c'est dérisoire. C'est même ridicule par rapport à l'enjeu. Et le devoir d'une force politique courageuse, c'est d'aller devant la population pour défendre cette position. C'est cela être de gauche. C'est cela défendre une position progressiste. Sinon, on s'installe dans un confort de gestion. Lénine disait : « les Bourgeois nous vendront la corde avec laquelle on les pendra. » Je me demande si certains édiles ne sont pas prêts à négocier le poids de la chaîne qu'on leur met, l'espace du nœud coulant que l'on est en train de mettre autour de leur cou au fur et à mesure. Donc oui, il y a lieu de se poser en opposition et d'aller voir la population. Et ça, c'est ce qui s'est vu hier dans la réunion effectivement venue tardivement, je le répète. On doit de la transparence à nos concitoyens. Faire une réunion le 27 juin, pour une décision le 28 juin, pour une contractualisation, une dead-line pour contractualiser le 30 juin, excusez-moi, c'est tardif, alors que le sujet est posé sur la table depuis le début de l'année. Nous avons fait modestement avec nos moyens. Nous ne prétendons pas être supérieurs à qui que ce soit. Nous avons fait avec nos moyens, depuis le 15 février, ce rappel. Les choses ont traîné, les choses ont continué. Pourquoi au mois de mai dernier dire : « nous en discuterons dans un mois » ? On l'a vu hier, la confusion. La confusion dont je parle, ce n'est pas une invention. Ce n'est pas une position politicarde, c'est ce qui s'est vu hier soir dans la réunion, c'est ce qui s'est vu ce soir. On a vu notre collègue Romain Zavallone se tromper. Nous l'avons vu notre collègue de l'opposition Sandrine Bernard être surprise. Le changement a eu lieu à 16 heures. Excusez-moi, ce n'est pas ça que l'on appelle de la cohérence, ce n'est pas cela que l'on appelle de la facilité de lecture pour les gens. Et en ce sens, je le dis fraternellement, dans un premier temps, je le dis à tous ; attention. Hier, dans les conclusions que vous avez posées, ce n'était pas clair. Cela amène à des interrogations et ce n'est pas la meilleure façon pour mobiliser, pour porter le combat que nous devons apporter. C'est notre position. »

M. BOUYSSOU. - « Lénine, puisque tu l'as cité, j'aime beaucoup les références marxistes, disait aussi : « toutes les cuisinières doivent apprendre à gouverner l'Etat. » C'est ce que j'ai comme ambition politique pour cette ville, mais pas que les cuisinières, parce que ce serait un propos hautement sexiste, mais les cuisinières, les cuisiniers et les moindres habitants de cette ville, même les plus en difficulté doivent apprendre effectivement à comprendre quels sont les enjeux et doivent peser sur les décisions du conseil municipal. Et nous nous y employons. »

M. TAGZOUT. - « On ne va pas faire de l'exégèse Léniniste ce soir... »

M. BOUYSSOU. - « S'il te plaît Mourad Tagzout, tu noteras que la parole doit être demandée et que je dois la donner. J'apprécie ton emportement et ta fougue, mais je te prie de respecter les petites règles de police de l'assemblée habituelle, qui ne sont pas un exercice de l'autorité toujours facile.

Sur le fond de la question qui est posée. Le côté tardif, puisque tu parles de la réunion d'hier soir, est lié au fait que comme l'a rappelé Mehdy Belabbas tout à l'heure, les conditions ont évolué depuis le moment où nous avons délibéré au Conseil municipal du mois de mai sur une prise de position politique, avec laquelle la délibération de ce soir est en cohérence. Mais la ligne politique qui est la nôtre ce soir, et qui est portée dans la délibération, qui aurait été peut-être un tout petit peu différente avec : « autorise le Maire à signer sous conditions », c'est la même chose que l'on vise. C'est comment on tient à la fois l'équilibre entre le courage politique, tu as raison, et de l'autre côté, la responsabilité de la gestion. Je n'oppose pas les deux et tu ne les opposes pas non plus. Tout va très bien de ce point de vue. Parce que j'ai honte de le dire, mais je suis en responsabilité de maire adjoint, de premier adjoint, en tout cas depuis 2001. Cela fait un paquet de temps, ça ne fait pas très Nouveau Monde, j'en ai conscience, mais j'ai assisté au fil du temps à des étapes d'attaques de plus en plus importantes sur les collectivités locales. Quand je disais tout à l'heure « contenir les dépenses publiques, ce n'est pas notre affaire », je le pense vraiment. C'est-à-dire que ce qui est en jeu aujourd'hui, et on est tous d'accord là-dessus, je pense, au sein de la majorité municipale, c'est que les gouvernements successifs avec une aggravation, c'est vrai, sans précédent du point de vue du gouvernement d'Emmanuel Macron, c'est de faire reculer le service public, de suspendre les moyens pour le faire vivre, de mettre les collectivités locales en difficulté, pour ouvrir des pans à la libéralisation et à l'ouverture à la concurrence de tas de domaines qui, aujourd'hui, sont assurés par le service public. Je n'ai de cesse, et hier soir encore, je l'ai fait, de donner les exemples de tout ce qui pourrait être retiré de notre service public et livré aux marchés. Le maintien à domicile des personnes âgées ; le soutien aux sections sportives, Neones après tout, ce n'est pas mal. Si les gens veulent faire du sport, ils n'ont qu'à prendre une carte dans un club privé, sauf que là, ce sera une question de moyens. Et les milliers de gamins qui à Ivry peuvent accéder à des licences, je dirais, « pas cher », on va le dire comme ça, je ne trouve plus mes mots, c'est grâce aux subventions de la ville, c'est grâce à la mise à disposition gratuite des équipements publics. C'est tout cela qui est attaqué aujourd'hui au travers de la politique d'Emmanuel Macron. Il y a la première étape de la contractualisation, où on veut contraindre l'évolution de nos dépenses à 1,2 %. Demain, il va y avoir la non-compensation de la suppression de la taxe d'habitation, qui va être le deuxième coup de grâce, qui va nous être porté, et qui risque d'être encore plus dur. Là où je suis d'accord c'est qu'à un moment donné, il va bien falloir que l'on bloque le processus et qu'on l'empêche d'aller plus loin, parce qu'on y voit clair. La stratégie d'Emmanuel Macron, c'est une stratégie de bourrin, elle est transparente, elle est visible et on voit très clairement vers où il veut aller, vers des conquêtes, y compris de territoires dans les villes. D'ici 2020, il nous aura tellement mis à genoux, quelles que soient nos couleurs politiques qu'il n'aura plus qu'à ramasser les choses. Face à cette attaque, on a besoin d'unité et de rassemblement de la population sur des bases politiques claires. Je pense que la discussion de ce soir construit ces bases politiques claires. C'est une étape. Mais je ne vis pas comme toi, Mourad Tagzout, la réunion d'hier soir. Je trouve que pour une réunion qui a été préparée tardivement, rapidement, sans moyens de communication dispendieux pour revenir à une intervention précédente, je considère que c'est un succès, qu'on a eu plus de 100 personnes qui, en pleine semaine, viennent discuter, donner leur point de vue. C'est un élément qui compte et qui mérite d'être étudié. C'est un élément qui ébranle. J'adore rentrer dans une réunion avec un point de vue, et sortir d'une réunion avec un point de vue qui a évolué, qui ne s'est pas radicalement transformé. La politique de contractualisation, j'en pense la même chose, ce soir que je la pensais il y a deux ou trois jours. Simplement sur la stratégie de mise en œuvre et de résistance, on peut avoir des moments d'interrogation et de recherche, et il

faut l'accepter comme tel, il faut que l'on apprenne à le travailler. Effectivement Mehdy Belabbas l'a rappelé tout à l'heure si le Préfet avait persisté, par exemple, à compter les flux financiers du CCAS comme des dépenses réelles de fonctionnement, et qu'on avait risqués, là c'est sur une somme de 800 000 euros, de se voir prélever sur nos recettes fiscales 2019, 100 % de 800 000 euros, cela nous aurait fait un sacré trou dans la caisse. Et si pour faire tenir debout les services publics, il avait fallu pour assumer notre décision politique, recourir à une réévaluation des impôts, je ne suis pas sûr que nous aurions alors créé les conditions d'un rassemblement de la population pour pouvoir combattre ces mesures politiques. Ce sont ces questions qu'on se pose. Je disais tout à l'heure que je suis élu depuis 2001, ça se dégrade. Quand on est, comme nous le sommes, des forces progressistes, des forces de transformation, des forces révolutionnaires, disons-le, ou transitionnelles, transition-révolution finalement ça ne va pas si mal que cela ensemble, face à la gestion dans le capitalisme réel tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il est en train de se développer, on a plusieurs choix, je le disais hier soir. Le premier choix, c'est de se dire : c'est trop compliqué de gérer dans ces conditions. Nos valeurs sont tellement en contradiction avec ce que l'on nous fait subir qu'il faut absolument laisser la main à d'autres qui eux n'auront aucune difficulté, et qui pensent en effet qu'il faut maîtriser et contenir les dépenses publiques, un peu comme un dogme, et qui font cela très bien dans les rails de Emmanuel Macron. Ils feront ça bien mieux que nous et avec beaucoup moins de résistance. Ou on peut aussi décider de la fuite en avant, c'est-à-dire on vote des budgets en déséquilibre, on nous a piqué 20 millions, mais tant pis, on intègre les 20 millions en besoin et on inscrit des dépenses supplémentaires. Auquel cas, il y a la prise en main du budget par le Préfet. C'est comme ça que ça se passe. Il y a des villes qui ont été mises dans ce cas. Et là, je sais exactement où le Préfet prendrait l'argent : il supprime les subventions aux associations. Tous les postes non pourvus aujourd'hui, il les gèle de manière définitive. Ils ferment les services qui ne sont pas de première utilité à la population, et il tapera dans la culture, il tapera dans le sport. Il tapera dans tout ce qui pour les valeurs libérales apparaît comme du supplément d'âme moins utile à la population. Et ce sera un drame pour les Ivryens. Donc on ne le veut pas non plus. La troisième voie, c'est celle qu'on essaye de mettre en œuvre. C'est celle qui par moment, et trop souvent sans doute, nous amène à faire des compromis pour essayer de faire au mieux, de préserver le service public et d'avancer dans les meilleures conditions. Mais si nous sommes amenés à le faire à des moments... Et je suis très heureux que ce soir, on vote une délibération avec un article qui dit, non seulement, on ne va pas signer le contrat, mais en plus on va aller exiger dans le cadre d'une loi de finances, que l'on conteste totalement. Et c'est là où est le compromis que je vous propose ce soir, quand même, cette loi de finances est, je vais encore faire une vulgarité, veuillez m'en excuser, toute pourrie. Nous exigeons que la modulation, alors ça peut paraître lambda, mais c'est 144 équivalents logements du centre de migrants quand même, ce n'est pas rien. Contrairement à ce que vous disiez, Sandrine Bernard, tout à l'heure, ce n'est pas une question qui pèse sur les dépenses communales ou je ne sais quoi, et que ce soit la Ville de Paris qui paye les choses. Romain Marchand donnait l'exemple du foyer Madeleine Delbreil que nous sommes en train de reconstruire rue Jean-Jacques Rousseau, et qui sera inauguré dans quelque temps. Les travailleurs migrants qui vont être là ne coûteront rien à la ville. Il y a un opérateur social qui va gérer le foyer, ils vont payer leur loyer, ils vont aller travailler, ils vont vivre là. La plupart du temps ce sont des célibataires sans enfants qui ne bénéficient pas des écoles. J'espère qu'ils iront au Luxy, j'espère qu'ils utiliseront les autres équipements, comme le font d'ailleurs les migrants du Chum. Ce n'est pas un centre fermé, contrairement à ce qu'Emmanuel Macron veut faire, ils sortent dans la ville. Ils viennent à la médiathèque, ils utilisent les infrastructures. Ils étaient

à Ivry en fête, ils seront là au 14 juillet. Ils vivent avec nous les gens qui sont là, même si c'est transitoire. Ce qui est mis en cause, ce n'est pas le fait qu'ils nous occasionnent des dépenses supplémentaires, ce qui est mis en cause, c'est qu'il y a eu un permis de construire rectificatif qui a été posé en 2017, au tout début de l'année 2017, et qui écrase le permis de construire initial qui avait été déposé en 2016. A cause de cela, nous ne passons pas les 2,5 % de croissance du nombre de logements dans la ville. C'est ce qui nous aurait permis, c'est la partie compromis de mon intervention, d'être dans une fourchette de croissance possible et non punissable par le préfet de 1,35 %. Au-dessus du 1,35 %, tout dépassement serait taxé sur les recettes après à 100 %, mais être taxé au-dessus de 1,35 %, il y a moins de risques que d'être taxé au-dessus de 1,2 %. Je pense donc qu'on ne signera pas, mais on exige quand même de bénéficier de cette modulation. On va aller au tribunal administratif pour l'obtenir. Parce que cet argent, enfin ce n'est même pas de l'argent, c'est une possibilité de dépenser notre argent. Vous voyez un peu l'absurdité ? Cela nous est dû, et on ne doit pas nous pénaliser au-dessus de ça. Il faut que l'on se batte pour l'obtenir. Et si au moment du CA l'année prochaine, nous avons été obligés de dépasser le seuil de dépenses autorisées par le préfet, on fera les comptes tous ensemble, et on ira se bagarrer pour que ce ne soit pas prélevé sur nos recettes fiscales 2019. C'est le sens de la proposition qui vous est faite, c'est une proposition de résistance et de transparence sur la gestion des affaires communales. Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais comme j'ai été interrompu deux fois, cela en a rajouté. Je vous sou mets la délibération telle qu'elle vous est soumise ce soir avec ces deux articles : on ne signe pas et on va au TA. Qui est pour son adoption ? Merci. Est-ce qu'il y a des contre ? Non. Des abstentions ? Quatre abstentions, avec les procurations.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

C/ REFUSE la signature du contrat et **SOUTIENT** toute action en justice utile afin d'obtenir une juste majoration du taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU. - « *Je vous remercie, cette délibération est adoptée, au-delà des rangs de la majorité municipale, ce qui prouve que l'on est capable de se rassembler sur les questions de la libre administration des communes, même si à d'autres moments, et sur la manière de gérer l'argent public, nous avons des désaccords. En tout cas, c'est une chose importante. Merci. Je vous propose d'élire Romain Marchand comme président de séance pour la suite des votes sur le CA. Qui est pour l'élection de Romain Marchand comme président de séance ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Parce que je ne voudrais pas peser physiquement sur la suite des votes. Je laisse la présidence à Romain. Tu commences une fois que je suis sorti.* »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ DESIGNE M. Romain Marchand comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2017 de la Ville.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

Passage de la présidence à Romain Marchand

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

M. MARCHAND. - « *Le maire ayant quitté l'assemblée chers collègues, je vous propose donc de procéder à la délibération sur le point A. C'est une seule délibération qui concerne le compte de gestion du comptable public 2017, intégrant :*

- *le budget principal,*
- *le budget annexe du chauffage urbain,*
- *le budget annexe de la restauration municipale,*
- *le budget annexe de l'aide à domicile,*
- *le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,*
- *le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,*
- *le budget annexe du cinéma municipal le Luxy.*

Est-ce qu'il y a des votes pour ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? NPPV ? Je vous remercie.

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ ARRETE les comptes de gestion du comptable public 2017 relatifs aux :

- budget principal,
- budget annexe du chauffage urbain,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe de l'aide à domicile,
- budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,
- budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,
- budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. MARCHAND. - « *Point B. Compte Administratif 2017. Alors il faut que l'on vote séparément cette délibération. Pour le budget principal qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Je vous remercie.*

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

/ARRETE les comptes administratifs 2016, concernant:

B1/ le budget principal.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

B2/ le budget annexe du chauffage urbain.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

B3/ le budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

B4/ le budget annexe de l'aide à domicile.

(unanimité)

B5/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(unanimité)

B6/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

B7/ le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

M. MARCHAND. - « *Nous en avons fini avec le compte administratif 2017. Nous passons donc au point suivant.* »

FINANCES**D) Démarche de prévention en matière de lutte contre les incivilités**

Fixation des barèmes d'indemnisation forfaitaires (nettoyage, enlèvements...)

Rapporteur : Sabrina SEBAIHI

M. MARCHAND. - « Je crois que c'est Sabrina Sebaihi qui va rapporter pour le point D sur la démarche de prévention en matière de lutte contre les incivilités. Sabrina Sebaihi, je te laisse la parole. »

Mme SEBAIHI. - « Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vous le savez, les incivilités ont été une préoccupation majeure des Ivryennes et des Ivryens, qui n'ont pas manqué de nous le rappeler lors des Assises de la Ville. Cette situation nous a amenés à accélérer la réflexion que nous menions déjà au sein des services sur le rapprochement, notamment de différents corps de métiers que nous avons souhaité rassembler, afin de lutter plus efficacement contre ces poisons du quotidien. Concrètement, ce rapprochement implique la fusion de plusieurs services. Ce service sera composé de deux secteurs. Le premier sera composé des ASVP (les gardes urbains, les gardiens de parcs et gardiens de cimetières) et un deuxième secteur qui lui sera composé des médiateurs sociaux. Ce rapprochement s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, la plupart de ces agents sont déjà assermentés sur au moins un des codes, notamment les ASVP et les gardes urbains. Ce qui est pour nous une facilité pour pouvoir les assermenter sur les autres codes. Ils ont acquis tout au long de leur profession des compétences et un savoir-faire sur ce métier. Ils sont en première ligne sur l'espace public, qu'ils soient gardiens de cimetière, gardiens de parcs, ASVP ou gardes urbains, ils sont toujours présents sur l'espace public et ils ont affaire très régulièrement aux incivilités. Comme je le disais, ils gèrent tous les incivilités à leur niveau. Ce nouveau service sera fort d'une cinquantaine d'agents habilités à faire de la prévention et du conseil auprès de la population pour le respect de la propreté et des espaces publics, de la médiation et de la verbalisation puisque, comme je le disais, ils seront assermentés sur trois codes différents qui sont celui du Code de la route, de l'environnement et de la santé publique. Ils pourront ainsi être déployés sur l'ensemble du territoire communal afin de lutter contre les incivilités. A ce titre, nous avons déjà pris attache avec Madame la Procureure, afin d'accélérer l'assermentation de nos agents puisqu'habituellement c'est une procédure qui peut durer jusqu'à un an. Nous avons le souhait d'avancer très vite sur ce sujet donc nous avons demandé à la procureure d'accélérer l'assermentation des agents pour pouvoir être efficaces rapidement. De manière pratique, ce service aura pour tâche de dresser des procès-verbaux qui seront envoyés pour pouvoir convoquer les gens sur ces amendes. Mais à partir de ce soir, si la délibération est adoptée, la Ville pourra également émettre des titres de recettes vis-à-vis des contrevenants. Comme vous avez pu le constater dans la délibération. Ces forfaits ont été calculés sur la base du coût réel de toutes les incivilités, du nettoyage des incivilités. Un tableau rappelle le tarif de l'enlèvement, du nettoyage, du coût de l'agent, du temps qu'il y passe pour nettoyer toutes les incivilités qui sont faites sur l'espace public. L'idée, c'est, d'une part, d'émettre un PV, et, de l'autre, de faire ce titre de recettes.

Permettez-moi de faire une petite incise sur la raison pour laquelle nous avons choisi de procéder de la sorte. Nous avons observé depuis de trop nombreuses années que suite à nos PV, les contrevenants sont rarement, pour ne pas dire jamais, convoqués, afin de régler leurs amendes. Ils ne sont même pas convoqués pour qu'on leur explique qu'ils ont participé à la dégradation de l'espace public. Cette procédure nous permettra donc de sensibiliser les contrevenants sur la nature de leurs infractions et de permettre à la Ville de rembourser les frais engagés sur l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages, des tags, des affiches illégales, etc. Si ce volet répressif se met en place rapidement, en tout cas il se mettra en place rapidement, c'est ce que l'on souhaite, il n'en demeure pas moins que nous devons, à brève échéance, entamer un travail d'information et de sensibilisation auprès des acteurs potentiellement concernés. C'est pourquoi, dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), nous avons déjà engagé un travail avec les bailleurs sur la sortie de leur bac, par exemple. Parce que très souvent, on observe que les bailleurs sortent leur bac très tôt avant le passage des camions, du coup les bacs restent plusieurs heures sur l'espace public, et cela contribue, avec le vent, avec le fait qu'elles soient fouillées, etc., à dégrader l'espace public. Cela concernera également les commerces avec la question de la gestion des terrasses, par exemple, où nous avons beaucoup évoqué la question des mégots de cigarettes, ou même des huiles quand ils cuisinent et qu'ils déversent cela dans les égouts, les bacs à ordures, tous les déchets issus de leur activité, les associations mais également les partis politiques. Je pense notamment aux affichages sauvages, hors des cadres qui sont prévus à cet effet. Une fois cette étape franchie, il s'agira ensuite de faire respecter cette délibération. Je sais que certains d'entre vous, chers collègues, seraient enclins à préférer une police municipale. Nous avons fait un choix différent, ce que nous assumons parfaitement. Vous me direz que je me répète, mais les faits sont têtus. Nous considérons que dans le cadre de notre contrat social républicain, l'égalité civique ne peut exister sans la sécurité des citoyens et des citoyennes, qui est assurée par l'Etat au moyen des forces de l'ordre. La sécurité nécessite donc un service public fort. J'aimerais vous citer à ce titre le courrier adressé à Monsieur le Maire par le syndicat SGP qui alerte, je cite « sur le malaise grandissant au sein de notre profession et les nouvelles contraintes purement productivistes qui exaspèrent nos collègues, et qui militent pour une police républicaine proche des citoyens. Une police instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée ». C'est bien la preuve que le combat auquel nous sommes confrontés est celui de la remise en cause du service public. Nous le voyons à l'œuvre tous les jours, jusqu'à une quasi mise sous tutelle des collectivités, comme nous l'avons vu avec la tentative, en tout cas pour Ivry, de la contractualisation au mépris de la Constitution. Comment pouvons-nous accepter qu'aujourd'hui des villes, par exemple, aient plus d'agents de police municipale que d'agent de police nationale, qu'elles aient des moyens plus importants, des véhicules, du matériel alors que la police nationale n'a quasiment plus de moyens. D'ailleurs je rappelle, à titre d'anecdote, qu'au moment où on a voulu travailler sur le contrôle au faciès, ce qui a été avancé, c'était qu'il n'avait pas de stylos bic pour faire les contrôles au faciès. On en est quand même là ! Pour toutes ces raisons et pour d'autres, je ne citerai même pas l'armement ou la réquisition des effectifs, nous n'avons pas souhaité ce choix. Sans être beaucoup plus longue, pour conclure, nous comptons sur l'effet dissuasif des premières mesures que nous avons dévoilées pour sensibiliser tous les Ivryens et les Ivryennes sur le devenir de leur ville, notamment grâce au déploiement sur le territoire communal de ses nombreux agents sur l'espace public. Nous souhaitons surtout une prise de conscience collective sur nos espaces de vie collectif, public ou non afin de redonner à tous la possibilité de jouir de la tranquillité de vie à laquelle ils ont droit. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - « *Merci Sabrina Sebaihi. Je prends les inscrits. J'ai vu Sandrine Bernard.* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire pour quand il reviendra. Concernant cette délibération de prévention en matière de la lutte contre les incivilités, quelques remarques. D'abord, vous avez initié dans les quartiers des rencontres avec les habitants pour engager des groupes de travail sur l'état des lieux en matière de saleté de l'espace public, de dégradation de l'espace public. C'est une démarche intéressante mais beaucoup trop tardive. Je suis désolée que cela ait été abordé sur un autre sujet récemment. Il est intéressant de travailler avec les habitants sur tout sujet, de réaliser avec eux un diagnostic partagé, de déterminer des indicateurs sur lesquels nous pourrions suivre l'évolution de la situation après la mise en place d'un plan d'action convenu communément. C'est une démarche intéressante à condition que les indicateurs soient réellement utilisés, que les données soient réellement diffusées et que le plan d'action soit réellement évalué, pas comme pour le CLSPD, par exemple, comme j'ai pu l'évoquer lors du précédent Conseil. Néanmoins c'est une démarche intéressante mais extrêmement tardive c'est-à-dire que la situation que nous connaissons aujourd'hui, je crois que tout le monde en fait le constat, et qu'il n'est pas forcément indispensable de redémarrer par un constat partagé. Nos concitoyens l'ont particulièrement fortement exprimé pendant les Assises et attendent que l'on mette en place rapidement, ce qui est prévu aussi, des actions fermes et efficaces. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, en matière de propreté, comme en matière d'incivilité, et sur beaucoup de questions de cette nature, la démarche pour une ville plus propre, pour une ville plus respectueuse de l'espace public repose sur trois axes : la prévention, la correction et la répression. Longtemps, on s'est appuyé sur les deux premiers : la prévention et la correction. Depuis quelque temps, un pas a été fait dans le sens de la répression avec la mise en place des gardes urbains et la tentative de verbaliser. En réalité, vous l'avez dit, les gardes urbains dressent des procès-verbaux, des constats, puis les envoient aux autorités qui en réalité n'ont pas le temps de s'en saisir. Finalement, ces procès-verbaux restent lettre morte puisque les auteurs de trouble, les personnes qui procèdent aux incivilités ne sont pas sanctionnées. Cela ne suffit pas. En matière de prévention, vous mettez en place des réunions dans les quartiers, des campagnes de communication. Il y a une implication des enfants dans les écoles. Vous mettez en place des affichettes sur les dépôts légitimes, ceux qui font l'objet d'un appel aux encombrants et des affichettes sur les dépôts illégitimes. Tout cela c'est de la communication, c'est bien. Cela permet aux personnes qui veulent bien faire, de savoir comment bien faire, et éventuellement à celles qui ne font pas bien, d'être informées qu'elles ne font pas bien. En matière de correction, je voudrais souligner le travail des agents parce que l'on réfléchit souvent - cela a fait l'objet d'une réorganisation il y a quelques années - à la manière dont nous pouvons travailler avec les agents pour que l'on réponde encore mieux aux besoins et qu'on fasse face encore mieux à cette réalité des incivilités. Néanmoins, ce sont eux qui subissent, les premiers, le manque de respect de l'espace public et qui voient, les premiers, se dégrader le fruit de leur travail chaque jour, même s'il y a encore de nombreuses actions à mettre en place. Par exemple, mettre davantage de corbeilles sur la voie publique et de corbeilles de tri si possible. Cela me paraît plus intéressant d'aller directement sur les corbeilles de tri, plutôt que de mettre des corbeilles non triées. Mettre en place des horaires sur deux créneaux, par exemple des horaires du matin et du soir, pour repasser sur la voie publique le soir. Pourquoi pas ? Réinstaller rapidement une déchetterie. Imposer aux promoteurs lors des livraisons de*

logements des bennes pour que les personnes qui arrivent et qui descendent leur carton, ne mettent pas leurs cartons sur la voie publique. Travailler avec Carrefour Grand Ciel pour qu'ils empêchent les caddies de sortir. Il y a des actions concrètes à mettre en place pour que la situation ne continue pas à se dégrader et à être infernale pour un certain nombre de nos concitoyens, principalement sur Ivry-Port. Concernant la répression, vous proposez aujourd'hui deux démarches et c'est l'objet de cette délibération, principalement la deuxième. La première concerne le regroupement des services et la deuxième, la facturation des coûts de ramassage et de traitement des dépôts sauvages. C'est sur ce second point en particulier que nous sommes appelés à voter. Nous sommes favorables à ces deux projets. Nous voterons pour cette délibération s'ils vous permettent de manifester votre détermination à mettre fin aux dérives que nous constatons sur notre territoire. Néanmoins, quoiqu'utiles, elles ne parviennent que mollement à contourner l'absence de police municipale, ou tout du moins, parce que ce n'est pas l'objet de ce débat, l'absence de moyens de police administrative. Le refus de donner aux agents de véritables moyens de police administrative pour mener des investigations plus poussées, pour contrôler les identités, pour verbaliser directement les infractions, entrave l'efficacité du dispositif. Aujourd'hui, et encore demain, le seul moyen qui est à leur disposition, c'est de dresser des constats et de les transmettre aux autorités, je l'ai dit. Et même si 40 personnes font des constats au lieu de 4, aujourd'hui, on aura donc dix fois plus de constats, mais peut-être pas davantage d'effets, s'il n'y a pas le moindre de ces procès-verbaux qui est pris en charge par le procureur. C'est une véritable insuffisance aujourd'hui pour être totalement efficace sur ce dossier. On pourra compenser en partie en facturant directement les frais aux personnes dont on aura réussi à trouver - par leur bonne volonté, puisqu'on ne peut pas les contraindre - l'identité ou bien dont on aura trouvé le nom sur les dépôts. Je reviens deux secondes sur le débat sur la police municipale puisqu'il a été abordé par Sabrina Sebaihi. Oui, le contrat social de notre pays exige une police républicaine forte. Je suis totalement d'accord avec cette attente et cet objectif. Mais pour les sorties d'école, les dépôts sauvages, les autocollants, l'huile dans les bouches d'égout, ce sont des exemples que Sabrina Sebaihi a donnés tout à l'heure, je ne crois pas qu'une police républicaine forte soit réellement la solution. Je pense qu'un service dédié disposant des pouvoirs de police administrative - je ne parle pas d'armes, je parle des moyens de mener des actions efficaces au service de nos concitoyens - ferait la différence en complémentarité avec cette police nationale forte. Cela n'enlèverait rien à notre exigence d'avoir des équipes de police à la hauteur sur notre territoire. Je vous remercie de votre attention. »

Reprise de la présidence par Monsieur le Maire

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Séverine Peter.* »

Mme PETER. - « *Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous nous appliquons ici à chaque Conseil, à faire d'Ivry une ville populaire de banlieue tournée vers l'avenir où les habitants restent, bougent en son sein, partent vers d'autres horizons ou au contraire nous rejoignent, ce qui, dans un cas, témoigne de leur attachement à la ville et dans l'autre, de son attractivité. Ce propos est d'ailleurs largement ressorti lors des Assises de fin 2017. Porter un tel projet pour une ville aux portes de la capitale demande de nombreux efforts. Du point de vue de la municipalité, cela passe par de nombreux services locaux, un effort considérable porté sur le logement et l'aménagement mais le tissu associatif, sportif, caritatif, culturel et dans la vie des quartiers est lui aussi comptable de cet état de fait.*

Dans le contexte national actuel - nous en parlions encore à l'instant - continuer à apporter cet élan pour notre ville demande des efforts considérables, de la part de tous celles et ceux qui s'investissent au service de cette ambition, agents publics, militants ou bénévoles associatifs, habitants engagés mais nous avons aussi entendu durant les Assises de la ville, à quel point les incivilités et les dégradations de l'espace public devenaient pesantes pour beaucoup d'Ivryennes et d'Ivryens. Elles pèsent dans leur quotidien, dans l'appréciation de leur cadre de vie et au final dans leur capacité à se sentir bien dans cette ville. Tous ici, nous voulons qu'Ivry soit belle.

La question de la propreté dans une ville de passage, densément peuplée comme la nôtre, n'a rien d'inhabituel. Nous ne la découvrons pas ce soir. La municipalité consacre déjà quelques 5 millions d'euros par an au total pour la propreté. Près d'une centaine d'agents, j'insiste, une centaine d'agents sont mobilisés sur cette question. Le retrait des encombrants se fait à la demande et gratuitement. Pour répondre à la fermeture provisoire de la déchetterie du SYCTOM, un travail est mené pour conventionner avec l'espace tri voisin d'Ivry à la Poterne des Peupliers. Cela étant, nous poursuivons les discussions afin de voir revenir à terme une déchetterie à Ivry.

Et pourtant, le problème demeure, voire s'aggrave. Non pas du fait d'une quelconque mauvaise volonté de la part des agents, mais par une recrudescence des incivilités de toutes sortes. Je pense notamment aux dépôts sauvages qu'ils soient le fait d'habitants peu scrupuleux ou encore d'entreprises ne souhaitant pas s'acquitter de leurs obligations. Peut-être moins visibles, mais tout aussi préjudiciable aux comptes publics et à l'environnement, le fameux mégot de cigarette. D'ailleurs, je tiens à vous inviter toutes et tous à vous doter de votre petit cendrier de poche que pour la deuxième année, nous avons édité et nous avons distribué à des centaines d'exemplaires pendant la fête d'Ivry, ce qui nous épargnera de nombreux mégots dans les égouts ivryens et sur la voirie. Chacun est libre de fumer ou pas, mais je n'entrerai pas dans ce débat au sein du Conseil.

Comme la plupart d'entre vous le savent, ou bien ont l'habitude de nous en faire le reproche, notre groupe prône habituellement, sur des sujets comme celui-ci, des politiques de prévention, Sandrine Bernard l'a d'ailleurs rappelé. Tout d'abord, parce que la commune, échelon le plus en proximité des habitants, est vraisemblablement la mieux placée pour le faire. Ensuite, parce que les politiques de prévention amènent à la discussion, la réflexion et favorise in fine l'appropriation collective d'un problème. C'est en ce sens que des campagnes de communication municipales ont été menées sur le sujet de la propreté publique. C'est en ce sens que la sensibilisation se porte spécialement sur les plus jeunes, dont on connaît le rôle de prescripteurs d'opinion sur un tel sujet. C'est en ce sens que les médiateurs municipaux interviennent déjà sur les sites repérés comme des points noirs, à la demande des habitants. C'est en ce sens encore que nous échangeons avec les habitants, lors des collectifs propreté sur la façon dont nous organisons les tournées des agents de nettoyage et mettons à leur disposition des outils de travail pour agir ensemble à l'échelle des quartiers et multiplier les relais de prévention. Et pourtant, le problème demeure. C'est dans ce contexte que nous en venons à ajouter un volet de sanction qui vient de vous être présenté, complémentaire à tous les dispositifs déjà en place. Je salue d'ailleurs le travail de mes collègues sur le sujet, qui ont mis sur pied une organisation qui permettra de multiplier le nombre d'agents présents sur la voie publique, sans que ce problème, qui est le fait d'une minorité des habitants, ne coûte davantage à la collectivité, c'est-à-dire à chacune et chacun des Ivryens.

Il s'agit par ailleurs d'une politique de sanction - certes - mais élaborée en régie et qui se concrétisera par davantage de présence humaine sur la voie publique. Nous évitons ainsi de nous engager dans l'impasse d'une surveillance généralisée, coûteuse, pour un problème de cet

acabit. Pour toutes ces raisons qui nous ont été exposées, et par rapport aux raisons que je viens d'exposer, notre groupe votera favorablement pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Romain Zavallone. »*

M. ZAVALLONE. - *« Très rapidement pour saluer cette délibération et l'engagement que prend la ville. On sait que les incivilités et les problèmes de propreté qu'elles génèrent sont un sujet très sensible. On le voit notamment sur les réseaux sociaux. On espère la meilleure application possible de cette délibération, et notamment en ce qui concerne certaines personnes ici présentes, pendant les campagnes électorales sur l'affichage sauvage. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Madame Andria, à vous. »*

Mme ANDRIA. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Sanctions contre les incivilités subies, enfin ! Ce projet est d'une intention louable. C'était une demande forte portée par les Ivryens lors des Assises de la ville et un combat sur lequel nous voulions que vous preniez conscience depuis plusieurs années. La Ville se dotera-t-elle réellement des moyens humains et financiers pour faire appliquer ces sanctions ? A mon avis, si toutes ces sanctions à venir sont réellement appliquées, il est fort à parier que le système s'équilibrera naturellement. Dans l'exposé des motifs, il est écrit que l'enlèvement d'affichages sauvages se fait aux frais de la personne qui les apposées, ou à défaut à celle qui en bénéficie, peut également être réalisé par la ville. Est-ce applicable en matière politique ? Parce que je me souviens que vous aviez fait une campagne « tu t'es vu quand tu salis ? » mais celle-ci, hélas, n'avait pas fait l'effet escompté à l'époque. Malgré tout, nous voulons être optimistes et notre groupe votera pour cette délibération. Merci beaucoup.*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Je n'ai plus d'inscrits, peut-être Sabrina Sebaihi souhaiteras-tu redonner quelques éléments qui ont été abordés ? »*

Mme SEBAIHI. - *« Peut-être très rapidement parce qu'il y a plusieurs choses qui ont été évoquées. Séverine Peter a évoqué les comités propreté qui ont été mis en place dans les quartiers. C'est un travail que l'on souhaite faire avec les habitants. Les indicateurs que nous avons, en tout cas que l'association nous a proposés sont des indicateurs objectifs de propreté. Il y a tout un travail qui a été fait en interne par les services, notamment sur les points noirs sur les quartiers, les rues, etc. Après, l'idée c'est de confronter aussi les réalités des agents qui sont sur le terrain mais aussi celle des habitants. Bien sûr, nous avons notre propre point de vue, notre expertise mais les habitants qui sont usagers du quartier ont aussi leur expertise, donc nous allons croiser ces données. L'idée est effectivement de remesurer à échéance, je ne sais pas tous les combien de mois, on va vérifier ensemble si le dispositif que nous mettons en place aujourd'hui sera efficace et s'il aura des effets. C'est la première chose. Après, très rapidement, parce que Sandrine Bernard, tu es encore revenue sur le CLSPD. Je rappelle quand même que sur le CLSPD, dans le bilan que l'on présente, nous sommes sur des actions de prévention. Le préventif, comme son nom l'indique, c'est quelque chose qui n'est pas forcément quantifiable dans l'immédiat, mais dont on verra les résultats sur le long terme. Je ne sais pas ce que tu attends d'un bilan comme celui-ci, peut-être des chiffres, des données, mais je ne peux pas t'en donner, en tout cas pour le moment. Peut-être*

que dans quatre, cinq ou dix ans, on sera très heureux que toutes les politiques de prévention que nous avons mises en place sur la ville aient contribué à une tranquillité dans notre ville.

Je voulais revenir aussi sur la police administrative, que tu as évoquée. J'ai voulu révéfier avec l'administration. Le terme de police administrative n'existe pas, en tout cas, le corps n'existe pas. C'est soit une police municipale, soit pas de police municipale. Avoir l'illusion de se dire que l'on aura un policier administratif qui sera derrière son bureau et qui dira aux agents : « allez constater, et moi, je signe », ça n'existe pas, ce n'est pas possible. Il faut que le policier municipal soit sur l'espace public, qu'il constate lui-même l'infraction et qu'il dresse le PV. Je veux bien que l'on discute des mots et de la sémantique mais en tout cas, ça c'est impossible.

Le choix qui a été fait, comme je l'ai rappelé, c'est de ne pas aller vers une police municipale. On l'assume. J'ai évoqué les raisons pour lesquelles on ne souhaite pas aller vers la police municipale. C'est la question de la réquisition par la police nationale sur des missions qui ne seraient pas souhaitées et voulues par le maire et par les élus de la Ville. Il y a des élus aujourd'hui, des maires qui se battent, non pas pour que l'on demande l'autorisation d'utiliser leur police municipale, ils souhaitent être informés quand on réquisitionne leurs agents de police municipale. Nous sommes partis dans un truc qui est quand même très éloigné de l'agent de l'administration communale qui est là au service de la ville pour les incivilités ou des choses comme ça.

D'ailleurs, quand je parle de police nationale, c'est un peu hypocrite, ce que tu dis, parce qu'en réalité, depuis plusieurs années maintenant, la Ville traite les incivilités, les traversées, les points-écoles, etc., ce n'est plus la police nationale qui le fait depuis très longtemps. Il faut arrêter de dire qu'aujourd'hui, notre vision de la police nationale, c'est celle-ci. L'Etat s'est désengagé de toutes ces questions depuis déjà plusieurs années. Je pense qu'il continuera à se désengager tant que les villes continueront à faire des polices municipales, puisque d'ailleurs dans les villes où il y a des PM, les effectifs de police nationale diminuent. C'est comme ça, parce que cela compense la régression de l'Etat dans les villes. Après la question de l'armement, je veux juste citer quelques chiffres. En 2015, il y avait déjà quatre villes sur cinq dont les PM étaient armées. C'est quand même un chiffre assez parlant. Nous n'avons pas envie d'aller vers ça, d'autant plus que, de ce que j'ai compris, c'est que les agents de police municipale seraient formés dix jours à l'utilisation des armes à feu. Dix jours pour être formés à utiliser les armes, je trouve cela vraiment ridicule et je ne trouve même pas que l'on puisse parler de formation à ce niveau-là.

Le dernier volet que je voulais évoquer, c'était la question des procès-verbaux qui sont dressés par les agents et pour lesquels, aujourd'hui les contrevenants ne sont pas convoqués. Ce n'est pas de notre fait. Aujourd'hui, la réalité c'est qu'il manque des officiers du ministère public, qui devraient convoquer les gens quand il y a un procès-verbal qui est dressé, ils ne le font pas. Ce que je proposerais, c'est plutôt d'aller demander à l'Etat de combler les postes vacants d'officiers du ministère public pour qu'ils puissent faire leur travail dans de bonnes conditions, convoquer les contrevenants et proposer ou pas des amendes aux gens, selon leurs moyens et selon leurs capacités financières. Ce n'est pas de notre fait. On dira : « encore une fois on dit c'est de la faute de l'Etat, et pas la nôtre » mais là, en l'occurrence ce n'est pas les agents communaux.

Après, sur la dernière question : est-ce que le politique est concerné ? Je vous l'ai dit dans mon intervention, cela concernera les parties, les associations, les commerces, les entreprises, les bailleurs. Cela concernera pas mal d'acteurs sur la ville. Il faut que tout le monde participe effectivement pour qu'aujourd'hui l'espace public soit totalement respecté. Je pense que j'ai fait le tour. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Sabrina Sebaihi pour ces précisions et pour ton intervention liminaire. Je ne vais pas en rajouter beaucoup mais effectivement sur la dernière question qui était posée par Marie Andria sur les sujets des associations, de l'affichage, etc., y a deux niveaux c'est-à-dire qu'il faut à la fois que tout le monde se responsabilise. On le disait l'autre soir dans une réunion de quartier sur la mise en place des comités propreté. Quand un agent du nettoyage de l'espace public passe un quart d'heure avec une spatule et un liquide spécial pour nettoyer un feu rouge parce qu'il est envahi de stickers, ou tout autre élément de l'espace public, c'est quand même un problème. On préférerait que cet agent soit utile à ce que Sandrine Bernard qualifiait de la correction du nettoyage de l'espace public, plutôt que le temps soit utilisé à autre chose pour rendre la ville plus belle, plus propre, etc. Par contre, je pense que... D'ailleurs sans doute Sabrina Sebaihi, Mourad Tagzout et moi, il faudra que l'on ait un moment de dialogue avec les associations, avec les organisations politiques et avec Bozena Wojciechowski aussi dans le domaine de la démocratie, pour que l'on essaye aussi de convaincre et d'expliquer les mesures qu'on prend. Ce n'est pas de limiter les libertés publiques. Ce n'est pas notre objectif du tout. Je pense que nous pouvons améliorer des tas de choses. Les panneaux d'affichage, il y en a beaucoup à Ivry, des panneaux d'affichage libre en théorie. Et je peux vous dire, par exemple, que l'organisation qui est la mienne, le parti communiste, cela fait des années qu'on colle exclusivement les affiches à la colle traditionnelle des militants, exclusivement à une ou deux rares exceptions près, mais je ne parle que d'Ivry. Je n'ai d'influence sur cette organisation qu'à Ivry. On respecte assez ces règles, depuis pas mal d'années. Ce qui est insupportable, c'est le mobilier urbain dégradé. C'est les bétons des œuvres de Renaudie recollées avec des choses dessus. Il faut que cela cesse. Il faut que l'on explique pourquoi ce n'est pas pour limiter les libertés publiques, ou la liberté d'expression. Il y a des cadres pour cela. Peut-être en faut-il plus, d'ailleurs. Il y a quelques endroits qui pourraient être entourés d'un liseré noir pour « panneau d'affichage libre ». Il y a plusieurs endroits dans la ville qui pourraient être dédiés à cela, parce que c'est moins agressif quand c'est dans un cadre établi, encadré public. C'est sain qu'il y ait des affichages à Ivry, parce que cela veut dire qu'il y a une activité démocratique, qu'il y a des militants. C'est plutôt bien, mais il ne faut pas que cela dégrade l'espace public. Il faut que l'on ait une explication là-dessus avec ceux qui sont porteurs de ces actions. Je rejoins totalement tout ce qu'a dit Sabrina Sebaihi sur la police municipale. Ce serait vraiment une erreur qu'on se pousse nous-mêmes dans ces impasses parce que ce sont des impasses. Sabrina Sebaihi citait les maires qui aujourd'hui s'aperçoivent rétrospectivement de l'erreur qu'ils ont commise, et je peux vous dire qu'il y en a à droite comme à gauche qui se rendent compte que dans leur ville les effectifs de police nationale ont été réduits parce qu'il y a une police municipale. Il y a des transferts de compétences qui se font sur toute une série de missions. Là où il n'y a pas de police municipale, la police nationale est quand même dans l'obligation, pragmatique et matérielle, de maintenir des effectifs en place pour assumer une série de missions. Et à force d'accepter tous les glissements, tous les transferts de compétences que l'on veut nous imposer, au bout d'un moment, il va falloir qu'on fasse des choix dramatiques sur d'autres pans de services publics qui sont plus du domaine de la compétence municipale et auxquels, comme on le disait tout à l'heure à propos du débat sur le compte administratif et sur le budget, on ne veut pas renoncer. Si demain, pour créer un corps de police municipale, il fallait renoncer à d'autres activités de service public, et notamment celles qu'évoquait Sabrina Sebaihi liées à la prévention, liées à des tas de choses, je préfère que l'on ait des médiateurs qui soient utiles à faire progresser les bons comportements dans la ville et le vivre ensemble, plutôt que d'avoir des corps de policiers*

municipaux. Ce n'est pas notre sujet, c'est le sujet de la police nationale et c'est le sujet de la sécurité publique. Il faut là-dessus être très clair. Et je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté entre nous sur ce point. C'est très bien. Je vous propose que nous adoptions cette... Sabrina Sebaihi. Je t'en prie. Et oui, merci Sabrina Sebaihi, elle ne reprend pas la parole mais elle me souffle pour que ce soit moi qui le dise, que grâce à tous nos combats, à nos rassemblements devant le commissariat, à notre résistance sur la question de la police municipale et à tout le reste, nous avons enfin, c'est-à-dire plus rapidement que dans plein d'autres commissariats, un nouveau commissaire de police qui a été nommé ces jours-ci. On l'attendait au mois de septembre, octobre, novembre, d'après ce que nous avait dit la Direction départementale de la police. Il est arrivé beaucoup plus tôt que prévu, et nous ne sommes restés que quelques mois finalement avec une commandante qui assumait l'intérim, et sans commissaire, mais ils ont remplacé beaucoup plus rapidement qu'ailleurs. Nos mobilisations, vraiment je le pense, n'y sont pas pour rien. Tu as raison Sabrina Sebaihi, il faut qu'on s'en satisfasse. Je vous propose d'adopter dans la joie et l'optimisme, la délibération qui vous est proposée ce soir. Qui est pour ? Et à l'unanimité, qui plus est, c'est magnifique. Merci. Il n'y a pas d'abstention, pas de contre ? Ah pardon, Bozena Wojciechowski, une abstention. NPPV ? Merci.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

D/ APPROUVE la mise en application de nouvelles dispositions pour lutter contre les incivilités ainsi que les tarifs de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux.

(41 voix pour, 1 abstention : Mme WOJCIECHOWSKI et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes MACEDO, OUDART)

VŒU**Vœu relatif au droit en matière d'inclusion des personnes handicapées**

Rapporteur : Bozena WOJCIECHOWSKI

M. BOUYSSOU. - « Justement pour cette punition, Bozena Wojciechowski va immédiatement prendre la parole pour présenter le vœu de la mi-temps. On va l'appeler comme ça, comme on est en saison de foot. »

Mme WOJCIECHOWSKI. - « Non, il est fini, le match. Désolée. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le candidat Macron avait promis, lors de la campagne présidentielle, de faire de la lutte en faveur des personnes handicapées, une des priorités de son quinquennat, notamment en s'engageant à améliorer la vie quotidienne à travers une augmentation de l'allocation adulte handicapé, à favoriser l'accès des personnes handicapées au logement social inclusif et à faciliter la scolarisation des élèves handicapés. Promesse de campagne qui s'inscrivait dans la poursuite de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Promesse de campagne saluée par toutes les associations mobilisées sur ces enjeux. Promesse de campagne réaffirmée par le gouvernement dès sa mise en place. Si certains pensent que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, pour ma part, j'estime au contraire qu'en politique, les promesses sont des engagements éthiques auxquels il est impératif de répondre, si ce n'est dans la forme, a minima dans l'esprit. Or, après cette première année de quinquennat, le moins que l'on puisse dire, c'est que les associations et les personnes handicapées ont dû déchanter. La visée inclusive, l'objectif de travailler à l'accessibilité, c'est-à-dire de répondre à un droit fondamental, celui de permettre à toute personne de pouvoir accéder à un bien, un service ou une activité, l'esprit de traiter toutes les citoyennes et les citoyens de France à égalité, tout cela est passé à la trappe. Nous en avons débattu en début de séance, mais c'est passé à la trappe avec le projet de loi ELAN. Ce ne sont plus 100 %, mais 10 % des logements nouvellement construits, qui devront être accessibles aux personnes handicapées. C'est un recul gigantesque qui exclut encore plus des personnes déjà bien en difficulté, et qui renoue avec la notion de quota des logements accessibles, notion qui était déjà combattue dans les années 70, et pas seulement pour les handicapés. Les conditions d'obtention de l'allocation adulte handicapé seront durcies en incluant davantage encore les revenus du conjoint dans son calcul, alors que c'est déjà en soi un véritable scandale de considérer les revenus du conjoint. C'est vrai, où est donc l'autonomie d'une personne, si pour déterminer son minimum pour vivre, on estime que son conjoint peut décider de ce qui lui est nécessaire, utile, voire même agréable ? Malgré la loi de 2005, qui doit permettre à chaque enfant en situation de handicap d'aller à l'école et d'être accompagné, les moyens manquent cruellement. Ainsi, à Ivry, cela aurait peut-être mérité que l'on en parle en début de séance, ce sont 23 enfants, j'ai bien dit 23 enfants, scolarisés, qui ne disposent pas à ce jour d'auxiliaire de vie scolaire - comme l'a dénoncé la FCPE dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale, le 24 mai dernier - et une dizaine d'enfants Ivryens sont en attente de place dans un établissement spécialisé. Je le disais, cette première année de macronisme laisse augurer de nouvelles régressions en matière d'accessibilité, c'est-à-dire en matière de considération à égalité entre tous les citoyens, et les personnes en situation de handicap. A

tel point que les principales associations représentant tous les handicaps ont déposé le 15 mai dernier, une réclamation devant le Conseil de l'Europe pour faire condamner la France pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées. Elles considèrent, je cite, « que le défaut de proposition de l'Etat français laisse, en 2018, les personnes handicapées dans une situation sociale profondément impactée, privées de leurs droits d'accès à des services spécialisés, à des aides personnelles, mais également d'accès au logement, d'accès aux soins, exposées à la pauvreté et exclues de la société. » Pourtant, la loi du 11 février 2005 traçait très clairement l'ambition d'égalité. Après les lois de 1975, ce texte poursuivait et renforçait cette exigence d'accessibilité. Aujourd'hui, des millions de personnes handicapées ne peuvent participer pleinement à la vie de la cité. Il ne s'agit pourtant pas de bénéficier de droits extraordinaires, mais juste de pouvoir vivre comme des citoyens à part entière. La logique actuelle est celle du rejet, de la mise en concurrence des êtres humains, de la haine de l'autre, quelle que soit sa différence. Quand une autorité institutionnelle, l'Etat, le gouvernement, ou un Président de la République légitiment l'exclusion de personnes parmi les plus vulnérables, c'est toute la société qui en pâtit. C'est une autorisation donnée aux citoyens de baisser la garde, de ne pas nourrir la solidarité citoyenne qui peut s'exprimer et qui s'exprime à Ivry au quotidien. Quand une société légitime l'exclusion de ses membres les plus fragiles, je pense aux Roms, je pense aux personnes âgées, aux réfugiés, aux migrants, aux lycéens de banlieue ou aux personnes handicapées, nous pouvons craindre le pire pour son avenir. Il faut des réponses de service public, garantes de justice sociale, avec l'ambition d'offrir les meilleures conditions de vie à toutes et à tous. Ivry, ville solidaire et égalitaire, agit avec tous ses partenaires pour favoriser la mise en commun de toutes nos richesses et de toutes nos diversités. Nous intervenons avec les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches. Il s'agit bien de nous donner collectivement les moyens de répondre aux attentes des personnes touchées par le handicap mais aussi au défi que cela pose pour toute notre Ville. Je pense bien sûr encore une fois au vieillissement d'une partie de plus en plus importante de la population. Nous continuons d'avancer sur la question de l'accessibilité avec l'agenda de l'accessibilité programmé, voté par le Conseil municipal en 2015. Sa mise en œuvre est engagée pour les huit années 2016 - 2023, à hauteur de 2 millions d'euros pour les travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements communaux. Au-delà, nous poursuivons notre politique, avec l'objectif de faire reculer l'exclusion dont sont victimes ou peuvent être victimes les personnes en situation de handicap, et d'œuvrer à leur intégration pleine et complète dans la ville. Il est important de relever ce défi ensemble d'un monde solidaire et inclusif qui évolue et s'adapte aux besoins et aux attentes des plus vulnérables. C'est le sens du vœu qui nous est présenté ce soir, au nom de la majorité municipale et que je vous demande d'approuver. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Bozena Wojciechowski. Qui souhaite intervenir ? Sigrid Baillon. »

Mme BAILLON. - « Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour une fois, à cette heure du Conseil, je vais vous féliciter au moins de deux choses. Premièrement, les thèmes de l'inclusion et de l'accessibilité sont pour la deuxième fois ce soir au cœur de nos échanges lors d'un Conseil municipal, pourvu que cela dure. Très bien. Deuxième chose, ce vœu qui s'adresse d'abord au gouvernement, en rappelant au candidat Macron ses engagements programmatiques non-tenus, est présenté après les délibérations avec présentation orale. Ce texte arrive après une partie des délibérations concernant directement notre ville. Il me semble que sur ce point, nous avons été en partie entendus. Le

parti socialiste maintient toutefois que la place la plus légitime pour ce genre de vœu est celle de fin de conseil. Même si Ivry s'inscrit à la fois dans des territoires différents, est plus large que notre commune, le Conseil municipal est d'abord l'instance délibérative qui se doit de régler les affaires de la commune, les affaires de sa compétence. Mais nous restons aussi sceptiques sur l'utilité de tel vœu. Non pas que les thèmes soulevés, et celui-ci en particulier, ne soient mineurs. Bien au contraire. Mais pour être efficace, il ne faut pas se tromper ni de cadre ni d'échelon ni de temporalité. Vous avez mille fois raison de soulever le fait que le droit des personnes en situation de handicap, sur beaucoup de plans, est bien mis à mal avec le gouvernement actuel. Mais ne serait-il pas plus opportun dans nos différentes familles politiques de mener ces réflexions, avec nos militants, nos représentants nationaux ? C'est ce que je vous invite tous à faire ce soir. La loi ELAN doit bientôt passer au Sénat. De quelle manière voteront, agiront nos sénateurs ? Peut-être de concert, je l'espère pour un retrait de l'article 18. Ou comment, en tant que militants politiques, est-il possible d'agir sur la proposition de Marie-George Buffet, même si elle n'émane pas de son propre groupe, pour qu'elle ne finisse pas dans un tiroir ? Voilà des questions auxquelles on pourrait aussi réfléchir ensemble. Il me paraît toujours préférable d'activer l'aspect modélisant des actes plutôt que des vœux. La réponse que vous nous avez faite, Monsieur le Maire, en début de Conseil sur la question qui vous était posée. Avec l'aspect modélisant, cela agira certainement plus positivement sur le devenir ou l'aspect inclusif des décisions à venir. Sur notre commune, je pense qu'il y a encore des réflexions à mener sur l'accession au logement social pour une personne dont l'un des membres est en situation de handicap. Il existe un système de points sur l'attribution, une sorte de barème que je ne connais pas, que je n'ai pas en tête, mais ce barème facilite-t-il vraiment la situation des personnes qui sont demandeuses de logements dans le parc social ? Depuis que ce barème a été mis en place, est-ce qu'on a vu des demandes refusées moins nombreuses ? Est-ce qu'il y a eu un impact sur cet aspect ? C'est quelque chose auquel on pourrait réfléchir localement. Sur la deuxième demande inscrite dans ce vœu, qui concerne le recrutement des AVS. Le fait que des écoliers, dont le besoin d'accompagnement a été acté par la MDPH (maisons départementales des personnes handicapées), ne soient pas accompagnés par un ou une AVS sur le temps scolaire est inacceptable. Nous partageons ce point de vue. Après, je ne sais pas si c'est le nombre qui doit nous faire réagir, mais le fait tout simplement de ne pas avoir droit à l'accompagnement qui a été acté. Les fédérations ivryennes des parents d'élèves sont, depuis de nombreuses années, très attentives à ces situations. Elles n'hésitent pas à monter au créneau, félicitations à elles. Elles sont de véritables lanceurs d'alerte sur ce point, mais du côté des prérogatives de la municipalité, comment cet accompagnement se fait-il sur tous les temps, autres que les temps scolaires ? La réflexion sur ces temps, les pistes d'actions sont-elles pour tous les enfants en situation de handicap proposées et mises en place de manière la plus efficace ? Attention, Méhadée Bernard, je ne dis pas, et ne détournez pas mes propos. Je ne dis pas que rien n'est fait. Ce n'est pas ce que je dis, je questionne le fait : est-ce que c'est toujours fait au mieux ? Beaucoup d'actions sont engagées par le service handicap, ou par le service petite enfance, mais tous les leviers sont-ils au vert ? C'est une véritable question, ce n'est pas une création de polémique. Est-ce qu'on a levé tout ce qu'il était possible de faire ? Ne peut-on pas améliorer certains points ? Je préférerais avoir une discussion en Conseil municipal sur cet aspect. Bien sûr, nous voterons ce vœu car les demandes sont légitimes. Le Parti socialiste se tient à disposition de toute commission ou groupe de travail pour creuser les aspects que je viens de soulever. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Mehdi. Mokrani, tu souhaitais, je crois, dire un mot sur la cotation. »

M. MOKRANI. - « *Je voulais juste réagir rapidement sur la mise en place de la cotation puisqu'on aura, en octobre, le bilan de la première année d'application de la cotation. Ce sera évidemment l'occasion de pouvoir observer de manière qualitative et quantitative ce qu'elle a pu impliquer sur les logiques d'attribution des logements à Ivry. Après, je peux vous dire que les premiers éléments sur lesquels aujourd'hui on travaille, c'est que l'on est sur un taux d'attribution qui progresse considérablement pour les personnes en situation de handicap, y compris qui atteint des taux bien supérieurs à la représentation des personnes en situation de handicap au sein de la population, en général. On est sur un correctif très fort, qui est issu de la cotation, sur la même logique que celle que l'on avait choisie par exemple sur les familles monoparentales. Et on sera conduit, de toute façon, d'année en année, à choisir quels seront les correctifs. Ce sera soit les maintenir, soit choisir d'autres correctifs en fonction de notre analyse permanente de la situation des demandeurs sur lesquels on a également un travail qualitatif en cours pour qualifier quels sont les 6000 demandeurs Ivryens. Je vous donnerai rendez-vous à la fois au Conseil municipal d'octobre et en commission solidarité, le mois qui précédera, pour une présentation de l'implication de la cotation.* »

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Nicole Polian.* »

Mme POLIAN. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais juste dire quelques mots rapides pour dire que les écologistes partagent l'essentiel de la philosophie de ce vœu. Qu'elle soit d'origine mentale, psychique, sensorielle, cognitive, physique, plurielle ou simplement due à l'avancée en âge, la situation de handicap entrave la vie de plusieurs millions de personnes. Les réponses apportées sont insuffisantes tandis que la loi du 11 février 2005 se voulant fondamentale pour la politique du handicap reste très peu connue et mal appliquée. Nous, élus écologistes, défendons une politique fondée sur les principes de la solidarité nationale, sur l'accessibilité et l'autonomie de tous, sur la lutte contre les discriminations liées au handicap et sur la promotion à l'application des droits. Notre vision entend vivement s'opposer à la distinction, aux stéréotypes, et se comprend comme une politique inclusive des personnes porteuses de handicap. Ainsi, notre société doit garantir aux personnes en situation de handicap, les conditions de l'exercice plein et entier de la citoyenneté. Dans cette perspective, l'article 18 du projet de loi ELAN sur le logement, qui prévoit que les constructions neuves devront désormais compter un dixième des logements et au moins un logement qui soit accessible aux personnes handicapées, est tout simplement inadmissible. Nous en avons largement parlé tout à l'heure. En effet, cette disposition présente une diminution drastique par rapport à la loi de 2005. Décidément, ce gouvernement n'est pas avare en mauvais coups portés aux plus faibles et au service public qui est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Non, la politique de handicap n'est pas un gadget, un supplément d'âme pouvant aisément servir de variable d'ajustement, au nom de je ne sais quelle souplesse économique. Halte à l'indécence de ce pouvoir, à ces provocations les plus sordides et plus méprisantes face aux plus humbles ! Par conséquent, les écologistes se prononcent bien évidemment en faveur de ce vœu, en défense d'une politique du handicap inclusive. Je vous remercie.* »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Nicole Polian. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bozena Wojciechowski.* »

Mme WOJCIECHOWSKI. - « *Il semblait que c'était un peu automatique, mais c'est peut-être la punition de m'être abstenue, cela m'apprendra. Je ne sais pas si, Méhadée Bernard, tu veux dire quelque chose avant sur le centre de loisirs ? Si tu veux.* »

M. BOUYSSOU. - « *Débrouillez-vous les filles, faites vos petites affaires.* »

Mme BERNARD Méhadée. - « *On n'est pas nécessairement exemplaires sur toutes les questions et je ne dis absolument pas qu'on l'est sur celle-là. Ce que nous essayons de faire de manière systématique c'est qu'à chaque fois qu'un ou une AVS intervient dans une école auprès d'un enfant, on lui propose de pouvoir intervenir sur les autres temps, puisque vous savez les notifications MDPH ne se font pas nécessairement sur toute une journée. Elles peuvent se faire de manière très ciblée et segmentée. On propose parce que l'enfant, dans son temps d'école, en temps scolaire ou en temps périscolaire, de pouvoir accompagner les enfants sur le temps de la restauration. C'est déjà quelque chose que nous produisons dans les centres. Ensuite, il y a des activités qui sont proposées autour de la question du handicap, dans le cadre des centres de loisirs mais aussi dans le temps scolaire avec le service. Ce sont des actions en général qui sont plutôt assez connues. Je ne suis pas du tout opposée au fait que l'on puisse travailler cette question plus avant. Et à aucun moment, je n'ai tiré des conclusions de ce que vous avez dit.* »

M. BOUYSSOU. - « *Bozena Wojciechowski.* »

Mme WOJCIECHOWSKI. - « *Merci. Juste deux mots, d'abord sur la démarche en général. Personnellement, je suis pour une sixième République, donc ce n'est pas ici que l'on discute des procédures, de comment le système actuel fonctionne. S'il y a des vœux et s'il y a la possibilité de faire des vœux, cela a un sens. Aujourd'hui, au sein du Conseil municipal, on peut prendre un certain nombre de vœux. Et effectivement, autre chose est l'activité des militantes et militants que nous sommes, et des autres élus. D'ailleurs, je n'ai aucun doute des interventions et des actions de l'ensemble des parlementaires nationaux de mon groupe politique, qu'ils soient à l'Assemblée nationale ou au Sénat, sur cette question, je n'ai aucun souci là-dessus. Ensuite, je veux bien, encore une fois, que l'on se dise qu'à Ivry, on pourrait tout faire mieux, je ne vais pas revenir sur le débat précédent de début de Conseil sur les moyens et sur des choses comme ça mais à un moment donné, à Ivry, on peut toujours s'améliorer comme l'a rappelé Méhadée Bernard, comme la mise en place de la cotation l'a fait progresser. Mais sur la question du logement par exemple très concrètement, ce n'est pas nous qui décidons du montant de l'AAH (allocation aux adultes handicapés). D'ailleurs, dans le vœu proposé, il y a quelque chose, on dénonce les critères d'obtention de l'AAH. Tant que l'AAH ne sera pas augmentée, l'accès à un logement adapté qui est plus souvent fréquent dans le logement neuf, avec des loyers plus importants, c'est inaccessible pour quelqu'un qui a uniquement l'AAH ou des revenus très faibles. Je le dis comme cela, ce n'est pas à Ivry tout seul qu'on va réussir à rendre accessible et à permettre à l'ensemble des personnes en situation de handicap d'accéder au logement alors que c'est un droit fondamental. Quand le logement n'est pas accessible, toute personne en situation de handicap est en grande difficulté pour quoi que ce soit, pour sa vie intime quotidienne et pour sortir. Ensuite, un autre mot juste sur les collectifs de travail qui peuvent exister. Il me semble qu'au titre de votre association, vous participez aux commissions d'accessibilité. Je ne sais plus si en tant qu'élus, à qui c'est ouvert exactement, mais il y a une commission d'accessibilité qui existe, qui est riche, qui est plurielle, qui est faite, il me semble, des élus de l'opposition également, mais*

je vais révéfier, et des associations et des citoyens avec qui on travaille. C'est là, où justement, le bilan de ce qu'on fait à Ivry et un certain nombre d'interrogations sont menés. La dernière commission d'accessibilité, par exemple, portait sur la question des transports. Nous avons invité la RATP à venir présenter ce qui se fait et ce qui ne se fait pas en matière de transport. Cela a été un débat très riche et très fructueux. Encore une fois, ce n'est pas la ville d'Ivry qui va pouvoir rendre accessible la ligne 7, pour ne prendre que cet exemple, et qui est un vrai problème en termes d'accessibilité et de vie. C'est tout. »

M. BOUYSSOU. - *« C'est un débat très riche et je suis très content que nous ayons un vœu qui traite l'ensemble des questions et des attaques qui sont portées aujourd'hui sur les droits des personnes en situation de handicap. Ce qu'a expliqué Bozena Wojciechowski montre bien qu'il y a un panel d'attaques qui sont portées aujourd'hui, qui sont inacceptables et qui nécessitent des mobilisations. Je voudrais juste, sur le point de l'organisation du Conseil municipal, sur ces affaires de vœu, de « pas vœu », etc., je pense qu'il faut qu'on trouve le juste milieu entre : bien traiter les affaires communales et ne pas se censurer sur le besoin de débat politique qui existe dans une collectivité locale sur des sujets, qui, de toute façon, ont un impact sur la vie de nos concitoyens. Il n'y a pas de ce point de vue, des petites questions, des grandes questions. Toutes ces questions touchent les Ivryennes et les Ivryens. C'est tout à fait normal que les élus de cette ville puissent, à des moments, débattre et prendre des positions politiques sur des sujets d'ampleur nationale, voire internationale certaines fois. Mais là, nous sommes bien confrontés à un dispositif de loi et de mesures qui sont prises à l'échelle nationale et qui vont toucher très directement des centaines, je pense, d'habitants de notre ville. C'est bien normal que nous prenions le temps d'en débattre et de prendre une position politique sur des sujets comme celui-là. Je vous invite, comme l'a fait Bozena Wojciechowski, à voter favorablement pour ce vœu. Qui est pour son adoption ? Voilà, cette fois, nous avons une vraie unanimité sans faille, ce qui est tout à fait bien et qui est un bon signe envoyé.*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Front de gauche, Communistes, Ensemble et citoyens au nom de la majorité municipale relatif au droit en matière d'inclusion des personnes handicapées.

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - « *Nous en venons maintenant aux questions sans présentation orale. Est-ce qu'il y a sur ces différents points des interventions ou des prises de position, qui devraient s'exprimer au Conseil ? Une fois, deux fois. Sandrine Bernard avant que j'adjuge.*

Mme BERNARD Sandrine. - « *J'étais en train de cocher mes petites croix dans le document que vous nous fournissez pour indiquer nos votes. Concernant les affaires diverses, deux points nous ont particulièrement interpellés. Le point 13 concerne la vente du terrain Villars, dit « Villars », à la société CARIVRY pour l'édification d'un projet immobilier, qui comprendra une école dédiée aux formations du numérique, des logements, un espace vert et un équipement sportif. C'est pour le public. Vous nous indiquez dans cette délibération que, en raison de la découverte d'une pollution qui génère des frais supérieurs à ce qui avait été estimé, il faut restituer un montant du prix de la cession à l'entreprise CARIVRY. Le coût total de cette dépollution représenterait 1,8 million d'euros. Le montant de la restitution serait de l'ordre de 650 000 euros puisque j'imagine que le reste c'était ce qui avait déjà été envisagé dans le prix de cession. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quelle est la nature de la pollution ? Parce que cela me paraît être une somme relativement conséquente, en tout cas supérieure à ce que vous aviez prudemment envisagé. En tout cas, il me paraît important que nous ayons un peu plus d'éléments sur cette situation. Je pose la deuxième question ?*

M. BOUYSSOU. - « *Je propose qu'on fasse au fur et à mesure sur chacune des questions. Romain Marchand sur ce point.* »

M. MARCHAND. - « *Sur la question de Villars, il est assez classique dans une cession immobilière de mettre dans les clauses de revoyure, comme on dit, des éléments qui ne pouvaient pas être prévus au moment de la cession. Là, en l'occurrence, il y a effectivement des questions de pollution et des surcoûts importants aussi de carrière, qui ont amené la Ville et la société qui va donc conduire le projet, à rediscuter et à partager d'une certaine manière les surcoûts identifiés. Je sèche sur la question de la nature des pollutions mais je note la question et cela pourra faire l'objet d'une information en commission de développement de la ville.* »

M. BOUYSSOU. - « *C'est notre histoire, avec des terrains pollués. Apparemment, je pense qu'il s'agit de comblements de carrière qui ont été mises en évidence. Je n'ai pas vu non plus de notion de pollution, à moins qu'il y ait eu une erreur. C'est la question de Sandrine Bernard qui nous a induits en erreur. Il ne s'agit pas de pollution, mais de carrière. Ton autre question, Sandrine.* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *C'est le traitement des terres, ce qui est indiqué. Effectivement, je l'ai traduit par pollution par expérience, peut-être.* »

M. BOUYSSOU. - « *Je vais te surprendre mais je l'aurais traduit de la même façon.* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Nous aurons l'information. La seconde intervention concerne le point 16 : l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur Jeanne Hachette-Marat-Voltaire et centre-ville. Il s'agit d'instaurer, pendant deux ans, un périmètre d'étude qui permettra d'entraver, si je peux le formuler comme cela, le droit à permis de construire,*

autorisation de travaux, etc., pour les particuliers, sur un périmètre qui est relativement large, puisqu'il comprend tout le secteur Jeanne Hachette, le secteur Voltaire, les rues Blanqui, Jean-Baptiste Clément, toute la zone du Conservatoire, la partie nord de la rue Saint-Just, et la rue Descartes jusqu'au pont Gosnat. Or, cette entrave au droit des particuliers est autorisée par le Code de l'urbanisme pour permettre aux villes de mener des réflexions sur des projets urbains mais nous n'avons pas connaissance de ce projet urbain. Il me paraît utile que pour délibérer sur une entrave au droit à des particuliers, nous ayons davantage d'informations. Je vous remercie par avance. »

M. BOUYSSOU. - « Je vais essayer de te répondre un peu sur ce point, parce que je crois que j'en suis un petit peu à l'origine, je peux le dire comme ça. Le problème que tu soulèves, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf. C'est-à-dire que si avant d'étudier un périmètre, dont d'ailleurs je pense que 90 % du foncier potentiellement concerné, c'est une estimation vraiment très large, est propriété communale ou propriété publique. Il n'est pas dans ce projet d'étude question de toucher aux propriétés privées. Cela inclut, tu l'auras compris tout le parking des Communaux, les emprises foncières qui sont au droit de la cité Spinoza le long des murs de soutènement, et cela comporte effectivement toutes les voiries adjacentes du centre Jeanne Hachette-Marat, etc. C'est globalement le projet dont on parle depuis longtemps, qui est de regrouper une partie des services administratifs au sein de l'ensemble Jeanne Hachette, de libérer des emprises foncières, notamment au regard de la fermeture de l'annexe Coutant. Si nous regroupions des services à Jeanne Hachette, cela libérerait un foncier en plein cœur du centre-ville. Il faut que l'on commence à étudier quelles seront les possibilités dans ce secteur de faire quelque chose qui permettrait, le but étant celui-là, d'auto-financer une partie des travaux qui seront nécessaires pour regrouper les services à Jeanne Hachette. Effectivement, il y a bien derrière ce périmètre d'étude, une intention de la ville de développer une opération urbaine dans ce secteur, où il y a des dents creuses, et où nous souhaitons réfléchir sur des possibilités. Si avant de réfléchir à des possibilités, il faut avoir un projet, c'est un peu compliqué. Nous allons examiner les possibles, et dès qu'il y aura un projet, il sera connu. Vas-y Romain Marchand. »

M. MARCHAND. - « Je vais ajouter deux choses. D'abord le cœur du projet, même si là on vous propose effectivement ce périmètre d'étude, c'est le projet travaillé sur Jeanne Hachette depuis maintenant assez longtemps, qui a été discuté et présenté plusieurs fois ces derniers mois, notamment à l'occasion de la clôture des Assises de la Ville et du collectif de concertation qui a précédé cette soirée du 2 février. La deuxième chose, c'est que ce périmètre a une cohérence parce qu'il permet d'intégrer l'ensemble des rez-de-chaussée commerciaux qui vont depuis Jeanne Hachette jusqu'à la gare RER. Cela permet aussi de réfléchir sur cela, puisqu'un des sujets de Jeanne Hachette, c'est quand même la revitalisation commerciale du centre-ville. Le troisième élément, peut-être pour te rassurer, c'est qu'on n'utilisera évidemment pas de ce périmètre d'étude. Tu évoques le terme « d'entrave à la liberté de propriété », cela permet effectivement de surseoir à statuer, c'est-à-dire de reporter la possible approbation d'un permis de construire pendant deux ans. On utilisera ce droit évidemment, non pas sur des projets de rénovation ou de petite surélévation de maisons dans ce périmètre, mais sur des projets qui pourraient gêner la cohérence urbaine de l'ensemble. En réalité, c'est ce que disait le Maire à l'instant, pour le coup, cela concerne assez peu de parcelles dans ce périmètre mais il fallait que l'on ait un périmètre d'ensemble pour pouvoir avoir une cohérence. »

M. BOUYSSOU. - « *Sandrine Bernard.* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Je vous remercie de me donner une deuxième fois le privilège de réintervenir après vous. J'ai employé le terme « d'entrave » volontairement. On peut dire restrictions, ou droit de propriété, effectivement. C'est quand même une mesure qui peut conduire à entraver et réduire les droits des particuliers sur ce périmètre qui est assez large, qui est beaucoup plus large que celui que l'on pourrait imaginer sur le projet Jeanne Hachette. S'il ne concernait que les parcelles publiques, vous n'auriez pas besoin de vous imposer à vous-même cette délibération. Vous vous contenteriez de ne pas déposer de permis de construire ou demande d'autorisation de travaux. Néanmoins, concernant le projet Jeanne Hachette, oui, on le connaît. Cela fait longtemps qu'il est sur la table. Vous l'avez réitéré à l'occasion des Assises. Néanmoins, je ne crois pas, mais évidemment, je peux me tromper, comme tout le monde, que nous ayons eu ici une présentation de ce projet, de manière concrète et complète avec un calendrier, un plan, un coût de l'opération, un détail des personnes qui pourraient être impactées, ou des commerces, ou des locaux, des bureaux, etc., qui pourraient encore être concernés. Je crois savoir que l'on a dû investir, sur le budget d'investissement de la ville en 2017, près de 2 millions d'euros pour l'achat d'un certain nombre de lots. C'est un projet qui progressivement se met en œuvre depuis quelques années, mais nous n'avons pas plus d'informations que cela sur ce projet-là. Aujourd'hui, à travers ce plan, ce périmètre d'étude, on se rend compte que cela va bien au-delà parce qu'à travers les locaux que vous allez libérer, vous envisagez de futurs projets, peut-être immobiliers ou d'équipements publics mais à mon avis, plutôt immobiliers, qui risquent de concerner les parcelles autour de ces locaux que vous allez libérer. Je pense que ce serait utile effectivement que l'on ait quand même une présentation de votre état d'avancement de la réflexion parce que je pense qu'elle est plus avancée que ce que vous voulez bien nous dire ce soir. »*

M. BOUYSSOU. - « *Non, il n'y a pas de... Je pense que, vraiment, s'il y a bien un sujet sur lequel on débat de manière transparente depuis des années et des années, c'est bien le sujet de Jeanne Hachette, et dans quelles difficultés on aborde ces questions. Ce n'est pas un sujet facile. Je ne vois aucun sujet pour qu'on n'ait pas un débat en Conseil municipal là-dessus. Le projet qui est le plus avancé, c'est celui de Jeanne Hachette et de la réimplantation de locaux administratifs de la Ville pour redonner un flux. C'est un sujet qu'on traite, Romain Marchand l'a rappelé, depuis très longtemps. La nouveauté, là, c'est que l'on propose d'examiner la faisabilité effectivement d'opérations immobilières au cœur du centre-ville pour remobiliser les parcelles qui appartiennent à la commune, et en tirer un profit qui nous permette de financer des travaux nécessaires à Jeanne Hachette pour l'implantation des services municipaux. C'est aussi simple que cela. Mais aujourd'hui il n'y a pas de projet précis. Il y a une intention qui doit être étudiée et qui fera l'objet... Et sans la délibération qui est proposée ce soir, on ne pourra pas examiner les choses. C'est juste nous donner une possibilité de réflexion supplémentaire. Toutes ces questions seront vues dans la complète transparence. D'ailleurs, il y a un point d'étape qui est passé au bureau municipal cette semaine. On a présenté les choses aux habitants mais il n'est pas normal que les habitants soient mieux informés que les élus. Nous avons bien entendu ce grand espoir démocratique qui était fondé là, donc bien évidemment, j'y suis très favorable. On organisera une présentation des choses avec un Powerpoint au Conseil municipal pour qu'au moins, les élus soient au même niveau que les habitants sur la compréhension du sujet.*

Romain Marchand voulait compléter, ensuite Pierre Chiesa. C'est sur le même sujet, Pierre Chiesa ? Alors vas-y. »

M. CHIESA. - *« Une précision qui pourra être amenée en commission développement de la Ville sur ce projet. Lorsqu'on regarde bien, on voit que le trait rouge fait un petit détour pour aller englober le kiosque Gailhoustet au pied de la tour Lénine. Est-ce qu'on peut en tirer la conclusion que ce kiosque va être restauré pour ne pas avoir malheureusement cette verrue au pied de cette tour qui vient d'être juste restaurée ? Ce serait une excellente nouvelle. Merci. »*

Un intervenant (3'30) - *« Sur le kiosque, c'est un peu la réponse que vient de faire Monsieur le Maire. Il y a eu une réunion publique, où il y a eu trois rencontres, notamment avec les habitants du centre-ville, ensuite avec les premiers concernés, les habitants de la tour Lénine. Nous avons eu des débats qui étaient, au début, assez musclés parce que pour eux, il était question de retirer cette verrue, et au fur et à mesure des présentations que nous avons faites, notamment avec Olivier Beaubillard et Hedi Saïdi, on a présenté des esquisses futures, où les gens ont changé de point de vue. Il est bien question de la restaurer. D'ailleurs dans les jours prochains, sans m'engager sur une date bien précise, on va fermer tout ça pour que cela soit restauré sur place et les habitants qui étaient mécontents au début, se sont même proposés pour travailler avec nous à la programmation de ce qu'il peut y avoir dans ce kiosque. Effectivement, il sera restauré et non détruit, d'ailleurs nous n'avons pas l'autorisation pour le détruire, en plus. »*

M. BOUYSSOU. - *« Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« Sur Jeanne Hachette, je veux simplement dire que le projet continue de se travailler, il évolue avec le temps. D'ailleurs, c'est pour cela que l'on fait des réunions régulières avec le collectif de concertation et il y aura évidemment une présentation le moment venu en commission de développement de la ville. Le projet évolue. Pour donner un seul exemple, on a appris ces derniers mois que la Trésorerie municipale quittait les locaux dans lesquels elle est, installée à Jeanne Hachette. Et donc évidemment, cela nous pose la question, dans les réflexions que nous avons engagées sur Jeanne Hachette, est-ce que ces locaux ne pourraient pas contribuer au développement du projet ? Le périmètre d'étude de ce soir, par exemple, va aussi permettre de demander à l'EPFIF, l'établissement public foncier d'Ile-de-France, éventuellement de nous aider dans le portage foncier de ce type de locaux, qui sont très lourds à porter, de façon à pouvoir aussi avancer dans les réflexions. C'est ce que disait aussi le Maire tout à l'heure, le périmètre d'étude nous permet de continuer à avancer dans les réflexions, de préciser les choses, et évidemment le moment venu, il faudrait qu'il y ait des temps de validation avec le Conseil municipal. Le périmètre d'étude de ce soir ne signe aucun chèque en blanc qui permettrait de faire n'importe quoi. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Je crois qu'il y avait d'autres délibérations sur lesquelles vous souhaitiez vous exprimer ? Non, c'est tout. Vous faites donc passer vos feuilles de vote. »*

VŒU D'URGENCE

Vœu relatif à la demande de suivi et d'insertion par les services sociaux, la Ville d'Ivry-sur-Seine et le Département du Val-de-Marne des familles Roms installées sur la réserve Villars et sous la menace d'une expulsion imminente

Rapporteur : Alexandre VALLAT SIRIYOTHA

M. BOUYSSOU. - « *Je redonne la parole à Monsieur Vallat pour la présentation du vœu d'urgence, qui est inscrit en fin de séance.* »

M. VALLAT SIRIYOTHA. - « *Maintenant que nous avons été d'accord sur la forme, on va pouvoir évoquer le fond. Tout d'abord, c'est une heure tardive mais c'est une question qui est importante. Je vais essayer de ne pas vous faire la messe, mais j'aimerais bien ne pas trop recevoir de leçon parce que je pense que c'est un sujet qui est assez problématique. Comme vous le savez, on vient de l'exposer avec le point 13, la réserve Villars, le projet avance de CARIVRY, et des gens qui se sont installés depuis bientôt plus d'un an à présent, puisque j'en avais informé d'ailleurs à l'époque l'adjoint de permanence qui était Sabrina Sebaihi, Romain Marchand était venu aussi, et qui ne sont pas recensés paradoxalement comme ceux qui sont de l'autre côté de la réserve Villars. Ils ont continué de s'installer. J'ai développé malheureusement, ou bien heureusement, des relations de voisinage avec ces gens-là. Et là, il leur a été exposé qu'ils allaient devoir bientôt quitter la réserve Villars. Spontanément, ils se sont proposé d'essayer de comprendre comment cela fonctionnait surtout. Je leur ai expliqué qu'il était possible qu'un suivi social soit mis en œuvre, puisqu'il me semble que ce serait la meilleure chose qui leur est souhaitable. Ils ont donc acquiescé et proposé spontanément pour certains des pièces d'identité, et pour d'autres des passeports, que j'ai transmis à Monsieur Bouyssou par clause de confidentialité. Je ne les ai pas diffusés à tout le monde. Ils souhaiteraient qu'on les suive et que l'on essaye de voir comment on pourrait les aider. Ce vœu a été fait en ce sens, et pas du tout dans une question d'opportunisme, comme j'ai cru l'entendre en début de séance. Je ne sais pas si tout le monde a eu le vœu qui était présenté ? Si vous avez des questions, éventuellement des amendements, des choses à proposer avant de passer au vote, je vous laisse vous exprimer.* »

M. BOUYSSOU. - « *Je passe la parole à Mehdi Mokrani.* »

M. MOKRANI. - « *Je vais m'exprimer au nom de la globalité des groupes de la majorité municipale puisqu'en réaction, au vu de l'urgence qui nous a été proposée, on a évidemment eu une concertation et une réflexion commune sur le sujet du vœu. Il est vrai qu'il nous a laissés assez dubitatifs dans un premier temps, à la fois compte tenu des délais par rapport à l'opération Villars, qui est quand même connue depuis très longtemps, sur un terrain sur lequel globalement des dispositifs de suivis sociaux se sont multipliés ces dernières années, parmi lesquels un bon nombre a conduit à des relogements, à des orientations, à des domiciliations, à un accompagnement sur des ouvertures de droits. De manière systématique, on a eu une attention très forte en direction des personnes qui ont été sur ces terrains. Aujourd'hui, on arrive au bout tout simplement de l'expérience de ce terrain.*

Un autre projet arrive, il faut que ce projet puisse se réaliser. Dans ce cadre, nous soutenons le recours à la force publique en sachant que pour nous, l'ensemble du dispositif nécessaire qui consiste à construire des diagnostics sociaux et des orientations ont été faits. Ils ont été faits avec des dispositifs tout à fait bien établis, au départ qui est un petit peu de l'ordre du bricolage, mais cela correspond un peu à la stratégie, sur laquelle je reviendrai, sur la globalité de la ville : au départ des implantations, puis la mise en place d'une mousse, puis par un complément sur la mousse, puis un recensement par la maraude, puis par des orientations sur un recensement sur la maraude, puis par un retour de familles qui ont été orientées et qui avaient été mises à l'abri. Je vous épargne un certain nombre de débats sur lesquels je n'entrerai pas dans les détails mais nous avons quand même un niveau d'information, y compris policier, qui peut poser un certain nombre de questions sur des principes de commercialisation, comme cela peut exister dans d'autres espaces dans la ville. Aujourd'hui, on pense que l'expulsion que nous ne soutenons que très, très, très rarement est aussi la condition pour qu'un relais puisse se prendre. Il faut savoir qu'à chaque fois qu'il y a eu des interventions policières, ces dernières années, sur des bidonvilles sur la ville d'Ivry, il y a eu systématiquement des propositions de mise à l'abri qui ont été construites par la préfecture. Très souvent, parce que nous sommes particulièrement insistants, parce que les associations sont particulièrement engagées... D'ailleurs les associations engagées sur la question se sont déjà exprimées en direction du Préfet et sont entrées en contact avec les services préfectoraux pour travailler sur la question de comment va se passer l'évacuation. Il y a une volonté assez forte et légitime des associations de voir s'appliquer la nouvelle circulaire, que d'ailleurs nous avons saluée lorsqu'elle a été mise en place, même si nous pensons qu'elle n'est pas forcément suffisante. La circulaire, qui au demeurant, reprend en réalité l'intégralité des principes que nous appliquons à Ivry depuis 2009 sur la stratégie de résorption des bidonvilles. Voilà où j'en suis de cette intervention, j'ai deux solutions : soit je vous fais la totale sur l'ensemble de ce que l'on produit sur la politique de résorption des bidonvilles. Je serais à la fois très content, parce que je pense qu'on aurait raison d'être tout à fait fiers de ce que nous produisons dans ce domaine et, en même temps, cela aurait une limite, vu l'heure tardive, je pense que cela pourrait être un très bon ordre du jour au Conseil municipal de septembre, pour pouvoir faire en sorte que nous ayons un point très précis sur cette situation. Aujourd'hui, on se trouve dans une situation où on a plus de 300 personnes qui sont dans des dispositifs d'inclusion à Ivry, qui conduit à un accompagnement social très fort. Nous avons, par ailleurs, encore un peu plus de 600 personnes qui sont en situation de bidonville, en dehors de ces 300 personnes qui sont en situation d'inclusion, ce qui veut dire que l'on va devoir continuer à agir dans ce domaine. On a sollicité un certain nombre de moyens. On a mis en place des expériences tout à fait inédites puisque l'on doit être l'une des seules villes en France sur lesquelles il existe une action tripartite qui lie l'Etat, la Ville et le Département, y compris avec des conventions qui nous permettent de pouvoir avancer ensemble. Vous taxez assez régulièrement, de systématiquement nous opposer à l'Etat. C'est un des dossiers sur lequel, on est à la fois opposés à l'Etat et à la fois, nous avons démontré la capacité à pouvoir construire. Aujourd'hui, nous avons eu des remerciements de la part de l'Etat dans la dernière période puisque les dispositifs qui sont mis en place à Ivry vont être dupliqués dans un certain nombre d'endroits où les collectivités pourraient être partenaires. Je vous donne un élément mais on a, par exemple, aujourd'hui des dispositifs d'inclusion qui coûtent moins cher avec un taux de réussite tout à fait supérieur à ce qui est aujourd'hui pratiqué dans le cadre de la gestion de l'hébergement d'urgence. C'est aujourd'hui ce que l'on produit à Ivry. On a évidemment des limites. Je me suis rendu à Bruxelles le mois dernier pour commencer à travailler sur l'inclusion de la ville d'Ivry dans le programme Urban Act

européen, pour pouvoir avoir des moyens à la hauteur de ce que l'on attend. On a, depuis quatre ans, un million d'euros qui sont bloqués entre l'Europe et la Région, et qui n'arrivent pas en soutien des projets que nous menons sur la question de la résorption des bidonvilles, qui n'arrivent pas pour la Ville, qui n'arrivent pas pour le Conseil départemental, qui n'arrivent pas pour les travailleurs sociaux. Au passage, la maraude qui a été mise en place et qui a été effective sur Villars, si aujourd'hui elle est arrêtée, c'est parce que globalement les FSE (fonds sociaux européens) qui devaient justement, en collaboration avec l'Etat, prendre le relais, ne sont toujours pas là. La Ville a pris six mois l'initiative du financement de cette maraude, Emmaüs sur ses fonds propres, et c'est quand même assez inédit, a pris en charge six autres mois, dans l'attente justement que l'on ait ces fonds, dont nous devons avoir après un énième recul, le 3 juillet, une information définitive sur le versement. On parle de choses qui sont sur un plan quinquennal 2015 - 2020. On est quasi mi-2018 et on n'a toujours pas de nouvelles. On vient d'apprendre qu'il y a de nouveau un déplacement de la décision au 19 juillet. Je pense que tout le monde a en tête ce que veut dire un déplacement de décision en plein milieu de l'été sur ce type de question. Je peux me tromper, j'espère me tromper, mais voilà quand même la configuration dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous avons un débat populaire très complexe à gérer, que je trouve très intéressant par ailleurs. Nous avons, par exemple, réuni mardi soir, place Voltaire, les habitants, et parmi les habitants, les habitants issus des bidonvilles ou des spots d'occupation d'espaces publics qui peuvent exister. Nous avons eu des échanges qui ont été pour certains violents, et en même temps extrêmement constructifs. Aujourd'hui il faut que l'on soit en mesure de pouvoir tenir une forme d'équilibre qui nous permette de protéger les dispositifs sur lesquels on a pris une forme de risque politique. Je n'ai aucun problème à le développer comme tel parce que le risque politique, ce n'est pas celui d'une éventuelle non-réélection, à la limite peu importe dans un domaine comme celui-là. Mais il ne faut pas venir renforcer le sentiment que nous pouvons déjà avoir aujourd'hui chez un certain nombre d'habitants, que ce que l'on mettrait en place n'est pas utile, et qu'au bout du compte on finisse par remettre en cause ces stratégies, alors même qu'on connaît leur efficacité, même si l'efficacité est relativement difficile à démontrer au quotidien puisque c'est forcément des politiques qui prennent un temps tout à fait important. Je ne vous propose pas forcément d'aller plus loin. Nous allons faire une commission solidarité sur ce sujet au mois de septembre. Je vous propose que l'on passe au Conseil municipal de septembre sur ces questions. Pour Villars, je vous ai donné les éléments. Après, il y a un ensemble d'autres sites. Il faut savoir qu'on a quand même gagné avec l'Etat, la pérennisation des dispositifs qu'on avait mis en place pour les 32 familles sur le bidonville et la résorption du bidonville Truillot. Nous allons donc inclure de nouvelles familles dans ce dispositif qui va devenir un dispositif dynamique. Ce n'est plus simplement un dispositif qui est né pour une situation, il va inclure petit à petit. Aujourd'hui, les cibles privilégiées que nous avons choisies, en lien avec le diagnostic de la maraude, ce sont le 62 rue Mirabeau qui comprend une bonne partie des familles les plus vulnérables qui ont été diagnostiquées dans le bidonville Truillot. Je vous rappelle d'ailleurs que son évacuation a été accélérée par l'intervention du député précédent, et que si les familles vulnérables avaient pu être encadrées un peu autrement, notamment avec une évacuation un peu plus tardive de ce dispositif, peut-être que nous n'aurions pas aujourd'hui le 62 Mirabeau et la configuration dans laquelle on se trouve. C'est-à-dire que c'est quand même un regroupement de populations, sur lesquelles nous avons beaucoup de personnes en situation de handicap, qui n'ont pas de capacité d'employabilité. Nous avons également un certain nombre de personnes qui sont âgées, ou à l'inverse très jeunes et qui nécessitent des accompagnements sociaux beaucoup plus forts.

Le second site sur lequel on travaille de manière tout à fait particulière et qui revêt un enjeu que tout le monde va percevoir, c'est la situation de la merguezerie, qui ne peut plus continuer comme elle continue aujourd'hui. C'était un site qui était diagnostiqué comme « inaccompagnable » à court terme par la maraude. Justement, le travail quotidien qu'on a essayé de mener en lien avec les associations, je le précise, nous permet de penser qu'aujourd'hui sur la merguezerie, on doit être en situation de pouvoir inclure la population de la merguezerie dans nos dispositifs. Evidemment, pour le collège Molière, pour le quartier d'Ivry-Port, pour un ensemble de choses, cela pourrait être quelque chose d'assez important. Et là aussi, cela fait partie des choses sur lesquelles, on pense aujourd'hui que les populations qui sont sur Villars, seront plutôt à gérer dans les dispositifs d'hébergement type 115, que dans l'inclusion dans les dispositifs qui peuvent exister. Je vais dire juste un dernier mot sur le troisième objectif ciblé. C'est celui de la Villa des sorbiers, que tout le monde voit moins puisqu'il est dans un endroit relativement reculé de la ville mais c'est une des implantations les plus importantes. C'est sur ce site que nous réfléchissons à la possibilité de pouvoir solliciter Urban Act, pour un nouveau projet. Pour l'instant, on réfléchit c'est-à-dire suite au Conseil municipal. La dernière chose, et je m'arrêterai définitivement là, c'est qu'il y a une expulsion qui va avoir lieu la semaine prochaine, significative, très importante, puisqu'au moins 400 personnes vont être expulsées. Elle est à 300 mètres d'ici puisque c'est à Vitry. On arrive dans une situation tout à fait contradictoire dans la zone dans laquelle on est aujourd'hui puisque Ivry travaille sur des processus inclusion et que les villes alentour travaillent sur des processus d'expulsion, ce qui évidemment produit une situation tout à fait difficile. Dans la feuille de route que nous nous sommes fixée, il y a évidemment le fait de travailler de manière un peu différente avec la ville de Vitry, en essayant de mettre les pieds dans le plat avec eux, en leur demandant de travailler, dans le cadre de la sollicitation d'Urban Act. L'idée est qu'ils puissent être partie prenante et que le projet Villa des sorbiers puisse se conceptualiser, au minimum sur une collaboration avec la ville de Vitry, mais pourquoi pas sur l'échelle du territoire puisque globalement entre Ivry et Villeneuve-Saint-Georges, je ne vous parle même pas des villes de l'Essonne qui sont particulièrement concernées par ces questions, les implantations type bidonvilles sont très nombreuses et concernent un nombre de personnes très important. Voilà pourquoi, au bout du compte, on ne va pas voter ce vœu parce que nous ne sommes pas dans une démarche qui s'individualise sur des implantations mais sur une globalité. Nous estimons qu'une forme de travail a été fournie. Evidemment que l'on se porte garant de la collaboration de manière systématique, comme on l'a toujours fait, avec la préfecture pour l'obtention de mise à l'abri. Mais on reste attachés à une dynamique globale que l'on serait en capacité de pouvoir vous présenter, y compris avec des perspectives nouvelles, au mois de septembre. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Mehdi Mokrani. Je n'ai rien à ajouter. Je propose en effet qu'on ne vote pas le vœu, Monsieur Valla Siriyotha, vous souhaitez rajouter quelque chose ? »

M. VALLAT SIRIYOTHA. - « Non, je comprends bien les explications qui pourraient perdurer sur le long terme dans la nuit. Toujours est-il que je retournerai les voir demain et je leur expliquerai concrètement ce que le Conseil municipal a décidé. Je n'ai pas de souci, je leur avais bien expliqué que je n'étais pas le père Noël. Je n'ai pas de souci de fond là-dessus. Je voudrais quand même rappeler que ce sont des gens qui n'ont pas été diagnostiqués par la maraude, qui se sont installés sur ce terrain depuis plus d'un an maintenant. Si effectivement la maraude était passée, je regrette encore une fois de le répéter : j'avais alerté deux

personnes du Conseil municipal ce soir sur l'installation de ces personnes. Je vous remercie d'avoir bien voulu prendre le temps d'évoquer cette situation. Nous allons passer au vote. »

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. Je retiens la proposition de Mehdi Mokrani d'avoir un débat d'orientation au mois de septembre. »*

M. MOKRANI. - *« Peut-être à l'avenir, je pense qu'il est de notoriété publique qu'on travaille sur ces questions, il y a des chemins qui sont maintenant relativement bien identifiés. Le vœu en Conseil municipal n'est pas l'outil le plus évident. Je ne vous ai pas dit que de ne pas le faire. Faites-le. J'ai le droit de penser que le plus efficace, cela reste quand même de venir nous rencontrer, avec les situations concrètes. On n'a jamais refusé de recevoir personne ni qui que ce soit. Au bout d'un moment, c'est juste que l'efficacité, et notamment sur le traitement d'un certain nombre de situations comme ça, c'est plus ça. Après, cela vous regarde. »*

M. MOKRANI. - *« Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Nous pouvons aussi dans ce cas, demander que des propositions de dénomination de rue ou d'équipements passent d'abord par la commission de mémoire, fassent l'objet d'un débat et soient ensuite proposées en délibération plutôt qu'on ait quatre fois la lecture de la fiche Wikipédia d'une personne en Conseil municipal avant que l'on entame les sujets sur les questions qui nous concernent. »*

M. MOKRANI. - *« Je ne vous ai rien intimé, ce n'est jamais qu'un conseil. Vous avez évidemment la liberté de pouvoir faire ce que vous voulez, quand vous voulez. D'ailleurs le Conseil municipal le démontre en permanence. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdi Mokrani. Je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Ne participe pas au vote ? Merci. Bonne soirée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ REJETTE le vœu d'urgence proposé par le groupe socialiste relatif à la demande de suivi et d'insertion par les services sociaux, la Ville d'Ivry-sur-Seine et le département du Val-de-Marne des familles Roms installées sur la réserve Villars et sous la menace d'une expulsion imminente.

(4 voix pour, 31 voix contre : Mmes PETER, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, PIERON, ZERNER, SPIRO, SIZORN, KIROUANE, MISSLIN, MM. BOUYSSOU, BEAUBILLARD, MAYET, MARCHAND, SEBKHI, MOKRANI, BELABBAS, PRAT, AIT AMARA, CHIESA, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, POLIAN, LESENS, PAURON, MM. MARTINEZ, RIEDACKER, RHOUMA, HEFAD, TAGZOUT, ALGUL, 8 abstentions : Mme OUDART, MM. ZAVALLONE, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme MACEDO)

LE CONSEIL,

1/ a) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2017 du budget principal de 9 015 722,84 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde a été repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » lors du vote du budget primitif 2018 du budget principal.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

1/ b) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de la restauration municipale de 29 845 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde a été repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » lors du vote du budget primitif 2018 du budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

1/ c) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de 1 731,22 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde a été repris au compte 1068 « excédents affectés à l'investissement » lors du vote du budget primitif 2018 du budget annexe du centre médico-psycho pédagogique.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

2/ DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes portées sur les états dressés par le comptable public à la somme de 100 000 €.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE et 4 abstentions : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ PREND ACTE du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2017.

(unanimité)

4/ PREND ACTE du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2017.

(unanimité)

5/ 1) FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 31 août 2018, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au jeune public (« Si t'es Sport ») et « Eté sportif », **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des animations sportives dans les maisons de quartier, de la piscine et des activités sportives ouvertes au public adulte (carte « Pass'sport »), **FIXE** le tarif du dispositif « Passeport santé » réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du centre municipal de santé au tarif unique de 20 € et **DECIDE** de la gratuité des dispositifs « Sport Sénior », « Sport Pour Elles », « Accompagnement Social et APS » et « Sport et Insertion ».

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

5/ 2) FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs du Hangar-Tremplin, du cinéma Le Luxy, des médiathèques et des concerts sandwichs programmés par le conservatoire municipal pour la saison 2018/2019.

(40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

5/ 3) FIXE les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier, la participation pour les goûters, les repas et le tarif de l'emplacement pour la bourse aux jouets et le vide-grenier.

(40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

5/ 4) DECIDE de créer, à compter du 1^{er} septembre 2018, un tarif pour le temps d'accueil de 16h30 à 17h et **FIXE**, à compter du 1^{er} juillet 2018, l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des accueils des temps scolaires et de loisirs de la Ville au mois de juillet 2018.

(40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

5/ 5) DECIDE de fixer un nouveau montant au forfait propriétaire pris en compte dans le calcul du quotient familial et **PRECISE** que ce nouveau forfait propriétaire sera appliqué pour le quotient familial 2019 au cours de la campagne du quotient familial qui débutera le 24 septembre 2018.

(40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public et **DIT** que les installations sportives municipales sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations locales dont le siège se trouve sur le territoire communal.

(40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

7/ FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2018, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

8/ APPROUVE l'extension phasée, à partir de septembre 2018, du stationnement payant à l'ensemble du quartier Ivry-Port selon des modalités analogues à celles en vigueur dans les zones vertes et oranges des autres quartiers de la Ville, DIT que les dates d'effet, périmètres et zonages seront définis par arrêtés municipaux et PRECISE que le secteur résidentiel « Ivry-Port » défini au titre de la tarification résidentielle du stationnement inclut l'ensemble des voies de ce quartier.

(36 voix pour, 2 voix contre : MM. RHOUMA, HEFAD et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

9/ ACCORDE un mandat spécial à Stéphane Prat, Josée Rodrigo, Pierre Chiesa, Mehdy Belabbas, Sabrina Sebähi, Romain Zavallone, Catherine Vivien, Tariq Ait Amara, Nicole Polian, Evelyne Lesens et Charlotte Pauron afin qu'ils se rendent aux journées de formation des élu.e.s municipaux organisées par le CEDIS du 20 au 23 août 2018 à Strasbourg.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

10/ APPROUVE la demande de financement auprès de l'Etat pour le dédoublement des classes de CP à la rentrée scolaire 2018.

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention de financement de l'ingénierie stratégique de développement 2018/2020 avec l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

12/ DECIDE de dénommer « place Lise Meitner » la future place aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, entre le quai Auguste Deshaies, la rue Galilée et l'avenue de l'Industrie à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

13/ CONFIRME la vente à la Société Civile de Construction Vente dénommée « CARIVRY » (ou à tout substitué) de plusieurs parcelles sises 4/34, rue René Villars et rue André Voguet à Ivry-sur-Seine représentant une superficie totale de 5277 m² environ, et cadastrées section K n° 188 et 267 (pour partie), dans la promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives signée le 29 juin 2016 avec ladite société et APPROUVE le remboursement d'une partie du prix de vente à la société « CARIVRY » (ou à tout substitué), dans la limite de 650 000 € HT.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

14/ APPROUVE l'acquisition du bien immobilier sis 58, rue Gaston Picard, cadastré section S n° 76 à Ivry-sur-Seine à l'indivision Stoller au prix de 160 000 € en vue d'une rétrocession ultérieure à l'établissement public « Grand Paris Aménagement » et ce, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC du Plateau.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

15/ APPROUVE l'acquisition par la Ville au SAF'94, pour un montant de 151 281,68 €, du bien immobilier sis 9, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine dépendant de la parcelle cadastrée section AZ n°13, en vue d'une rétrocession ultérieure à la société SADEV94 et APPROUVE le compte de cession relatif au bien précité dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE et 4 abstentions : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

16/ DECIDE de prendre en considération les réflexions et études menées par la Ville sur le secteur des rues Robespierre-Gosnat-Voltaire-Péri-Casanova-Guignois-Leibnitz-Spinoza-Saint-Just-Raspail Blanqui-chemin du Théâtre et Marat avec pour objectif d'anticiper les mutations futures et préserver l'avenir, notamment en termes de liaisons et d'espaces publics à créer, pour mieux relier les différents secteurs du centre-ville entre eux tout en assurant à la zone UC son caractère urbain et mixte actuel et en termes de regroupement des sites administratifs de la Ville recevant du public et APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur Robespierre-Gosnat-Voltaire-Péri-Casanova-Guignois-Leibnitz-Spinoza-Saint-Just-Raspail-Blanqui-chemin du Théâtre et Marat. (40 voix pour et 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

17/ ACCORDE, au titre de l'année 2018, une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 845 000 € pour l'entretien du patrimoine et la réalisation de travaux dans les cités.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

18/ ACCORDE la garantie communale à LOGEO Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 77800 d'un montant total de 657 515 € qu'elle a contracté auprès de la CDC pour l'acquisition et l'amélioration de 8 logements sis 14, rue Ampère à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

19/ PREND ACTE de la désignation du représentant de la Ville au comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France : Stéphane Prat.

(affaire non sujette à un vote)

20/ PREND ACTE de la désignation du représentant de la Commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association des Maires Ville et Banlieue de France : Sabrina Sebaïhi.

(affaire non sujette à un vote)

21/ APPROUVE le principe de l'adhésion de l'OPH de Thiais au SIIM94.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

22/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'Inspection académique, la Commune de Vitry-sur-Seine, le Conseil départemental, le collège François Rabelais et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre afin de mettre en place le dispositif « classe citoyenne » visant à prendre en charge les collégiens exclus temporairement et éviter le décrochage scolaire.

(unanimité)

23/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2018 afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

24/ APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique obligatoire de spécialités audiovisuelles (cinéma et audiovisuel) avec le lycée Romain Rolland pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

(unanimité)

25/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3 000 € au Théâtre El Duende afin de soutenir l'organisation du Festival « Les Théâtrales Citoyennes » du 8 au 30 septembre 2018.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

26/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les projets menés par le Centre municipal de santé au titre des programmes d'actions de santé publique suivants : « santé mentale », « santé des personnes en situation de grande exclusion sociale », « intervention globale en faveur de la santé des personnes confrontées aux difficultés sociales », « nutrition et santé bucco-dentaire », « habitat et santé », « conduites addictives » et « santé sexuelle et prévention des maladies VIH, IST, hépatites ».

(unanimité)

27/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour l'année 2018 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de vaccination et de lutte contre la tuberculose.

(unanimité)

28/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France une subvention pour l'année 2018 permettant le financement du CeGIDDIV Ivry/Vitry.

(unanimité)

29/ AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour le renouvellement de l'habilitation du CeGIDDIV Ivry/Vitry.

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention avec l'association DASTRI permettant au Centre municipal de santé de perdurer dans le réseau de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement.

(unanimité)

31/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2018, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur,
- 3 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'adjoint technique,
- 7 emplois d'agent de maîtrise,
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet,
- 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives,
- 2 emplois de psychologue de classe normale à temps complet,
- 1 emploi de cadre de santé de 2^{ème} classe à temps non complet,

et DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2018, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'attaché,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 6 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 1 emploi d'ingénieur principal,
- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet,
- 1 emploi d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié,
- 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure à temps non complet,
- 2 emplois de psychologue de classe normale à temps non complet.

(unanimité)

32/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du CASC à compter du 1^{er} septembre 2018.

(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, APPOLAIRE)

/ Reçoit l'information relative aux projets des multi-accueils collectifs et familiaux et à l'ouverture d'un nouvel équipement.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1er au 31 mai 2018.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23h55

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU